



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de loi de finances 2025

Une dépense maîtrisée, un effort juste, une France souveraine

Présentation du projet de loi de finances 2025



Antoine Armand
Ministre de l'Économie,
des Finances
et de l'Industrie



Laurent Saint-Martin
Ministre auprès du Premier
Ministre, chargé du Budget
et des Comptes publics

La situation de nos finances publiques est grave. La hausse des taux d'intérêt alourdit la charge de la dette pour 2024. Nous devons nous engager résolument et sans tarder sur la voie du redressement. Si nous n'agissons pas, le déficit public pourrait atteindre environ 7% du PIB dès l'année prochaine.

Le projet de loi de finances pour 2025 propose au Parlement un chemin de responsabilité pour y parvenir. Une gestion vertueuse des finances publiques ne pouvant s'inscrire que dans le temps long, ce chemin sera pluriannuel. Si nous voulons ramener notre déficit public au seuil de 3% à l'horizon 2029, il faut d'abord le contenir à 5% en 2025.

Cela représente cette année un effort de 60 milliards d'euros, un effort aussi urgent que nécessaire pour renouer avec une trajectoire budgétaire soutenable, qui préserve nos conditions de financement et nous permette à terme de stabiliser, puis de réduire notre endettement.

Cet objectif est à notre portée. Le déséquilibre des comptes n'est pas une fatalité. Notre pays l'a collectivement démontré. Avant la crise sanitaire et grâce au volontarisme des majorités successives, le déficit avait été ramené sous la barre des 3% du PIB et la France était sortie de la procédure de déficit excessif. Nous l'avons fait. Nous saurons à nouveau être collectivement au rendez-vous.

Il n'y aura ni cure d'austérité ni matraquage fiscal. Au contraire, le projet de loi de finances pour 2025 est fondé sur une philosophie claire. Puisque c'est par la hausse de la dépense que nos finances publiques se sont dégradées, aussi est-ce d'abord et prioritairement par une baisse de la dépense répartie sur l'ensemble des administrations publiques que devra passer l'effort de 60 milliards d'euros proposé pour 2025. Cet effort collectif, nous le construirons avec les Parlementaires, avec les collectivités locales, avec les partenaires sociaux.

Nous nous imposons une règle simple : pour chaque euro de recette supplémentaire, nous économiserons deux euros de dépenses.

La baisse de la dépense publique représentera ainsi 40 milliards d'euros, portant les deux-tiers de l'effort de redressement pour l'an prochain. Nous réduirons les dépenses, nous veillerons également toujours à leur efficience. Nous pouvons faire mieux avec moins de moyens en capitalisant sur les résultats obtenus par les précédentes majorités. Nous pouvons faire mieux avec moins d'effectifs en proposant des baisses ciblées qui préserveront la qualité de service public attendue par les Français.

Le tiers restant, soit 20 milliards d'euros, sera porté par des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires, et ciblées sur les entreprises et les ménages qui peuvent participer à cet effort de solidarité.

Quatre exigences jalonnent ce projet de loi que nous proposons au Parlement dans le cadre du PLF pour 2025 : préserver la croissance, attendue à 1,1% en 2025, sans laquelle le redressement serait impossible, en continuant de soutenir l'innovation, la réindustrialisation et la création d'emploi. Réduire la dette écologique, car il en va de notre avenir commun. Protéger le pouvoir d'achat des Français, en particulier des plus modestes, des classes moyennes et de celles et ceux qui travaillent. Assurer la sécurité de nos concitoyens, en consolidant les budgets et les effectifs de la Justice de l'Intérieur et des Armées.

C'est par la maîtrise de nos dépenses et par un effort juste de la Nation que nous rétablirons une trajectoire de finances publiques soutenable et que nous garantirons la souveraineté de la France.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une dépense maîtrisée,
un effort juste,
une France souveraine.

PLF et PLFSS 2025

Un nécessaire effort de redressement des comptes publics

En l'absence de mesures, le déficit public aurait atteint environ 7 % du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte notamment de recettes de prélèvements obligatoires significativement moins dynamiques que l'activité, de la hausse de la charge de la dette en lien avec la remontée des taux d'intérêt, des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation passée, des dépenses de santé et de prestations vieillesse en hausse structurelle en raison du vieillissement démographique, et de dépenses dynamiques des différentes administrations, souvent liées aux investissements s'agissant des collectivités locales. **Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025**, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024. L'ensemble de ces mesures représente au total un effort de 60 milliards d'euros, soit 2 points de PIB (cf. tableau annexé).

Cet effort significatif de redressement dès 2025 a vocation à permettre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029 comme s'y est engagé le Gouvernement. Ainsi, la France préserve des marges de manœuvre pour faire face aux prochaines crises, et maintient la crédibilité de sa signature, enjeu de souveraineté majeur. Elle respecte par ailleurs les nouvelles règles européennes, entrées en vigueur le 30 avril 2024. Cette trajectoire sera présentée dans le cadre du plan budgétaire et structurel national de moyen terme 2025-2028 que la France transmettra au Parlement français mi-octobre, puis à la Commission européenne avant le 31 octobre.

Un effort partagé et juste, portant aux deux tiers sur la dépense

Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50% en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique. Cet effort en dépense sera partagé entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. Avec les économies proposées par le Gouvernement, en volume et hors charge d'intérêt de la dette, les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs baisseraient de -1,1%, les dépenses des collectivités locales seraient stables (+0%) et les dépenses de sécurité sociale progresseraient de 0,6%.

La participation de l'État au redressement des comptes publics sera accentuée, avec une économie de plus de 20 Md€ par rapport au tendanciel, dont notamment 15 Md€ via la stabilisation en valeur des crédits par rapport au budget voté pour 2024 contenue dans les lettres-plafond signées par le Gouvernement précédent.

Des évolutions interviendront à l'initiative du Gouvernement au cours des débats parlementaires, pour traduire des ajustements souhaités par le Premier ministre, en cohérence avec le discours de politique générale (DPG). En matière fiscale, le prêt à taux zéro sera étendu sur tout le territoire pour les primo accédant afin de faciliter l'accès à la propriété. Le Gouvernement proposera de rehausser le budget consacré à la Justice, pour notamment sécuriser le calendrier de construction de nouvelles prisons, de l'Intérieur. Afin de préserver notre maillage territorial et continuer d'accompagner les territoires les plus fragiles, il sera proposé de rehausser en cours de débat les dotations versées à la Poste et l'ANRU ainsi que les crédits en faveur de la restauration de notre patrimoine. Le rendement de la mesure de réduction de loyer de solidarité sera maintenu en 2025 à son niveau de 2024 afin de soutenir la production de nouveaux logements. Pour amplifier la mobilisation en faveur de la santé mentale, grande cause nationale, une enveloppe supplémentaire sera également mobilisée, permettant de donner corps à de premières actions. L'impact budgétaire de ces mesures sera limité à 0,6 Md€.

Par ailleurs, le Gouvernement proposera par voie d'amendement un effort additionnel de 5 Md€. Ces économies seront réparties entre l'ensemble des ministères, tout en veillant à préserver les secteurs concernés par des lois de

programmation. Elles s'appuieront également sur des efforts de réorganisation et de modernisation des administrations, notamment le regroupement de structures ayant des activités proches, une simplification du fonctionnement de l'Etat et des normes. Les opérateurs de l'Etat seront également mis à contribution pour un montant d'économie de près de 1,5 Md€.

Des économies seront également réalisées par les administrations de sécurité sociale. Ainsi, l'évolution de l'ONDAM atteindra +2,8 %, une augmentation supérieure à l'inflation prévue à 1,8% et correspondant à une hausse de 9 Md€ des dépenses d'assurance maladie. Pour moderniser notre système de santé, protéger notre hôpital et soutenir les professionnels de santé, 3,5 Md€ de mesures nouvelles seront engagées. Dans le même temps, un effort d'économie sera conduit, notamment sur la fraude et sur l'efficience des dépenses de santé, qui permettra de dégager près de 4 Md€ d'économies par rapport au tendanciel. Les pensions de retraites seront bien indexées sur l'inflation mais à compter de juillet, suite aux revalorisations exceptionnelles intervenues ces dernières années (notamment une revalorisation de plus de 5 % cette année, alors que l'inflation devrait être aux alentours de 2 %). L'indexation à la date attendue des autres prestations sociales et des minima vieillesse sera préservée afin de protéger les publics les plus fragiles. Des mesures seront également prises sur l'assurance chômage à la suite des négociations que le Gouvernement a proposé aux partenaires sociaux de reprendre, avec l'objectif de favoriser le retour à l'emploi. Enfin, le dispositif des allègements généraux sera revu, en s'inspirant des enseignements du rapport d'Antoine Bozio et Etienne Wasmer, afin de rendre plus attractives les augmentations de salaires et sortir les travailleurs les plus modestes des trappes à bas salaires.

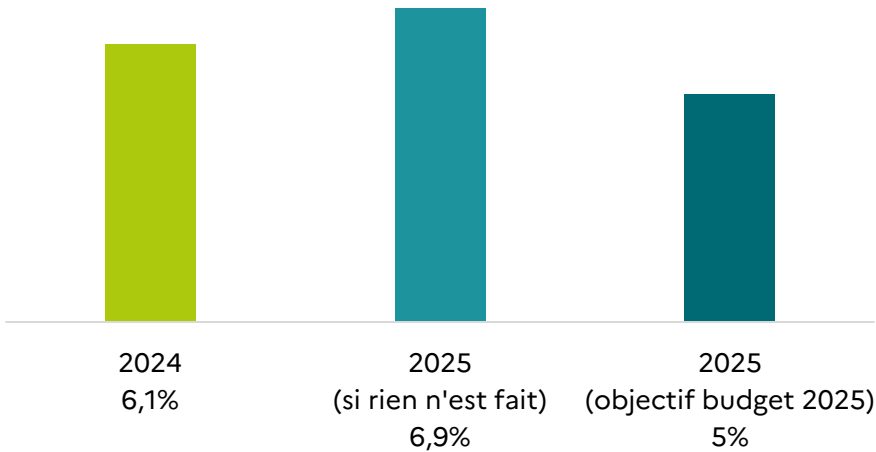
Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cette contribution passera par différentes mesures qui donneront lieu à des échanges avec les collectivités territoriales. Ces mesures permettront également une plus grande résilience des finances publiques des collectivités territoriales, dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle. Un mécanisme de précaution pour les collectivités, ciblés sur les plus grandes collectivités, permettra une mise en réserve de fonds en 2025, et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté.

Un tiers de l'effort portant sur les recettes : des mesures ciblées renforçant la justice fiscale, pour ne pas pénaliser la croissance et favoriser la transition écologique

Les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées et exceptionnelles afin de ne pas pénaliser la compétitivité, l'investissement et la croissance. Elles se matérialiseront notamment par une contribution différentielle sur les plus hauts revenus, et un prélèvement temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises. Ces mesures seront exceptionnelles et temporaires et visent à amorcer dès maintenant une forte dynamique réduction du déficit public. Des mesures complémentaires de nature structurelle, prioritairement en dépense, seront mises en œuvre, notamment par la poursuite du programme de revue de dépenses.

Ces mesures de justice fiscale seront complétées par une réduction des niches fiscales et sociales pour lutter contre les effets d'aubaine et améliorer l'efficacité de l'intervention publique. Certaines mesures fiscales auront également pour but de favoriser la transition écologique. A cette fin, le PLF 2025 portera des mesures de verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique et à une réduction du recours aux énergies carbonées.

Maîtrise du déficit tendanciel



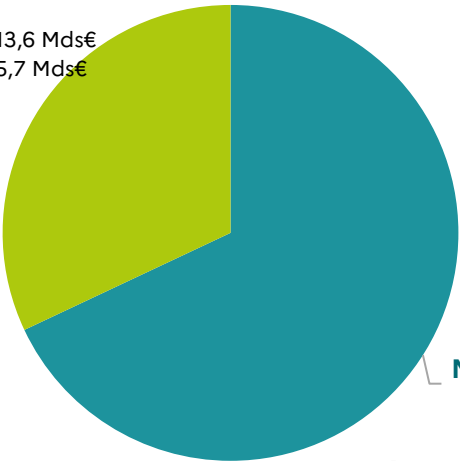
Construction de l'effort des 60Mds€

Hausses de recettes

32%

Recettes entreprises – 13,6 Mds€

Recettes particuliers – 5,7 Mds€



Moindres dépenses

68%

État – 21,5 Mds€

Protection sociale – 14,8 Mds€

Collectivités – 5 Mds€

Répartition des moindres dépenses

Collectivités

12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€

Ecrêtement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€

Réduction du FCTVA – 0,8 Md€

Protection sociale

36%

Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€

Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€

État

52%

Modération des dépenses par

lettres plafonds – 15 Mds€

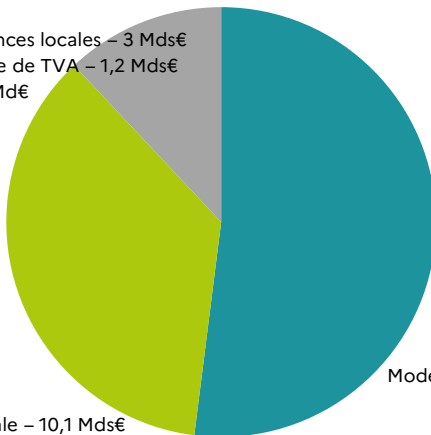
Modération des dépenses par voie

d'amendement – 5 Mds€

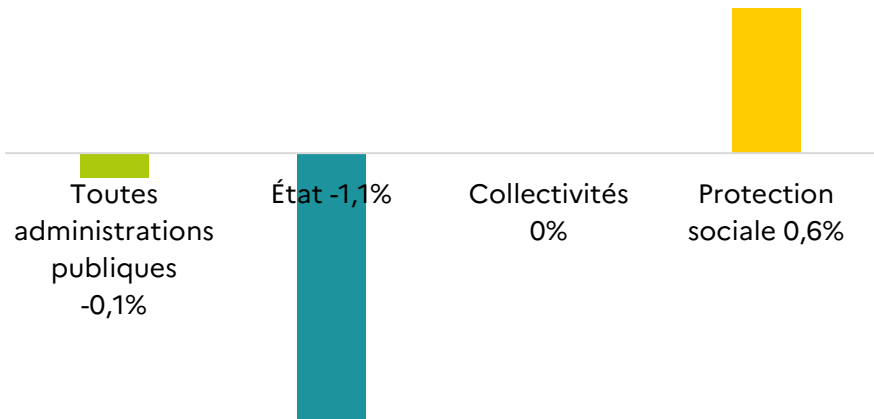
Mesures complémentaires

concernant les opérateurs – 1,5

Mds€



Taux d'évolution de la dépense publique en 2025
(hors charge de la dette et après prise en compte
de l'inflation – en volume)

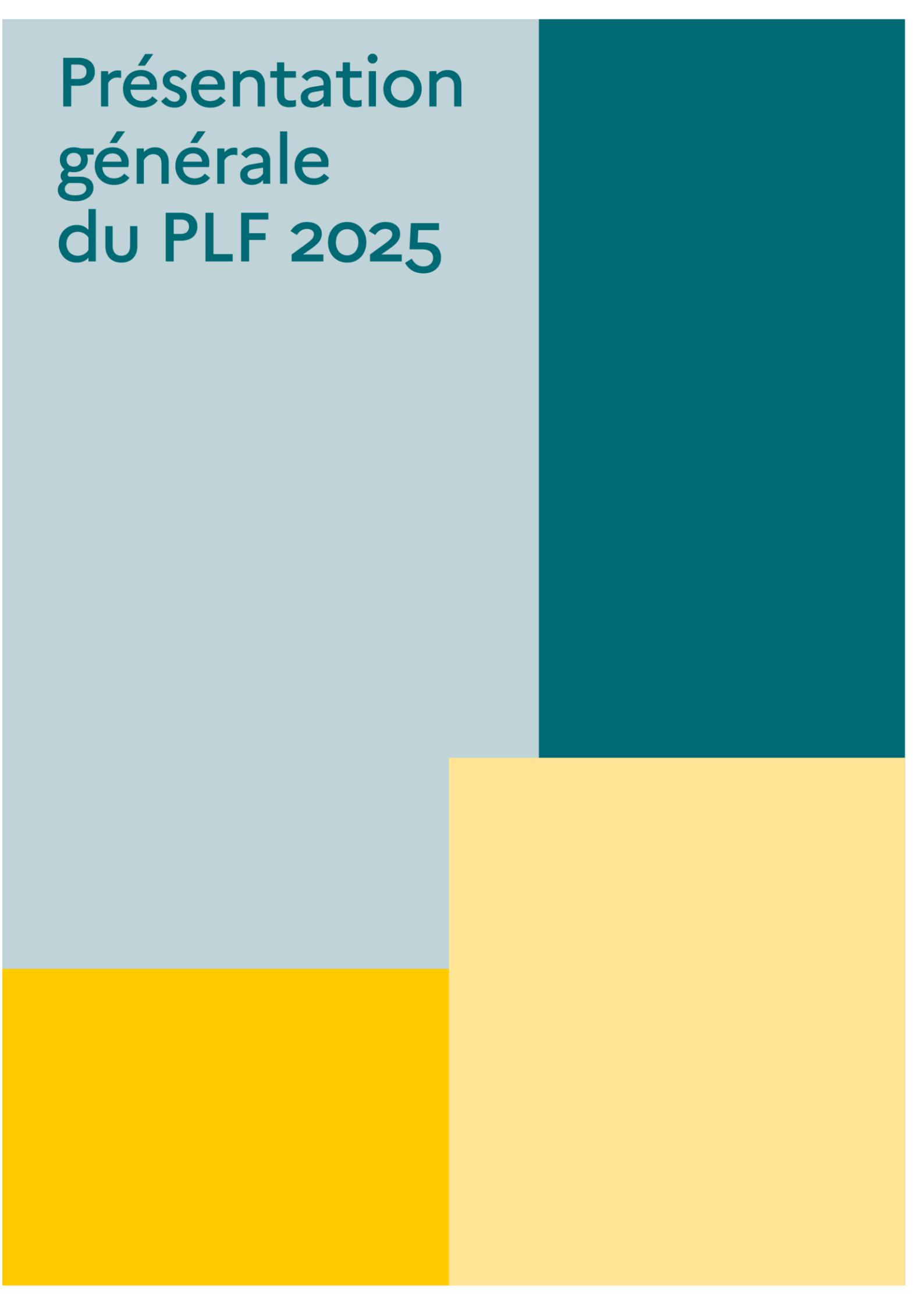


Total de l'effort par rapport au tendanciel (Md€) : 60,6

Moindres dépenses par rapport au tendanciel (Md€)	41,3
Moindres dépenses de l’Etat et de ses opérateurs par rapport au tendanciel	21,5
Modération des dépenses réalisée à l'occasion des lettres plafonds, par rapport au tendanciel	15
Politiques de l'emploi, dans un contexte de baisse du chômage (aides à l'apprentissage, France Compétences, contrats aidés, emplois francs)	2,1
Aide publique au développement (préserve une hausse de +1,8 Md€ par rapport à 2017)	1,3
Aides aux entreprises (lissage des engagements et des paiements France 2030, rationalisations de dispositifs)	2,4
Recalibrage des aides écologiques (au total les crédits de la mission Ecologie augmentent de +2,8 Md€)	1,9
dont primes à l'achat de véhicules électriques, dans un contexte de hausse des parts de marché des véhicules électriques	0,5
dont MaPrimeRénov' (préserve +0,9 Md€ par rapport à 2023)	1,0
dont Fonds vert (niveau d'engagement de 1 Md€ en 2025)	0,4
Application du « dispositif ressources mensuelles » à la prime d’activité	0,8
Effet du schéma d'emplois (-2200 ETP)	0,1
Réduction de dispositifs créés pour la relance et en réponse aux crises	0,3
Autres efforts d’optimisation, de gains de productivité et de lissage des dépenses (modération équivalente à environ 1 % des dépenses de l'Etat)	6,1
Mesures de modération et d'économie complémentaires sur la dépense de l'Etat (par amendement)	5
Mesures complémentaires de modération des dépenses des opérateurs	1,5
Rétablissement des comptes de la sécurité sociale	14,8
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1
Report au 1er juillet de l’indexation des retraites	3,6
Assurance-chômage	0,4
Freinage de la trajectoire ONDAM	3,8
dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes	1,4
dont ticket modérateur	1,1
dont optimisations des achats à l'hôpital	0,7
dont indemnités journalières (baisse du plafond)	0,6
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7
Reprofilage des allègements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0
Réduction de niches sociales	0,7
Modération des dépenses des collectivités locales (-0,2 pts de PIB)	5
Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées)	3
Ecrêtement de la dynamique de TVA en 2025	1,2
Réduction du FCTVA	0,8
Part de l'effort de consolidation réalisé via un freinage des dépenses	68%

Hausses de recettes (Md€)	19,3
Recettes sur les entreprises	13,6
Mesures de mise à contribution des profits des entreprises	9,8
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (texte initial)	8
Taxe exceptionnelle due par les entreprises du fret maritime (texte initial)	0,5
Suspension de la baisse de la CVAE (texte initial)	1,1
Fiscalisation des rachats d'actions (texte initial)	0,2
Verdissement de la fiscalité	1,8
Malus automobile (texte initial)	0,3
Mesures par amendement (billets d'avion, énergies fossiles)	1,5
Dividende EDF	2
Part de l'effort de consolidation via les recettes sur les entreprises	22%
Fiscalité sur les particuliers	5,7
Mesures ciblées pour les particuliers	2,2
Contribution différentielle temporaire sur les très hauts revenus (texte initial)	2
Suppression de niche à l'IR sur les loueurs meublés (texte initial)	0,2
Fiscalité de l'énergie et fiscalité environnementale	3,5
Hausse des accises sur l'énergie (baisse de facture proche de 9% ; texte initial)	3
Mise en conformité de la TVA sur les chaudières à gaz (texte initial)	0,2
Réduction de l'avantage en nature pour les véhicules thermiques (réglementaire)	0,3
Part de l'effort de consolidation via la fiscalité des particuliers	9%

Présentation générale du PLF 2025

The background of the slide is composed of four large, solid-colored rectangular blocks. A light blue block occupies the top-left portion, containing the title text. A dark teal block is positioned to the right of the light blue block, extending from the top to the middle of the slide. A bright yellow block is located at the bottom-left, below the light blue block. A pale yellow block is situated at the bottom-right, below the dark teal block and to the right of the bright yellow block.

Sommaire

Sommaire.....	2
Le contexte macroéconomique.....	3
La croissance atteindrait 1,1 % en 2025, dans un contexte de baisse de l'inflation qui soutient la demande privée.....	3
Cette prévision rejoint celle du Consensus des économistes	4
Les aléas sont équilibrés	4
La trajectoire des finances publiques.....	5
Un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics en 2025	5
Faire participer de manière temporaire et exceptionnelle les plus grandes entreprises au redressement des comptes publics.....	7
Protéger le pouvoir d'achat des Français et faire contribuer de manière temporaire et exceptionnelle les foyers aux revenus les plus élevés	8
Accompagner le secteur agricole en sortie de crise.....	8
Poursuivre la transition écologique.....	9
Les dépenses de l'État sont réduites, au service d'une plus grande efficacité et du redressement des comptes publics, en poursuivant une logique de justice.....	9
Le solde budgétaire de l'État est en redressement significatif, sous l'effet d'un effort résolu en dépense, complété en recettes de mesures exceptionnelles et ciblées de justice fiscale.....	12
Le redressement des finances sociales est accéléré, par des mesures structurelles en dépenses et en recettes, préservant l'investissement dans le système de santé et médico-social.....	13
Une juste participation des collectivités territoriales à l'effort collectif.....	14
Renforcer le pilotage de nos finances publiques	15

Le contexte macroéconomique

La croissance atteindrait 1,1 % en 2025, dans un contexte de baisse de l'inflation qui soutient la demande privée

En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. Si l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure significativement au-dessus de son niveau avant crise malgré le repli de l'inflation, les exportations et la demande publique sont allantes. La croissance devrait atteindre 1,1 % sur l'année 2024, avec toutefois une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont attiré des millions de visiteurs et devraient soutenir la croissance annuelle à hauteur de +0,1 pt de produit intérieur brut (PIB) selon l'Insee.

L'inflation, au sens de l'IPC, a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient. L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires. En août 2024, l'inflation est repassée en dessous de 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %. La baisse de l'inflation en zone euro a permis à la Banque centrale européenne (BCE) d'amorcer un cycle de desserrement monétaire.

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau à 1,1 %, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (+1,8 % en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée. Ce contexte favorable et le ciblage des mesures de redressement sur des dépenses publiques peu efficaces et sur des agents à plus fortes capacités contributives permettraient de limiter l'impact de la politique budgétaire sur l'activité.

L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

Cette prévision rejoint celle du Consensus des économistes

La croissance prévue par le Gouvernement pour 2024 est identique à celles de l'OCDE, la Banque de France, l'Insee et le *Consensus Forecast* (+1,1 %). La prévision d'inflation pour 2024 (+2,1 %) se situe légèrement en-dessous de celle du *Consensus Forecast* (+2,3 %) et est identique à celle de l'Insee. La prévision d'indice harmonisé IPCH (+2,5 %) est égale à la dernière prévision de la Banque de France.

Pour 2025, la prévision de croissance est égale à celle du *Consensus* de septembre (1,1 %). Elle est légèrement inférieure à celle de l'OCDE et de la Banque de France qui prévoient une croissance de +1,2 %, et à celles de la Commission européenne et du FMI qui tablaient sur +1,3 % dans des prévisions plus anciennes. La prévision d'inflation se situe dans la fourchette des prévisionnistes pour 2025 ; elle est égale à la dernière prévision du *Consensus Forecast* (+1,8 %).

Les aléas sont équilibrés

Les aléas autour de ce scénario économique sont globalement équilibrés. La situation géopolitique en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient fait peser des risques sur les prix des matières premières et sur les échanges commerciaux. Une dégradation de la situation représente un aléa baissier sur le scénario.

Début octobre, les prix du pétrole s'établissent toutefois à un niveau inférieur à celui retenu pour cette prévision. Plus largement, le reflux de l'inflation ces derniers mois a été plus rapide qu'anticipé au moment du programme de stabilité, et cette tendance s'est poursuivie en septembre (+1,2 %), après la finalisation du scénario économique de ce PLF. Une inflation plus basse soutiendrait le pouvoir d'achat et permettrait une baisse plus rapide des taux d'intérêt.

Un aléa important du scénario, de nature plus symétrique, concerne l'évolution du taux d'épargne des ménages, qui se situe encore à un niveau historiquement élevé. Le scénario fait l'hypothèse d'une baisse seulement graduelle en 2025, l'inflation ressentie par les ménages s'ajustant avec retard à la baisse de l'inflation mesurée. Un ajustement plus rapide, dans un contexte d'inflation plus faible qu'anticipé, soutiendrait la consommation et donc l'activité.

La trajectoire des finances publiques

Un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics en 2025

En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB.

Cette dégradation s'explique entièrement par un infléchissement du solde structurel, le solde conjoncturel étant stable par rapport à 2023. En l'absence de mesures, le déficit structurel aurait augmenté de 1 point de PIB en 2024 par rapport à 2023, en raison principalement (i) du dynamisme spontané des dépenses des collectivités territoriales tant en fonctionnement qu'en investissement, (ii) de l'évolution des prestations vieillesse soutenues par la revalorisation en 2024 fondée sur l'inflation 2023 et par une démographie défavorable, (iii) d'un dynamisme spontané des prélèvements obligatoires moindre que l'activité en valeur, (iv) d'une hausse de la charge de la dette sous l'effet de la hausse passée des taux d'intérêt, et (v) d'une hausse des dépenses du programme d'investissements d'avenir. Ces effets seraient toutefois atténués par la sortie progressive des mesures exceptionnelles prises pour protéger les ménages et les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie.

Cette dégradation spontanée du solde structurel est en partie compensée par la décision prise en février 2024 par le Gouvernement d'annuler 10 Md€ de crédits sur le budget de l'État et la modération attendue en fin d'année des dépenses locales.

En 2025, le solde public s'améliorerait fortement par rapport à 2024 et atteindrait **-5,0 % du PIB en loi de finances initiale**, les projets de texte déposés avant débat parlementaire affichant un solde de -5,2 % du PIB. Au-delà des mesures inscrites en texte initial, le Gouvernement a en effet l'intention de soumettre au Parlement au cours des débats un effort additionnel de 6,5 Md€, dont 5 Md€ de diminution des plafonds de crédits des ministères et 1,5 Md€ de recettes complémentaires au titre du verdissement de la fiscalité.

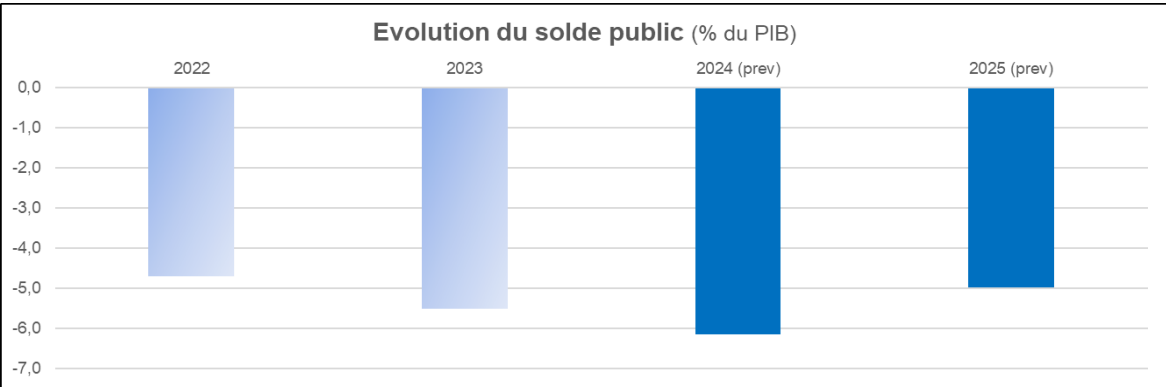
Prises dans leur ensemble, les mesures du Gouvernement constituent un effort total permettant de redresser le solde public de 2 points de PIB par rapport à une situation contrefactuelle où aucune mesure ne serait prise. Elles viseront principalement à :

- un effort renforcé sur les dépenses primaires de l'État, avec une baisse en valeur par rapport au budget voté pour 2024, dans la continuité de la sortie de crises ;
- une maîtrise des dépenses des administrations de sécurité sociale, dans un contexte de baisse de l'inflation, grâce notamment à (i) une évolution de l'ONDAM de +2,8 %, (ii) un décalage de janvier à juillet de l'indexation des pensions de retraites en juillet 2025, (iii) une évolution des allègements généraux

pour favoriser la progression salariale, tout en freinant leur augmentation pour modérer leur coût pour les finances publiques ;

- la participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques, *via* différentes mesures inscrites en PLF 2025, objets de concertation avec les collectivités territoriales. Ces mesures permettront également une plus grande résilience des finances publiques des collectivités territoriales, dans une logique d’auto-assurance pluriannuelle ;
- une plus grande justice sociale et fiscale permise par (i) une contribution temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises, (ii) une contribution différentielle sur les hauts revenus et (iii) une réduction de certaines niches fiscales et sociales pour accroître l’efficacité du système socio-fiscal et lutter contre les effets d’aubaine ;
- un verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique.

Au total, ces mesures de redressement font porter principalement l’effort sur la réduction de la dépense publique, qui représenterait environ les deux tiers des efforts réalisés.



Après s’être établi à 43,2 % du PIB en 2023, le taux de prélèvements obligatoires s’établirait à 42,8 % en 2024 et à 43,6 % en 2025. Après 56,4 % en 2023, le ratio de dépense publique (hors crédits d’impôts) atteindrait 56,8 % du PIB en 2024 puis reculerait à 56,4 % en 2025.

<i>PLF amendé (% de PIB)</i>	2023	2024	2025
Solde effectif	-5,5 %	-6,1 %	-5,0 %
Dépense publique (hors crédits d’impôts)	56,4 %	56,8 %	56,4 %
Taux de prélèvements obligatoires	43,2 %	42,8 %	43,6 %
Dette au sens de Maastricht	109,9 %	112,9 %	114,7 %

**Taux d'évolution de la dépense publique (dépense primaire en volume,
hors transferts, hors crédits d'impôts)**

(% d'évolution)	2023	2024	2025	Cumul 24/25
Toutes administrations publiques	-1	1,8	-0,1	1,7
Administrations publiques centrales (État et opérateurs de l'État)	-2,9	-1,6	-1,1	-2,7
Administrations publiques locales	1	4,7	0	4,7
Administrations de Sécurité sociale	-0,3	3,1	0,6	3,7

Faire participer de manière temporaire et exceptionnelle les plus grandes entreprises au redressement des comptes publics

Pour contribuer au redressement des comptes publics, une contribution exceptionnelle et temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises est instituée. Elle ciblera les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 Md€, soit environ 400 entreprises. Elle s'appliquera à l'ensemble des bénéfices réalisés en France sur les années 2024 et 2025, avec un taux réduit de moitié à mesure que des mesures structurelles d'économies prendront le relai. Pour répartir plus équitablement l'effort, la contribution prévoit deux niveaux d'imposition, en fonction du chiffre d'affaires, et un lissage pour contenir les effets de seuil. La contribution correspond à 20,6 % de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1 Md€ et inférieur à 3 Md€ et à 41,2 % pour celles qui atteignent au moins 3 Md€ de chiffre d'affaires. Cette mesure exceptionnelle et ciblée devrait rapporter 8 Md€ en 2025 et 4 Md€ en 2026.

En complément de cette contribution sur les bénéfices, une taxe exceptionnelle sera instaurée sur les grandes entreprises de transport maritime, pour tenir compte des modalités spécifiques d'imposition de ce secteur. Elle s'appliquera pour deux exercices aux entreprises de transport maritime dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 Md€. La taxe sera assise sur la part du résultat d'exploitation correspondant aux opérations de fret maritime, à un taux de 9 % pour le premier exercice et 5,5 % pour le second. Elle devrait produire 500 M€ de recettes fiscales en 2025, et 300 M€ en 2026.

Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation sera par ailleurs instituée pour mettre à contribution les entreprises ayant un recours croissant à cette pratique leur permettant de distribuer une partie de leur excès de trésorerie à leurs actionnaires. Pour contribuer au redressement des comptes publics et renforcer la justice fiscale, le Gouvernement propose d'instaurer une taxe de 8 % sur le montant de la réduction de capital résultant de l'annulation des actions rachetées. Comme les deux premières mesures, cette taxe ciblera les plus grandes entreprises, à savoir celles dont le chiffre

d'affaires est supérieur à 1 Md€, pour toutes les opérations menées à compter de la date de présentation du projet de loi de finances en Conseil des ministres.

Protéger le pouvoir d'achat des Français et faire contribuer de manière temporaire et exceptionnelle les foyers aux revenus les plus élevés

Pour protéger le pouvoir d'achat des Français, le Gouvernement indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation hors tabac. Cette mesure, dont le coût est évalué à 3,7 Md€, permet d'éviter à près de 530 000 foyers d'entrer dans le champ de l'impôt sur le revenu. Elle protège les Français d'une augmentation de la fiscalité liée à l'inflation.

Pour faire contribuer les ménages les plus aisés au redressement des comptes publics, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit d'instaurer une contribution temporaire et exceptionnelle sur les plus hauts revenus, afin de garantir que ces derniers soient imposés à un taux moyen minimum de 20 %. Ce mécanisme ciblé s'appliquera aux contribuables assujettis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR), à savoir ceux dont le revenu de référence dépasse 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple. Il n'affecte pas la très grande majorité des contribuables, préserve les revenus du travail, et correspond à un effort ciblé sur les foyers aux revenus les plus élevés qui acquittent moins de 20 % d'impôt sur le revenu. D'un rendement estimé à 2 Md€ en 2025, il s'appliquera pour une durée de trois ans, en vue d'accompagner la trajectoire de redressement des finances publiques.

Accompagner le secteur agricole en sortie de crise

Plusieurs mesures pérennes visant à soutenir le monde agricole face aux enjeux du changement climatique et du renouvellement des générations et contribuer à notre souveraineté alimentaire. Parmi ces mesures :

- La déduction pour épargne de précaution sera renforcée, en permettant l'exonération partielle en cas de mobilisation de l'épargne pour faire face à un aléa climatique ou naturel ;
- La déduction en faveur des stocks de vaches laitières et allaitantes sera rendue plus favorable en vue d'inciter à l'accroissement du cheptel bovin français ;
- Le taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles sera relevé de moitié ;
- La transmission des exploitations agricoles au profit de jeunes agricultures s'installant pour la première fois sera encouragée.

Poursuivre la transition écologique

Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité en sortie du bouclier tarifaire

Pour soutenir les ménages et les entreprises face à la crise énergétique, l'État a mobilisé plusieurs leviers, dont un renoncement quasi-intégral aux recettes de l'accise sur l'électricité de 2022 à 2024, pour un coût d'environ 26 Md€. Ainsi, les tarifs d'accise sur l'électricité ont été portés à leurs niveaux minimum autorisés par le droit européen. La sortie définitive de ce « bouclier fiscal » au 1^{er} février 2025 a été actée l'an dernier.

Dans ce contexte, ce projet de loi de finances pour 2025 adapte les tarifs normaux d'accise en sortie de bouclier tarifaire pour garantir une baisse d'au moins 9 % du tarif réglementé de vente d'électricité à compter du 1^{er} février 2025. Alors que les tarifs de l'électricité se normalisent, cette mesure doit permettre de garantir une baisse de la facture pour les ménages se chauffant à l'électricité et d'amortir les effets du bouclier tarifaire sur les comptes publics.

Renforcement des malus sur les émissions de CO₂ des véhicules de tourisme

Pour encourager la transition énergétique du parc automobile, les malus sur les émissions de CO₂ applicables aux véhicules de tourisme seront renforcés et s'inscriront dans une perspective pluriannuelle pour offrir de la visibilité aux acteurs économiques. Le seuil du barème de la taxe sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme (dite « malus CO₂ ») sera abaissé de 5g/CO₂/km en 2025 puis de 7g/CO₂/km en 2026 et 2027. Pour cibler les véhicules les plus émetteurs, son tarif maximum sera parallèlement augmenté de 10 000 € par an jusqu'en 2027. Le seuil de déclenchement de la taxe sur la masse en ordre de marche (dite « malus masse ») sera également abaissé, dès 2026, de 1 600 kg à 1 500 kg. En outre, dès 2025, le bénéfice de l'abattement dont profitent aujourd'hui tous les véhicules hybrides non-rechargeables sera limité aux seuls véhicules performants sur le plan environnemental. Ces mesures, qui accentuent l'effort de verdissement de notre fiscalité, devraient produire 300 M€ de recettes à partir de 2026.

Les dépenses de l'État sont réduites, au service d'une plus grande efficacité et du redressement des comptes publics, en poursuivant une logique de justice

Le projet de loi de finances pour 2025 présente une dépense totale sous norme de 490 Md€ sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE), correspondant à une baisse en valeur de 2,5 Md€ à périmètre constant, pour la seconde année consécutive. Pour rappel, cette norme de dépense définie par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 correspond aux dépenses sur lesquelles le Gouvernement s'engage pour la maîtrise de la croissance des dépenses : elle inclut notamment les dépenses du budget général mais aussi les prélèvements sur recettes en faveur des collectivités

territoriales et de l'Union européenne ou encore les dépenses de pensions des agents publics.

Cette baisse témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir le redressement des finances publiques. **Cette évolution, dans un contexte marqué par une prévision d'inflation de +1,8 % en 2025 et par une forte dynamique de la dépense sur certains périmètres (évolution des charges de l'énergie, indexation des prestations sociales, rigidité de certaines programmations), reflète un effort transversal significatif – de l'ordre de 15 Md€ - de maîtrise de la dépense sur l'ensemble des budgets ministériels.**

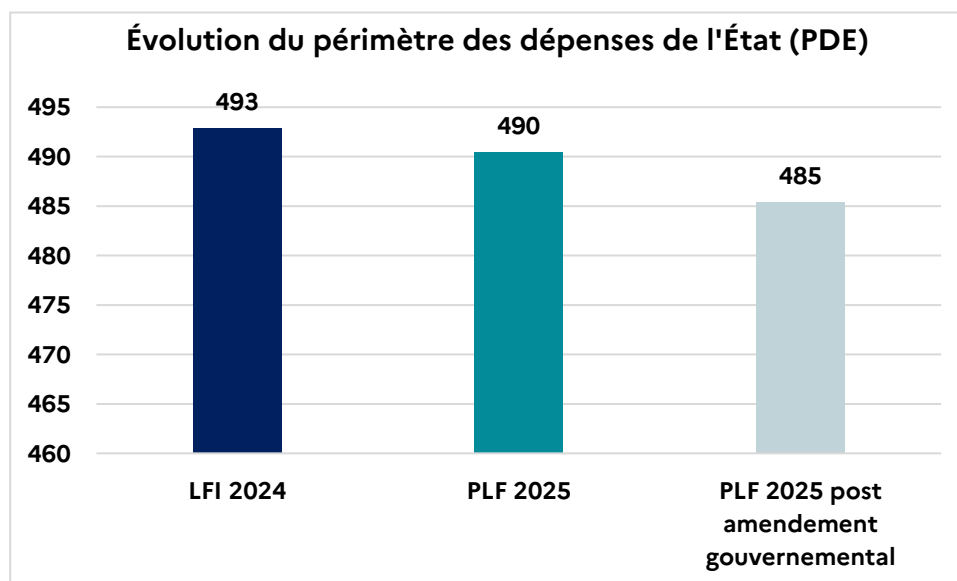
Cet effort s'appuie notamment sur des mesures ciblées d'efficience et de recentrage de dispositions d'intervention, notamment ceux élargis à l'occasion de la réponse aux crises, en s'appuyant sur les recommandations des revues de dépenses : c'est le cas sur la politique de l'emploi et la politique de formation, sans revenir pour autant sur l'ambition au fond. La dynamique de certaines dépenses discrétionnaires est par ailleurs revue à la baisse, à l'instar des dépenses dédiées à l'aide publique au développement, tandis que la sortie définitive des dispositifs de réponse aux crises, notamment énergétique, constitue un axe majeur de maîtrise de la dépense. Un effort est également prévu sur les opérateurs de l'État, les incitant à optimiser leur gestion, ainsi que sur les effectifs de l'État et de ses opérateurs, qui baisseront d'environ 2 200 en 2025.

Ces efforts permettent, tout en assurant une baisse globale de la dépense, de financer les priorités du Gouvernement, notamment la sécurité des Français, avec la poursuite des efforts en faveur des budgets régaliens – c'est le cas pour les moyens dédiés à la Défense, qui progressent conformément à la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, ou encore pour le soutien au développement des énergies renouvelables.

Des évolutions seront proposées par le Gouvernement au cours des débats parlementaires, pour traduire des ajustements souhaités par le Premier ministre, en cohérence avec le discours de politique générale (DPG). En matière fiscale, le prêt à taux zéro sera étendu sur tout le territoire pour les primo accédant afin de faciliter l'accession à la propriété. Dans le cadre du débat parlementaire, les crédits du ministère de la Justice seront réévalués, à l'initiative du Gouvernement, tout comme ceux du ministère de l'Intérieur. Afin de préserver notre maillage territorial et continuer d'accompagner les territoires les plus fragiles, les dotations versées à la Poste et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ainsi que les crédits en faveur de la restauration de notre patrimoine seront rehaussés en cours de débat. Le rendement de la mesure de réduction de loyer de solidarité sera maintenu en 2025 à son niveau de 2024. Pour amplifier la mobilisation en faveur de la santé mentale, grande cause nationale, une enveloppe supplémentaire sera également mobilisée, permettant de donner corps à de premières actions. L'impact budgétaire de ces mesures sera limité à 0,6 Md€.

Le Gouvernement proposera par ailleurs au cours des débats, par amendements, des économies budgétaires supplémentaires à hauteur de 5 Md€ sur les budgets ministériels,

permettant d'atteindre une cible de déficit public de -5,0 % sur laquelle il s'est engagé pour 2025, et une baisse de la dépense publique primaire en volume.



Md€, CP, format 2025

Le solde budgétaire de l'État est en redressement significatif, sous l'effet d'un effort résolu en dépense, complété en recettes de mesures exceptionnelles et ciblées de justice fiscale

En dépit d'un contexte macroéconomique peu favorable en 2024, les recettes de l'État connaîtraient une dynamique positive en 2025.

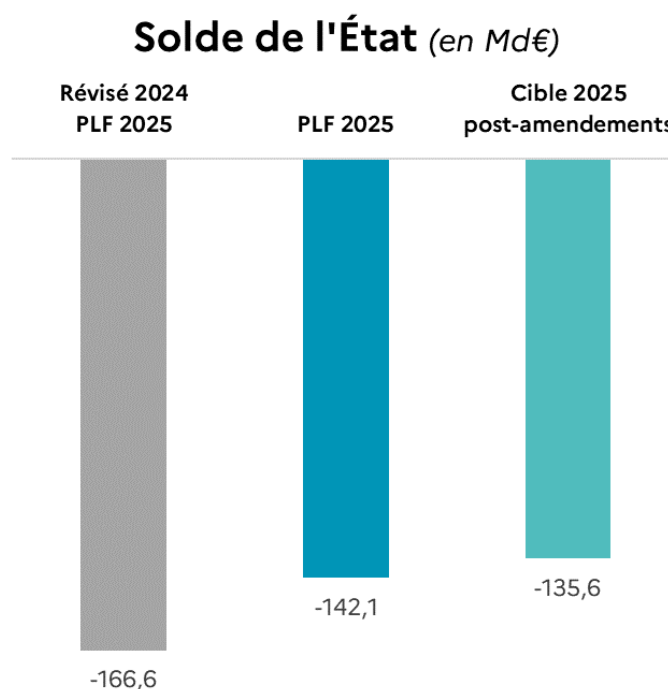
La dégradation de l'environnement macroéconomique par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2024 entraîne une révision à la baisse des prévisions de recettes fiscales de l'État pour cette année, à 322,5 Md€. Ainsi, par rapport aux prévisions de la LFI, le bénéfice plus faible qu'escompté des entreprises françaises, considérées dans leur ensemble, aurait pour conséquence une diminution de -14,3 Md€ de l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, l'impôt sur les revenus serait en baisse de -5,3 Md€ en raison d'une progression de l'emploi et des revenus des ménages moins dynamique que les prévisions initiales. Enfin, la diminution de la TVA revenant à l'État (- 4,8 Md€) s'explique principalement par une croissance essentiellement portée par le commerce extérieur, les exportations étant exonérées de TVA.

En PLF, pour 2025, l'ensemble des recettes seraient en hausse de +32,3 Md€ par rapport à 2024, sous l'effet de la dynamique positive de croissance, de la sortie définitive des mesures de soutien face à la crise énergétique, mais aussi de mesures exceptionnelles, temporaires et ciblées d'ampleur, dans un objectif de justice. Les recettes fiscales nettes s'établiraient ainsi à 357,6 Md€. Bénéficiant à la fois de l'évolution du contexte macroéconomique et des mesures nouvelles décidées par le Gouvernement, cette amélioration serait principalement portée par la TVA (+10,2 Md€) et l'impôt sur le revenu (+5,7 Md€). S'y ajoutent les recettes exceptionnelles et temporaires prévues au titre d'une contribution différentielle applicable à certains contribuables titulaires de très hauts revenus (2 Md€) et d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des plus grandes entreprises, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 Md€ (8 Md€). Par ailleurs, les « Autres recettes fiscales nettes » s'améliorent (+9,7 Md€) notamment sous l'effet de la sortie du bouclier tarifaire. Ces améliorations sont néanmoins atténuées par la baisse des versements de l'Union européenne dans le cadre de la fin du Plan de Relance (- 4,2 Md€), conformément à l'échéancier prévu initialement et compte tenu d'un effort de relance essentiellement réalisée entre 2020 et 2022.

Par ailleurs, le solde des comptes spéciaux, stable en 2024, devrait s'améliorer de 3,7 Md€ en 2025 en lien avec la résorption du déséquilibre du CAS « Pensions » (+2,5 Md€ d'amélioration, soit un déficit ramené à -1 Md€), sous l'effet croisé du décalage de l'indexation des pensions et du relèvement de 4 points du taux des cotisations employeurs pour la fonction publique d'État.

En 2024, le solde budgétaire connaîtrait donc une dégradation de -19,7 Md€ (à - 166,6 Md€) par rapport à la LFI, l'évolution défavorable des recettes n'étant que

partiellement compensée par les efforts significatifs réalisés en dépenses (annulation de 10 Md€ ; doublement de la réserve de précaution, portée à 16 Md€). **En 2025, le déficit budgétaire attendu serait en forte amélioration à -135,6 Md€, soit une réduction du déficit de 31 Md€ par rapport à 2024**, grâce à la baisse des dépenses en valeur et aux mesures nouvelles sur les recettes. Cette cible de déficit budgétaire après débat parlementaire intègre un effort additionnel que le Gouvernement proposera au Parlement par amendement au PLF, avec une minoration additionnelle des crédits du budget de l'État (-5 Md€) et des mesures de verdissement de la fiscalité (-1,5 Md€), soit au total une amélioration de 6,5 Md€ par rapport au solde présenté dans le texte initial, qui s'élève à -142,1 Md€.



Le redressement des finances sociales est accéléré, par des mesures structurelles en dépenses et en recettes, préservant l'investissement dans le système de santé et médico-social

En 2025, la croissance des dépenses primaires en volume des administrations de sécurité sociale devrait ralentir pour atteindre +0,6 % contre +3,1 % en 2024. Cette croissance limitée s'explique par une stratégie de redressement résolu des finances sociales. Celle-ci passe notamment par une maîtrise accrue des dépenses les plus dynamiques et par la rationalisation des exonérations et réductions de prélèvements sociaux (dites « niches sociales »).

Il est notamment prévu un taux de progression de l'ONDAM de 2,8 %, supérieur à l'inflation, et qui permettra de poursuivre le soutien au système de santé et médico-

social, de protéger l'hôpital, tout en engageant une démarche volontariste de maîtrise des dépenses et de lutte contre la fraude. Cette évolution sera ainsi assurée par la rationalisation de certaines dépenses sur le volet des soins de ville, des produits de santé et des établissements sociaux et médico sociaux, à laquelle s'ajoutent les actions de maîtrise médicalisée et de lutte contre la fraude. De plus, les pensions de retraite de base seront toujours indexées sur l'inflation mais la revalorisation annuelle sera décalée du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

À la suite du rapport Bozio-Wasmer, une réforme des allègements généraux, dont la philosophie générale est de concentrer les allègements là où ils permettent de créer le plus d'emplois et de diminuer leur pente pour faciliter les augmentations de revenus des travailleurs, sera mise en œuvre en 2026. Une première étape de cette réforme des allègements généraux sera mise en œuvre dès 2025, permettant une réduction des niches sociales à hauteur de 4 Md€ (net des effets retours sur l'impôt sur les sociétés).

La hausse du taux de cotisation patronale à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) participera aussi au redressement de la trajectoire.

Le Gouvernement continue par ailleurs de s'engager en faveur de notre système de santé et médico-social, en particulier à travers l'investissement dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, comme par le financement des mesures issues des négociations conventionnelles en soin de ville, à l'image de la nouvelle convention médicale signée en juin 2024.

La trajectoire de la branche autonomie intègre, à champ constant, une progression de 4,7 % de l'objectif global des dépenses (OGD) en 2025 permettant de financer d'une part les mesures salariales prévues et d'autre part un accroissement de l'offre médico-sociale indispensable au regard des besoins nouveaux.

La trajectoire des administrations de sécurité sociale anticipe enfin une moindre dépense du régime d'assurance chômage en lien avec la reprise des négociations conformément à la proposition formulée par le Premier ministre aux partenaires sociaux.

Une juste participation des collectivités territoriales à l'effort collectif

La présentation du PLF pour 2025 intervient dans un contexte marqué par une forte progression des dépenses locales. Les remontées comptables fin août font en effet état d'une progression dynamique en 2024 des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de +6 % et des dépenses réelles d'investissement de +10,8 % sur les huit premiers mois 2024. Cette dernière hausse s'explique notamment par le cycle électoral municipal et l'arrivée à terme de nombreux projets d'investissement.

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025.

Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

L'effort de maîtrise du solde public s'élèvera à 5 Md€, soit 12,5 % de l'effort global sur l'ensemble du champ des administrations publiques. Cet effort est certes important. Il intervient néanmoins dans un contexte budgétaire global très contraint, dans lequel chaque acteur doit contribuer au redressement des comptes publics.

Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF 2025. Il sera mis en place un fonds de précaution pour les collectivités, qui sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités en excluant les plus petites ou les plus fragiles, prélèvement qui sera limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. La répartition du fonds l'année suivante sera établie après consultation du comité des finances locales, dans un cadre fixé par la loi. L'abondement de ce fonds sera conditionné au niveau de dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en LFI 2024. Par ailleurs, le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024, et le Fonds de compensation de la TVA sera réduit de 0,8 Md€.

Dans le PLF pour 2025, à périmètre courant, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (crédits budgétaires, prélèvements sur recettes et TVA affectée aux régions) s'élèvent à 53,4 Md€ en CP hors mesures exceptionnelles.

L'ensemble des transferts de l'État (104 Md€), qui inclut également la fiscalité transférée, le financement de la formation professionnelle et divers transferts de l'État, est en légère hausse (+ 884 M€, +0,9 %). Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera stable par rapport à 2024 après deux années de forte hausse.

Renforcer le pilotage de nos finances publiques

La situation actuelle exige un renforcement du pilotage de nos finances publiques. Dans les prochains mois, la priorité ira à des mesures concrètes, en particulier :

- après les écarts constatés en 2023 et 2024, mettre en place un plan d'action pour améliorer les capacités de prévision et de suivi de la dépense et des recettes publiques au sein des ministères économiques et financiers ;
- assurer un suivi plus régulier de l'évolution des comptes publics, en lien avec le Parlement, sur l'ensemble des administrations publiques : État, collectivités, Sécurité sociale, avec un mécanisme d'alerte précoce en cas de dérapage inattendu dans l'année ;
- relancer un processus systématique de revue d'efficacité de la dépense, sous l'égide du Premier ministre, qui examine tous les champs de l'action publique ;
- définir un plan de simplification et de modernisation du service public, appuyé sur de nouvelles stratégies de numérisation, de fusion d'organismes et de simplification normative.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés

PLF 2025

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires

	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,5	2,5	1,9
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,5	0,8	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	5,4	2,4	1,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	82	82	80
Taux de change euro/dollar	1,08	1,09	1,09
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 822	2 921	3 005
Variation en volume (en %)	1,1	1,1	1,1
Variation en valeur (en %)	6,5	3,5	2,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	0,8	2,0	0,8
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,9	0,7	1,3
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,1	-1,9	0,6
Exportations (en %)	2,5	2,1	3,4
Importations (en %)	0,7	-1,1	2,6
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	4,8	2,0	1,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-99	-86	-81

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

Programmation des finances publiques

En milliards d'euros, comptabilité nationale

	Exécution 2023	Révisé 2024	Cible 2025
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-5,5	-6,1	-5,0
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-5,1	-5,7	-4,6
Ajustement structurel	-0,6	-0,6	1,1
Dette publique (en % de PIB)	109,9	112,9	114,7
Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt (en % de PIB)	43,2	42,8	43,6
Dépenses publiques hors crédits d'impôt (% de PIB)	56,4	56,8	56,4
IPC hors tabac (%)	4,8	2,0	1,8
Croissance du PIB en volume (%)	1,1	1,1	1,1

TAUX D'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE (DÉPENSE PRIMAIRE EN VOLUME, HORS TRANSFERTS, HORS CRÉDITS D'IMPÔTS)

(% d'évolution)	2023	2024	2025	Cumul 2024/2025
Toutes administrations publiques	-1	1,8	-0,1	1,7
Administrations publiques centrales (État et opérateurs de l'État)	-2,9	-1,6	-1,1	-2,7
Administrations publiques locales	1	4,7	0	4,7
Administrations de Sécurité sociale	-0,3	3,1	0,6	3,7

Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	EXÉCUTION 2023	LFI 2024	PLF 2025	CIBLE 2025
Dépenses nettes ¹	516,2	512,5	518,8	513,8
dont dépenses du budget général sous PDE ^{2,3}	336,1	335,0	336,7	331,7
dont dépenses du budget général hors PDE ²	112,0	110,8	114,6	114,6
dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	44,3	45,1	44,2	44,2
dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	23,9	21,6	23,3	23,3
Recettes nettes	348,0	371,2	378,2	379,7
dont impôt sur le revenu	88,6	93,4	93,8	93,8
dont contribution différentielle applicable à certains contribuables titulaires de hauts revenus			2,0	2,0
dont impôt sur les sociétés	56,8	72,0	56,2	56,2
dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises			8,0	8,0
dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques	16,8	15,4	16,5	16,5
dont taxe sur la valeur ajoutée ⁴	95,2	100,8	106,2	106,2
dont autres recettes fiscales	65,5	66,9	74,8	76,3
dont recettes non fiscales	25,1	22,7	20,5	20,5
Solde des budgets annexes	0,3	0,2	0,3	0,3
Solde des comptes spéciaux	-5,1	-5,7	-1,7	-1,7
SOLDE GÉNÉRAL	-173,0	-146,9	-142,1	-135,6

(1) Par convention, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne sont inclus sur la ligne « Dépenses ». Les dépenses sont présentées nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État.

(2) Les dépenses du budget général sous Périmètre des Dépenses de l'État (PDE) sont constituées des crédits des ministères, hors dépenses de contribution aux pensions civiles et militaires. Les dépenses hors PDE sont la charge de la dette, l'amortissement de la dette Covid, les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux et les dépenses de contribution aux pensions civiles et militaires.

(3) Le tableau présenté est en format courant. Il ne prend pas en compte les mesures de périmètre, dont celle relative à l'audiovisuel public dont le financement était assuré en 2023 et 2024 par une fraction de TVA affectée au compte de concours financier « Avances à l'audiovisuel public » et prévu par crédits budgétaires dans le texte initial du PLF 2025. Le montant du PDE diminue de 2,5 Md€ entre la LFI 2024 et le PLF 2025, et de 7,5 Md€ par rapport à la cible pour 2025 que le Gouvernement se fixe.

(4) En 2023 et 2024, la part de TVA affectée à l'État est minorée du montant versé au compte de concours financier « Avances à l'audiovisuel public ». Depuis 2023 la compensation de la suppression de la CVAE aux collectivités a réduit la part de TVA revenant à l'État.

Dépenses de l'État

En CP en milliards d'euros	LFI 2024 ¹	PLF 2025	CIBLE 2025
Crédits budgétaires ²	340,1	336,7	331,7
Taxes et recettes affectées plafonnées	21,8	21,1	21,1
Budgets annexes ³ et comptes spéciaux relevant du périmètre des dépenses de l'État ⁴	70,3	71,4	71,4
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	45,1	44,2	44,2
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	21,6	23,3	23,3
Retraitements des flux internes au budget de l'État	-6,0	-6,3	-6,3
Périmètre des dépenses de l'État	492,9	490,4	485,4
Charge de la dette ⁵	52,2	54,9	54,9
Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 (P369)	6,5	5,2	5,2

(1) Au format du PLF pour 2025.

(2) Hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions ».

(3) « Contrôle et exploitation aériens » et « Publications officielles et information administrative »; hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions ».

(4) CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (hors programme 755), « Développement agricole et rural », « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (hors programme 721), « Pensions » (hors programme 743).

(5) Programmes 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » et 355 « Charge de la dette de SNCF réseau reprise par l'État ».

Crédits budgétaires des missions du budget général de l'État (avant contribution supplémentaire par amendement)

33 MISSIONS hors mission Remboursements et dégrèvements - En CP en milliards d'euros, Hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions »	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Action extérieure de l'État	3,5	3,3
Administration générale et territoriale de l'État	3,8	4,1
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	4,5	4,2
Aide publique au développement	6,5	5,2
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	1,9	1,9
Audiovisuel public	4,0	4,0
Cohésion des territoires	23,5	23,8
Conseil et contrôle de l'État	0,7	0,7
Crédits non répartis	0,5	0,2
Culture	3,7	3,7
Défense	47,2	50,5
Direction de l'action du Gouvernement	1,0	1,0
Écologie, développement et mobilité durables	16,8	19,5
Économie	4,1	3,7
Engagements financiers de l'État	60,8	61,3
Enseignement scolaire	64,4	64,5
Gestion des finances publiques	8,3	8,2
Immigration, asile et intégration	2,2	2,0
Investir pour la France de 2030	7,7	5,8
Justice	10,1	10,2
Médias, livre et industries culturelles	0,7	0,7
Outre-mer	2,7	2,5
Plan de relance	1,4	0,2
Pouvoirs publics	1,1	1,2
Recherche et enseignement supérieur	31,4	31,1
hors loi de programmation pour la recherche (dont aides aux entreprises)	17,0	16,4
loi de programmation pour la recherche	14,5	14,7
Régimes sociaux et de retraite	6,2	6,0
Relations avec les collectivités territoriales	4,0	4,1
dont dispositifs exceptionnels	0,1	0,1
hors dispositifs exceptionnels	3,8	3,9
Santé	2,7	1,6
dont programme 379 « Reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet "Séjour investissement" du plan national de relance et de résilience (PNRR) »	1,2	0,1
dont autres programmes	1,5	1,5
Sécurités	16,7	17,3
Solidarité, insertion et égalité des chances	29,8	30,4
Sport, jeunesse et vie associative	1,8	1,5
dont Jeux olympiques et paralympiques 2024	0,1	0,0
hors Jeux olympiques et paralympiques 2024	1,6	1,5
Transformation et fonction publiques	1,1	0,8
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	23,7	21,4

(1) Au format du PLF pour 2025

Emplois État et opérateurs (avant contribution supplémentaire par amendement)
Budget général et budgets annexes

MINISTÈRES	État		Opérateurs		État et opérateurs
	Schéma d'emplois ¹ PLF 2025	Plafond d'emplois ² PLF 2025	Schéma d'emplois ¹ PLF 2025	Plafond d'emplois ² PLF 2025	Schéma d'emplois ¹ PLF 2025
Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt	-	30 531	-101	14 361	-101
Armées et anciens combattants	+630	271 117	+70	13 489	+700
Budget et comptes publics	-505	114 133	-	-	-505
Culture	-	9 159	-82	19 981	-82
Économie, finances et industrie	-24	10 903	-42	8 503	-66
Éducation nationale	-2 000	1 077 652	-30	2 830	-2 030
Enseignement supérieur et recherche	-	5 104	+294	243 285	+294
Europe et affaires étrangères	+75	13 892	-10	5 965	+65
Fonction publique, simplification et transformation de l'action publique	-	540	-	749	-
Intérieur	-	298 689	-	3 088	-
Justice	+619	95 599	-	796	+619
Logement et rénovation urbaine	-	291	+10	452	+10
Outre-mer	-35	5 708	-	140	-35
Partenariat avec les territoires et décentralisation	-	35 114	-209	6 464	-209
Santé et accès aux soins	-	-	-	131	-
Services du Premier ministre	-1	10 477	-5	914	-6
Sports, jeunesse et vie associative	-	2 301	-40	671	-40
Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques	+3	2 027	+18	15 621	+21
Travail et emploi	-90	12 758	-883	63 982	-973
TOTAL Budget général	-1 328	1 995 994	-1 010	401 422	-2 338
Contrôle et exploitation aériens	+132	10 525	+5	796	+137
Publications officielles et information administrative		486			-
TOTAL Budgets annexes	+132	11 011	+5	796	+137
TOTAL GÉNÉRAL	-1 196	2 007 005	-1 005	402 218	-2 201

(1) Schéma d'emplois en ETP.

(2) Plafond d'emplois en ETP.

economie.gouv.fr
PLF 2025

Action extérieure de l'État

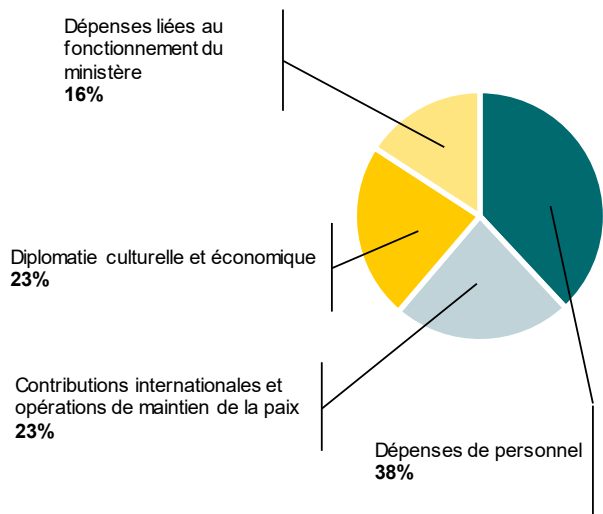
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Les moyens de la mission en 2025

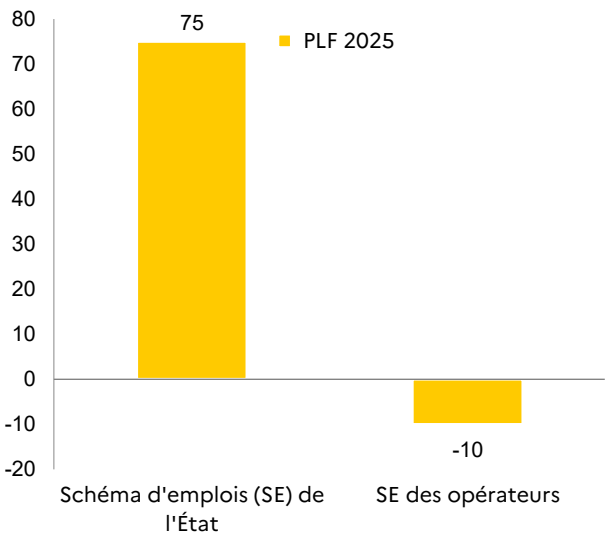
Crédits budgétaires : 3,3 Md€ Emplois de l'État : 13 892 ETPT

Emplois des opérateurs : 5 965 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	3,49 Md€	3,34 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- L'action extérieure de la France se déploie dans un contexte international instable et marqué par la multiplication des crises. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères agit pour promouvoir le multilatéralisme et valoriser l'image de la France. Il met en œuvre, au travers de cette mission, l'action extérieure de l'État, la diplomatie culturelle et d'influence et la politique de soutien au commerce extérieur et d'attractivité. Il assure notamment le service public consulaire à destination des Français établis ou en déplacement hors de France et instruit les demandes de visas. Son action en matière d'aide publique au développement est retracée au sein de la mission dédiée.
- Ce budget contribue au financement de la mise en œuvre de l'agenda de la transformation du ministère, dans le prolongement des États généraux de la diplomatie. Il vise à renforcer notre influence notamment en Afrique, dans la zone Indopacifique et en Europe. Un effort budgétaire est par ailleurs prévu pour accélérer la transformation écologique des emprises du ministère en France et à l'étranger, assurer la sécurité des emprises françaises et de nos concitoyens, améliorer les outils numériques et moderniser le service rendu aux Français de l'étranger.

Renforcer les moyens de la diplomatie française

À la suite des États généraux de la diplomatie, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères met en œuvre un agenda de transformation qui vise un réarmement de la diplomatie française. Cela se traduit notamment par une hausse de ses emplois depuis 2022. À compter du 1^{er} janvier 2025, l'ensemble des effectifs ainsi

que la masse salariale du ministère (38 % des crédits de la mission) sont regroupés au sein du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », ce qui permettra une plus grande fluidité et réactivité dans la gestion des effectifs ministériels.

Œuvrer pour le multilatéralisme et la sécurité internationale

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères continue d'œuvrer pour renforcer l'influence de la France dans le système multilatéral.

La mission mobilisera 0,8 Md€ pour contribuer au financement de plus de 80 organisations internationales et européennes, afin notamment d'œuvrer pour le renforcement des outils de maintien de la paix, de prévention et de médiation

des conflits par des contributions aux différentes agences des Nations unies.

Ces contributions stratégiques doivent permettre un renforcement de l'influence de la France sur la scène internationale et marquer sa volonté d'agir comme un acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions de sécurité internationale.

Renforcer la stratégie d'influence de la France

La mission poursuit le renforcement des moyens d'influence de la France en y consacrant 0,7 Md€.

La stratégie d'influence est déployée selon une approche par grands projets, déclinés suivant une logique géographique ciblant des zones prioritaires (l'Afrique, l'Indopacifique, l'Europe) de la diplomatie française et une logique thématique (stabilisation des bourses étudiantes).

Le réseau d'enseignement français à l'étranger est soutenu via le financement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ainsi que par des aides à la scolarité dont bénéficient les élèves français scolarisés dans nos établissements scolaires à l'étranger.

Poursuivre la modernisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du service rendu aux Français de l'étranger

Le ministère investira dans l'efficacité énergétique de ses bâtiments en France et à l'étranger. Les moyens consacrés à la sécurité des emprises, des agents et de nos compatriotes à l'étranger seront renforcés.

La poursuite des investissements dans le domaine numérique permettra de mettre en place des outils collaboratifs pour moderniser le travail diplomatique ainsi que renforcer les capacités d'analyse politique et d'anticipation.

Le service public consulaire poursuivra également sa modernisation pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, notamment par la finalisation du projet de registre de l'état civil électronique (RECE), le déploiement progressif du service France Consulaire et le développement d'une nouvelle solution de vote par internet en vue des élections consulaires de 2026. Le ministère poursuivra également l'accompagnement des Français de l'étranger, notamment par le biais de bourses scolaires et d'aides sociales.

Administration générale et territoriale de l'État

Ministère de l'Intérieur

Les moyens de la mission en 2025

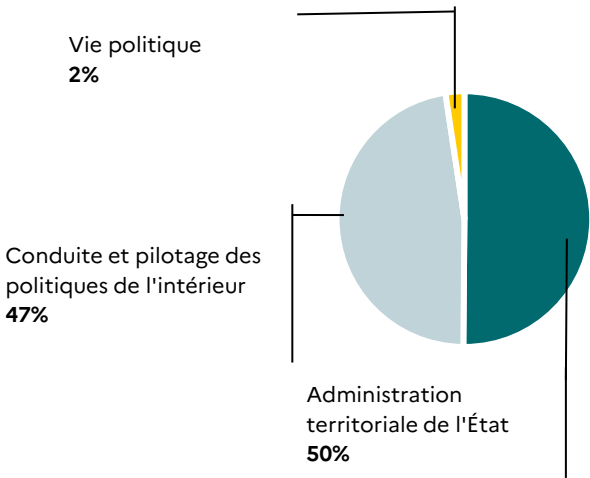
Crédits budgétaires : 4,1 Md€

Emplois de l'État : 40 261 ETPT

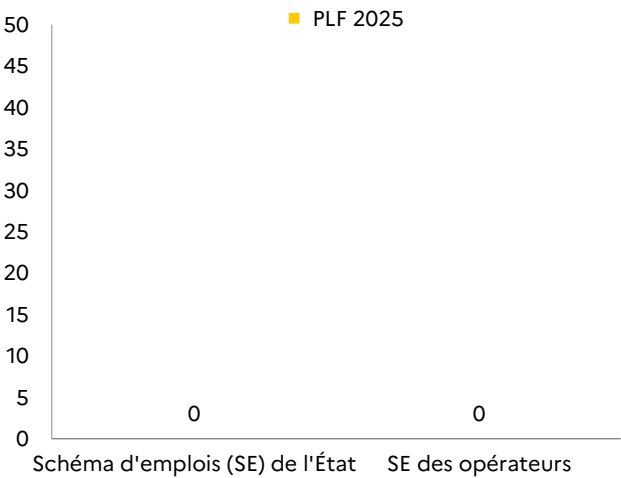
Taxes affectées plafonnées : 0,29 Md€

Emplois des opérateurs : 456 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	3,85 Md€	4,15 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,29 Md€	0,29 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Administration générale et territoriale de l'État » participe à la mise en œuvre de trois responsabilités du ministère de l'Intérieur : garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques, assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République et mettre en œuvre, au plan local, les politiques publiques nationales.
- La mission poursuit en 2025 son objectif de modernisation de l'action publique tant dans son organisation que dans ses moyens, afin d'améliorer l'action et le service de l'État. À cet égard, une augmentation des crédits de +0,3 Md€ est prévue, notamment au titre de projets immobiliers structurants (Universeine et site unique de la direction générale de la sécurité intérieure) ainsi que de la transformation numérique du ministère.

Préserver les moyens alloués aux territoires

En 2025, le niveau des effectifs nécessaires à l'exercice des missions préfectorales – délivrance des titres et lutte contre la fraude, gestion des crises, contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales, pilotage des politiques publiques interministérielles – et au soutien des services de l'administration territoriale de l'État (ATE) par les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) **est préservé**. Ces moyens permettront de répondre aux priorités gouvernementales et de faire face aux éventuels pics d'activité qui pourraient survenir en cours d'année.

Dans le cadre de la **dynamique nouvelle de réarmement territorial insufflée** par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, l'extension du réseau des sous-préfectures, la modernisation des installations dédiées à la gestion de crise ou la convergence du

socle informatique commun à tous les services, particulièrement structurants pour l'ATE, sont quelques-uns des chantiers ayant connu une forte accélération au cours des deux dernières années. Le projet de loi de finances pour 2025 entend continuer à porter un ambitieux volet consacré à la modernisation du fonctionnement des services. L'amélioration de la qualité du service rendu et le développement de la relation de confiance avec les usagers se poursuivront *via* la démarche « Missions prioritaires des préfetures 2022-2025 » (MPP 22-25).

Enfin, de nombreuses **politiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (plan national de prévention de la radicalisation « prévenir pour protéger » du 23 février 2018 (PNPR), stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et stratégie de lutte contre les séparatismes) poursuivront leur déploiement au niveau territorial.

Moderniser l'action publique

La mission « Administration générale et territoriale de l'État » poursuit son action de modernisation de l'action publique. Le maintien en 2025 de la dynamique budgétaire en faveur de la transformation numérique permettra à la direction de la transformation du numérique (DTNUM) et aux directions métiers de poursuivre la réalisation des grands projets du ministère, en lien avec les différents acteurs de la fonction numérique. La DTNUM poursuivra les actions engagées en matière de développement des capacités numériques du ministère au profit des services et des citoyens, de ré-internalisation des compétences-clés, de rationalisation et d'urbanisation des systèmes d'information. Elle s'appuiera sur le plan de transformation numérique 2023-2027 du ministère, lequel se décline en quatre axes thématiques : proximité numérique, agents augmentés, gouvernance des systèmes d'information et sécurité et confiance numérique.

Les efforts ministériels portant sur le pilotage de l'immobilier et des dépenses de contentieux seront

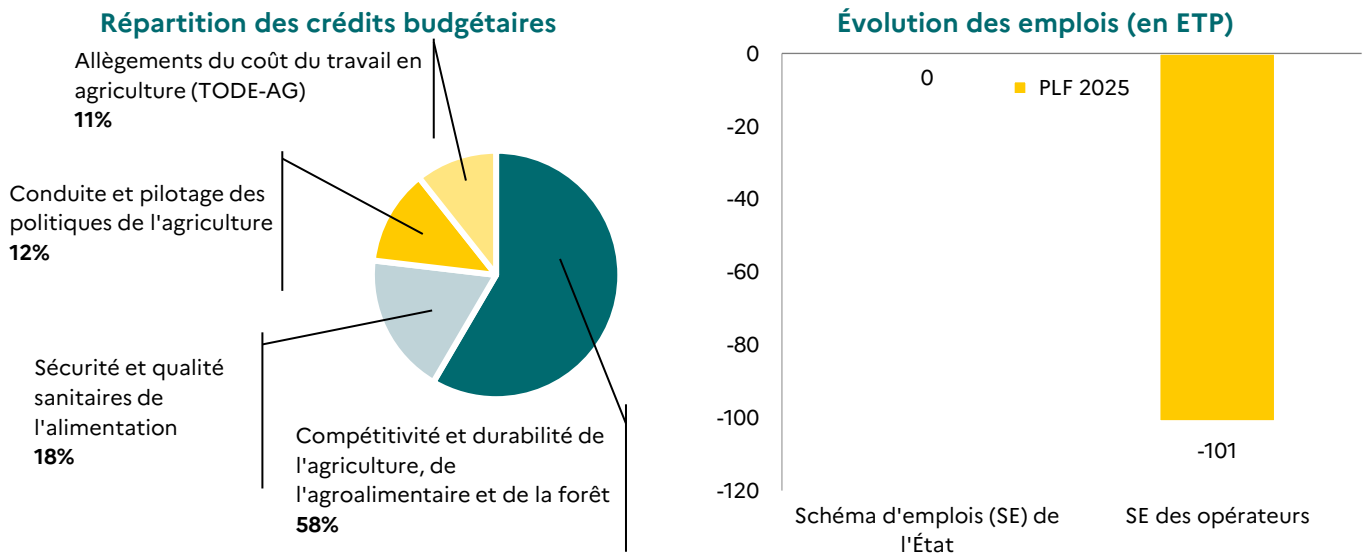
poursuivis. La stratégie immobilière du ministère, fondée sur un objectif d'optimisation de la dépense publique et de rationalisation des occupations, se traduit aussi bien par des plans exceptionnels, notamment de nouvelles installations (Universeine et site unique de la direction générale de la sécurité intérieure – DGSI), que par des efforts moins visibles mais primordiaux, qui visent à assurer un niveau de crédits d'entretien et d'investissement suffisant pour garantir le bon état global du parc ainsi que l'amélioration de sa performance énergétique.

Par ailleurs, les enjeux financiers liés aux nombreux contentieux gérés par le ministère de l'intérieur ont conduit la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) à mettre en œuvre un **plan d'action ambitieux de prévision et pilotage des dépenses de contentieux** *via* notamment un renforcement de l'expertise et une gestion revue des dépenses de protection fonctionnelle des agents publics.

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

Les moyens de la mission en 2025	
Crédits budgétaires : 4,2 Md€	Emplois de l'État : 11 799 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,5 Md€	Emplois des opérateurs : 13 224 ETPT



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025		
	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	4,49 Md€	4,21 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,50 Md€	0,50 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

Face à l'accélération du changement climatique et de ses conséquences sur les cultures, les élevages et la forêt, le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt poursuivra en 2025 son soutien à une agriculture plus résiliente face aux aléas climatiques.

Au regard des attentes toujours plus fortes des Français pour une alimentation saine, sûre, durable et de qualité et une production plus respectueuse de l'environnement, les moyens consacrés à l'agriculture française permettront d'accompagner la transition écologique des exploitations françaises, tout en restant productives et compétitives, pour assurer le revenu des agriculteurs et pour assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire.

Le ministère maintiendra par ailleurs un haut niveau d'appui à la prévention des risques et garantira la réactivité des interventions en cas de survenance de dangers sanitaires, d'aléas climatiques en prenant notamment appui sur le nouveau dispositif d'assurance récolte mis en place depuis l'année 2023.

Maintien et amplification des dispositifs de soutien au secteur agricole

A la suite de la crise agricole, de nombreuses mesures de soutien ont été annoncées et mises en œuvre, dont certains dispositifs fiscaux ou sociaux qui trouvent leur traduction dans le PLF ou le PLFSS pour 2025. Conformément aux annonces de début 2024, le budget du ministère intègre notamment la pérennisation du dispositif dit « TO-DE » d'aide à l'embauche des travailleurs saisonniers agricoles, avec une hausse du seuil d'exonération maximale de cotisations patronales de 1,2 à 1,25 SMIC. Le ministère bénéficiera d'une enveloppe de 0,6 Md€ pour financer ce dispositif en 2025.

Le budget du ministère permettra également le financement de la politique agricole commune, en mobilisant 0,5 Md€ pour co-financer notamment l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à la conversion biologique (CAB). Cette somme vient en complément des 9,4 Md€ attendus de l'Union européenne au titre du FEAGA (fonds européen agricole de garantie) qui permet le financement de paiements directs aux agriculteurs et du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

Poursuite de la planification écologique du secteur agricole et forestier

Le soutien apporté à la planification écologique du secteur agricole et forestier est maintenu. Les financements ouverts sont optimisés afin de tenir compte des délais et du rythme de mise en œuvre des dispositifs financés. Cette enveloppe

permettra de poursuivre les stratégies engagées en 2024, notamment pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, pour le plan haies, le fonds de souveraineté alimentaire, l'agriculture biologique ou le renouvellement forestier.

Assurer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation

Afin d'assurer un niveau optimal de sécurité sanitaire de l'alimentation, le ministère dispose des moyens nécessaires pour continuer à mettre en œuvre la réforme de la police de sécurité sanitaire, ainsi que les mandats de services d'intérêt économique général (SIEG) pour les commandes d'analyse de la Direction générale de l'alimentation pour le suivi et la lutte contre les maladies animales et végétales.

Le financement de l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est conforté avec une hausse des plafonds de ses taxes affectées, afin de permettre à l'Agence de bénéficier des recettes supplémentaires liées à l'activité d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.

Assurer la résilience de la Ferme France

Mis en place au 1^{er} janvier 2023, le dispositif d'assurance récolte continuera sa montée en charge afin de protéger les agriculteurs affectés par les événements climatiques. Le ministère bénéficie à ce titre de 20 M€ de crédits budgétaires supplémentaires pour atteindre, compte tenu des autres financements publics via le FEADER et des ressources fiscales affectées, un niveau de 0,6 Md€.

Le budget du ministère en 2025 permet également de sécuriser juridiquement le financement de l'assurance récolte en mettant en conformité le dispositif d'affectation de ressources fiscales au FNGRA avec les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, et ce sans affecter la capacité du dispositif à assurer ses missions.

Aide publique au développement

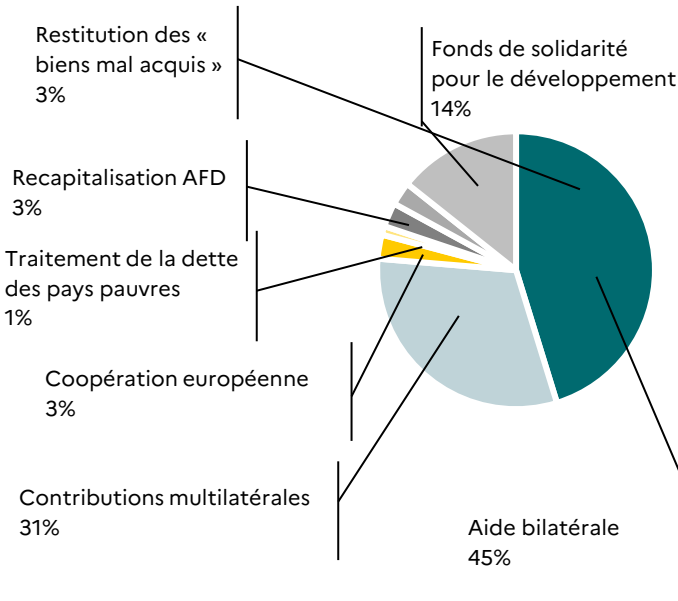
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 5,2 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	6,49 Md€	5,15 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,74 Md€	-

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission porte les crédits budgétaires dédiés à la politique de développement, de la solidarité internationale et d'action humanitaire de la France. Ces crédits représentent le tiers de l'effort de la France comptabilisé en aide publique au développement, selon la définition de l'OCDE — la totalité de cet effort est notamment retracée dans le document de politique transversale « Politique française en faveur du développement ». En 2025, le budget de la mission poursuit les économies réalisées par le décret d'annulation du 21 février 2024 ; toutefois, de nouveaux projets pourront continuer d'être financés, grâce à un budget total qui, à périmètre constant, demeure en augmentation de près de 70 % par rapport aux crédits consommés en 2017.

- En 2025, le financement du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) est conforté dans le cadre de la réforme de 2021 de la loi organique relative aux lois de finances. Est ainsi créé, pour assurer la conformité du FSD au nouveau cadre organique et partant sa pérennité, un programme budgétaire dédié permettant d'améliorer l'information du Parlement et des citoyens sur l'utilisation des fonds. Ce programme relatif au FSD, initialement financé grâce aux recettes perçues de la taxe sur les transactions financières et de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, sera exempté de mesure de régulation en gestion.

Contribuer aux grandes initiatives multilatérales pour la lutte contre la pauvreté et la réponse aux défis mondiaux

Au niveau multilatéral, la mission apportera d'importantes contributions à des fonds généralistes permettant de renforcer les fondamentaux économiques des pays en développement les plus pauvres. Les contributions relatives notamment à l'Association internationale de développement (AID) ou encore au Fonds africain de développement (FAD), guichets de financement concessionnel de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, s'inscrivent pleinement dans cette politique de coopération internationale et d'aide publique au développement.

La mission mettra en œuvre des actions pour faire face aux grands défis mondiaux (santé, climat et

environnement, etc.) par le biais par exemple de contributions à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), à l'Alliance pour les vaccins GAVI, ou encore au Fonds vert pour le climat. Elle financera également les réponses humanitaires de la France dans les zones en crise.

Elle interviendra également pour le traitement de la dette des pays pauvres, en assurant l'engagement pris par la France en 2005 au G8 de Gleneagles de contribuer à la compensation à l'AID et au FAD des annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral.

Renforcer la coopération bilatérale avec les pays en développement

Sur le plan bilatéral, la mission contribuera notamment à soutenir l'activité de prêts aux États étrangers de l'Agence française de développement (AFD) par des crédits de bonification, ainsi qu'à travers des activités en dons pour les pays les plus fragiles et vulnérables. La mission portera une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA), afin qu'ils puissent bénéficier d'au moins 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État. Cette attention se matérialisera notamment par le financement de nouveaux projets des Fonds Équipe France. L'effort en faveur des pays en développement, et notamment des pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne, pourra aussi passer par des projets en subventions, ainsi que des

aides budgétaires globales (ABG), dans le but d'apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique et un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Le déploiement d'experts techniques internationaux (ETI) continuera notamment à s'amplifier, pour contribuer à l'objectif de renforcement de capacités pour la conduite des politiques publiques.

Une dotation de 0,1 Md€ permettra de renforcer les fonds propres de l'AFD afin de permettre à l'agence de déployer ses activités, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise en tant que société de financement.

Restituer les biens mal acquis au plus près des populations

La législation française permet la restitution à l'État étranger concerné des avoirs détournés ou du produit de leur cession, par le biais d'une demande d'entraide. Le mécanisme de restitution des « biens mal acquis » permet l'ouverture de crédits correspondants aux montants confisqués après leur encaissement par le budget général de l'État.

Ces montants sont alors affectés à des actions de coopération et de développement. L'état d'avancement des différentes procédures en cours laisse augurer de recettes pour l'État donnant lieu à une ouverture de crédits sur le programme dédié à hauteur de 0,1 Md€.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

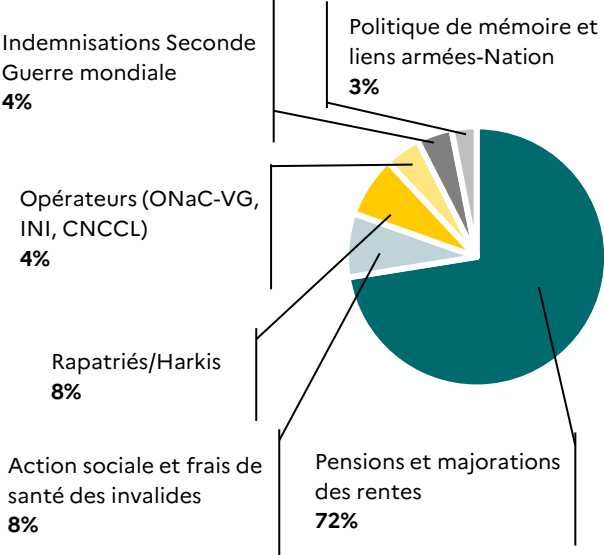
Ministère des Armées et des Anciens combattants (P169) et Services du Premier ministre (P158)

Les moyens de la mission en 2025

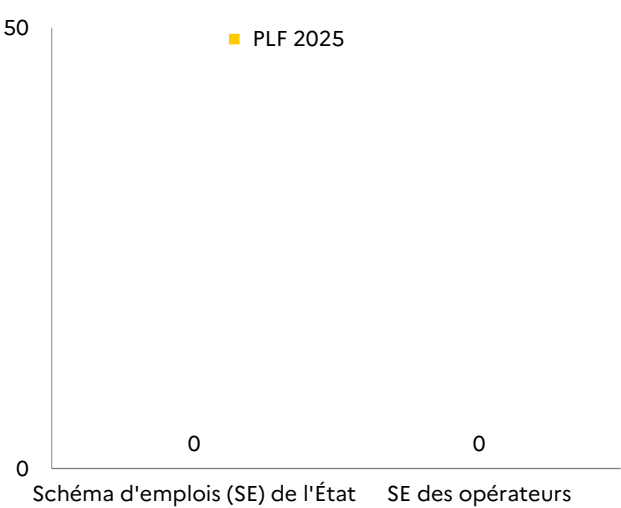
Crédits budgétaires : 1,9 Md€ Emplois de l'État : 17 ETPT

Emplois des opérateurs : 1 205 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	1,93 Md€	1,91 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » incarne la solidarité de la Nation envers les militaires et les anciens combattants en raison de leur engagement et de leurs sacrifices au service de la sécurité de notre pays. Cela se traduit par des dispositifs de reconnaissance et de réparation spécifiques (pensions militaires d'invalidité, allocation de reconnaissance et rentes mutualistes du combattant, allocations aux anciens Harkis, etc.).
- Elle regroupe également les politiques de mémoire et de renforcement du lien entre les armées et la Nation mises en œuvre au moyen d'actions mémorielles, de la journée défense et citoyenneté et du service militaire volontaire.
- Le nombre d'ayants droit et d'ayants cause diminuant tendanciellement, les crédits de cette mission se réduisent très légèrement en 2025 tout en permettant, dans certains cas, l'augmentation des droits ou l'extension du champ d'éligibilité des bénéficiaires.

Maintenir les droits reconnus aux anciens combattants

En matière de droits reconnus aux anciens combattants, le budget pour 2025 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec un maintien des prestations accordées. S'ils bénéficieront des revalorisations prévues par les textes, les crédits qui leur sont dédiés seront

toutefois en légère diminution en raison de la démographie baissière des bénéficiaires, les grandes cohortes d'anciens combattants étant celles de la Seconde Guerre mondiale et des guerres et conflits liés à la décolonisation.

Poursuivre la mise en œuvre du droit à réparation pour les Harkis

La loi n° 2022-229 du 23 février 2022 a instauré un droit à réparation au titre des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local.

À ce titre, l'ONaC-VG, en lien avec la commission nationale indépendante pour les Harkis (CNIH), procédera, au bénéfice des ayants-droits dont le

dossier a déjà été liquidé, au réexamen des montants complémentaires compte tenu de la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) le 4 avril 2024 dont la France a pris acte. L'instruction des nouveaux dossiers tiendra également compte de cette décision.

Une JDC transformée

La Journée Défense et Citoyenneté nouvelle génération sera déployée à titre expérimental en 2025.

Dans un contexte stratégique dégradé et alors que les armées ont un besoin urgent de recrutement, il est fondamental de renforcer le lien avec la

jeunesse qui rencontre des militaires parfois pour la première et unique fois lors des JDC.

L'objectif de la transformation est de recentrer la JDC sur l'attractivité des métiers militaires en s'appuyant sur une expérience plus militarisée durant le déroulement de la journée.

Mettre à l'honneur le patrimoine mémoriel à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération

En 2024 ont débuté les commémorations du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La mission financera le coût de ces commémorations en 2025 (environ 5 M€) ainsi que la contribution du ministère des Armées et des Anciens combattants au financement du groupement d'intérêt public en charge de l'organisation de ces événements. L'année 2025 sera également marquée par le 35^{ème} anniversaire

de l'opération Daguet au Koweït et le 30^{ème} anniversaire de la reprise du pont de Vrbanja alors que la France était engagée en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, les subventions pour assurer le financement des travaux des hauts lieux de mémoire ainsi que le développement de projets mémoriels seront confirmées et permettront par ailleurs de soutenir les actions des institutions mémorielles de la Shoah.

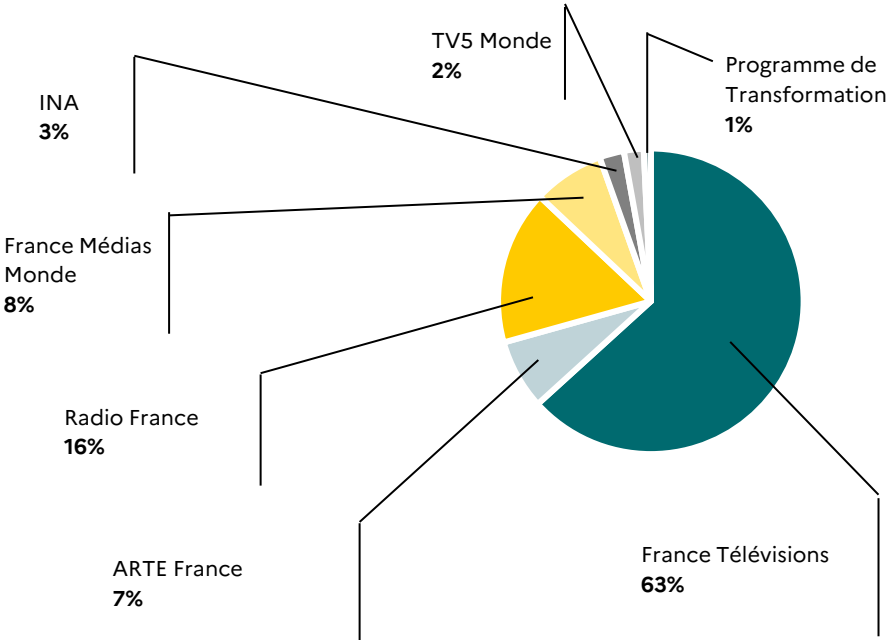
Avances à l’audiovisuel public

Ministère de la Culture

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 4,0 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Mission Audiovisuel public	4,03 Md€	4,03 Md€

¹Données au format 2025

Présentation de la mission

La mission « Audiovisuel public » rassemble les crédits budgétaires attribués au secteur audiovisuel public. La mission porte les crédits dévolus à l’ensemble des sociétés de l’audiovisuel public : France Télévisions, ARTE France, Radio France, France Médias Monde, l’Institut National de l’Audiovisuel et TV5 Monde.

Elle comprend également des crédits au titre du programme de transformation créé en 2024.

Pour l’année 2025, le texte initial du PLF prévoit que les crédits relatifs à l’audiovisuel public sont retracés au sein d’une mission, dont les programmes sont abondés par des dotations budgétaires en provenance du budget de l’Etat. Cette solution ne préempte pas d’éventuelles modifications du cadre organique visant à définir un mode de financement alternatif pour le secteur qui serait décidé par le Parlement.

Des moyens stables pour l'audiovisuel public au service de priorités réaffirmées

Les crédits en faveur des organismes de l'audiovisuel public sont stabilisés en 2025 à **4,03 Md€**, intégrant la compensation des effets fiscaux résultant de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (à hauteur de +3 M€ par rapport à la LFI pour 2024).

Dans le contexte contraint de finances publiques, ces moyens s'inscrivent en-deçà de la trajectoire prévisionnelle présentée dans le PLF 2024 et discutée depuis l'automne 2023 dans les projets de contrats d'objectifs et de moyens pour chaque entreprise, transmis à l'Arcom et au Parlement pour avis. **L'évolution maîtrisée des crédits par rapport à la LFI 2024 doit cependant permettre aux organismes de l'audiovisuel public de continuer à prendre raisonnablement leur part à l'effort collectif**

dans le redressement des finances publiques tout en poursuivant leurs missions de service public, essentielles dans un environnement audiovisuel bouleversé par la démultiplication de l'offre, le développement des usages non linéaires et une intensification de la concurrence d'acteurs internationaux.

Les organismes s'attacheront à poursuivre la mise en œuvre des quatre priorités fixées pour l'ensemble du secteur audiovisuel public : la création et la culture, la jeunesse et l'éducation, l'information et la proximité.

L'objectif est de renforcer la valeur ajoutée des contenus et l'utilité sociale du secteur tout en s'adaptant à la révolution numérique pour s'adresser à tous les publics.

Une dynamique de transformation à poursuivre dans le cadre du renouvellement des COM

Après avis du Parlement, **les nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM)** déclineront les stratégies propres à chaque organisme pour les années à venir.

En complément, et afin d'accompagner la dynamique de transformation du secteur, une enveloppe de **30 M€** de crédits sera dédiée à la **mise en**

œuvre des projets prioritaires de transformation en 2025.

Leur contenu devra être ajusté à l'aune des sous-jacents budgétaires précédemment évoqués et en fonction de l'évolution des réflexions sur la gouvernance de l'audiovisuel public.

Cohésion des territoires

Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Ministère du Logement
et de la Rénovation urbaine, Services du Premier ministre

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 23,8 Md€ Emplois de l'État : 391 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 1,04 Md€ Emplois des opérateurs : 802 ETPT

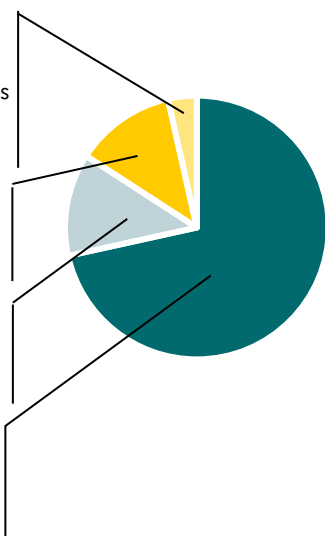
Répartition des crédits budgétaires

Politique de la ville,
aménagement du territoire
et interventions territoriales
de l'Etat
4%

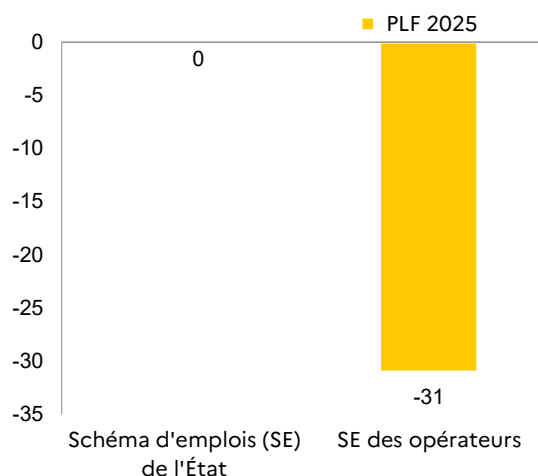
Hébergement d'urgence
12%

Urbanisme, territoires et
amélioration de l'habitat
13%

Aide à l'accès au
logement (dont APL)
72%



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	23,54 Md€	23,77 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,03 Md€	1,04 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Cohésion des territoires » porte la politique du Gouvernement en faveur du logement, de l'hébergement d'urgence, de la ville et de l'aménagement du territoire. Cette politique vise à favoriser l'accès de tous les citoyens à un logement décent, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des territoires et l'égal accès aux services publics.

En 2025, le Gouvernement maintiendra les moyens et poursuivra les efforts engagés depuis le début du quinquennat pour :

- Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements, notamment en soutenant les propriétaires modestes ;
- Développer le logement adapté en maintenant des capacités d'accueil élevées en hébergement d'urgence ;
- Promouvoir la production de nouveaux logements là où sont les besoins ;
- Assurer l'accès aux services publics dans tous les territoires (France ruralités, France services, quartiers prioritaires de la ville).

Renforcer l'efficacité de la politique de rénovation énergétique des logements

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et un meilleur pilotage du financement de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les crédits dédiés au financement des aides « MaPrimeRénov' » pour la rénovation énergétique du parc privé seront unifiés au sein du programme 135 en 2025, via la subvention versée à l'Anah, dont le montant prévu s'élève à 2,3 Md€ en AE et 2,5 Md€ en CP. Mis en place en 2024, le système d'aides articulé autour de deux parcours (parcours accompagné pour les rénovations d'ampleur et parcours par gestes pour le remplacement des systèmes de chauffage fossiles et les travaux d'isolation) sera pérennisé en 2024. La stabilité des vecteurs de financement sera une priorité de l'action publique en matière de

rénovation énergétique. La subvention allouée permettra également à l'Anah d'animer et de piloter à l'échelle nationale le réseau France Rénov', service public de la rénovation de l'habitat, dont la mission est d'informer, de conseiller et d'accompagner les citoyens dans leurs projets d'amélioration, notamment énergétique, de leur logement.

En 2025, le dispositif fiscal « seconde vie » facilitera les opérations de rénovation très performantes de logements sociaux à travers une exonération de taxe foncière de 25 ans, pour les passoires thermiques atteignant au moins la classe B du DPE.

Lutter contre le sans-abrisme

Dans le cadre du deuxième plan Logement d'abord, l'offre de logements abordables adaptés aux revenus ainsi qu'aux besoins des personnes sans domicile est renforcée : l'enveloppe augmentée en 2025 permettra de contribuer à l'objectif de 30 000 créations de places en intermédiation locative et de 10 000 places en pensions de famille sur 2023-2027. Les moyens

pour lutter contre l'exclusion et améliorer l'accès aux droits sont confortés pour notamment améliorer la prise en charge des femmes précaires et vulnérables et renforcer la médiation scolaire. Parallèlement, les capacités d'accueil du parc d'hébergement d'urgence seront maintenues à un niveau élevé de 203 000 places durant l'année 2025.

Faire évoluer les circuits budgétaires assurant le financement des aides au logement

À compter de 2025, les crédits budgétaires de l'État financeront intégralement les dépenses relatives aux aides personnelles au logement (APL) (17 Md€), à l'issue de la mise en conformité avec la loi organique relative aux finances publiques

(LOLF) des taxes auparavant affectées au fonds national d'aide au logement (FNAL). À périmètre constant, les crédits dédiés aux aides personnelles au logement augmentent de 350 M€ du fait des revalorisations des prestations.

Soutenir tous les territoires et l'accès aux services publics

Les crédits dédiés à la politique de la ville font l'objet d'ajustements ciblés afin de sortir progressivement des mesures exceptionnelles prises durant la crise sanitaire. Les crédits du programme 147, permettront la mise en œuvre de nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » signés pour la période 2024-2030 et élaborés à l'issue d'une large concertation des habitants des quartiers.

Les crédits du programme 112 ont pour objectif de poursuivre le soutien en ingénierie de l'État auprès des collectivités pour la réalisation de leurs projets, de déployer des programmes d'appui spécifiques aux territoires dont les structures France Services et d'inscrire le partenariat Etat/collectivités dans la durée, dans un cadre contractuel. Dans le cadre du

plan France Ruralités, les 100 postes de chef de projet *Villages d'Avenir*, chargés d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leur projet ont été pérennisés.

Afin de soutenir les collectivités territoriales et permettre la production de nouveaux logements, les établissements publics fonciers bénéficieront d'une hausse du plafond de la taxe spéciale d'équipement (+7,5 M€). Le programme 162 bénéficie de moyens en hausse afin de poursuivre les interventions en métropole (eau et agriculture en Bretagne, plan d'investissement en Corse) mais également en outre-mer (plan d'action contre la chlordécone ou encore Plan Sargasses II aux Antilles).

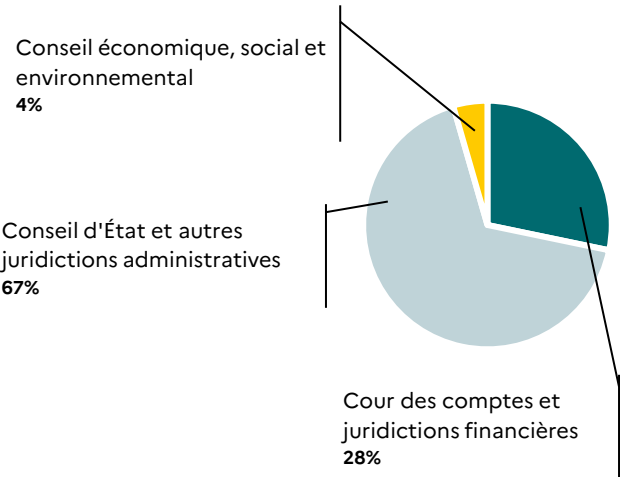
Conseil et contrôle de l'État

Services du Premier ministre

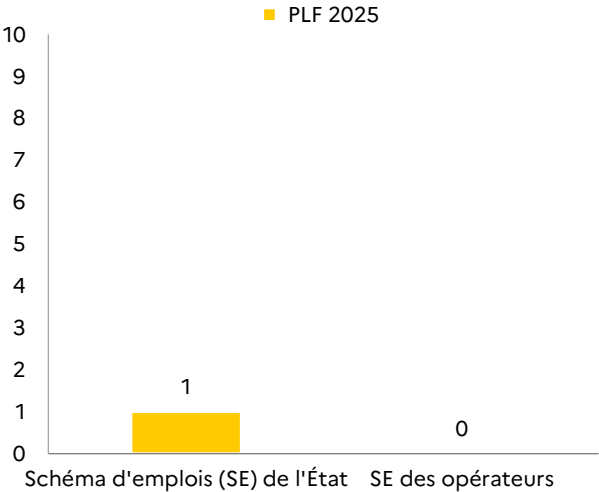
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 0,7 Md€ Emplois de l'État : 6 486 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	0,71 Md€	0,71 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Conseil et contrôle de l'Etat » regroupe trois programmes portant les crédits de la Cour des comptes et des juridictions financières, du Conseil d'État et des juridictions administratives, ainsi que du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Les crédits de la mission sont stables en 2025 et s'élèvent à 0,71 Md€. Ils permettent la poursuite de l'activité de ces institutions ainsi qu'une revalorisation indemnitaire des magistrats administratifs et financiers.

Évolutions prévues pour 2025

Les crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État » sont stables en 2025 par rapport à 2024. Les effectifs des institutions de la mission sont également stabilisés par rapport à l'année dernière.

Le niveau des crédits permet de soutenir l'activité de ces institutions et de remplir leurs missions constitutionnelles.

Une enveloppe dédiée à la revalorisation indemnitaire des magistrats administratifs et financiers est également prévue en 2025.

Le budget du CESE est en diminution par rapport en 2024, principalement en raison d'un effet de périmètre lié à l'extinction du régime spécial des retraites de ses membres. Il dispose comme les années passées d'un emploi supplémentaire pour assumer ses missions de participation citoyenne.

Culture

Ministère de la Culture

Les moyens de la mission en 2025

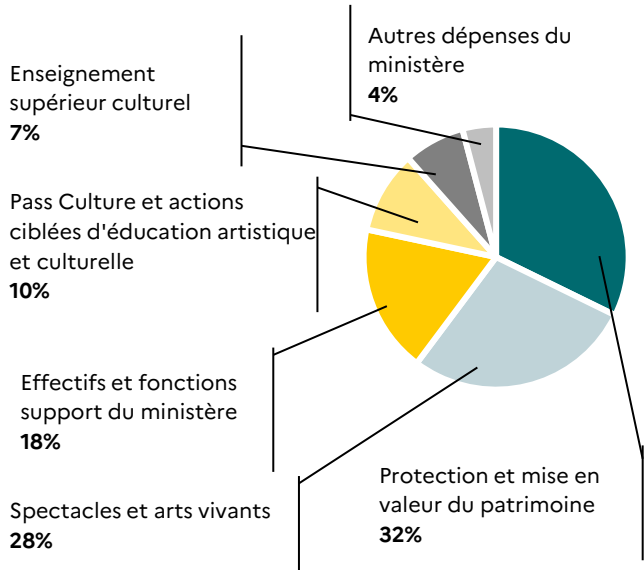
Crédits budgétaires : 3,7 Md€

Emplois de l'État : 9 159 ETPT

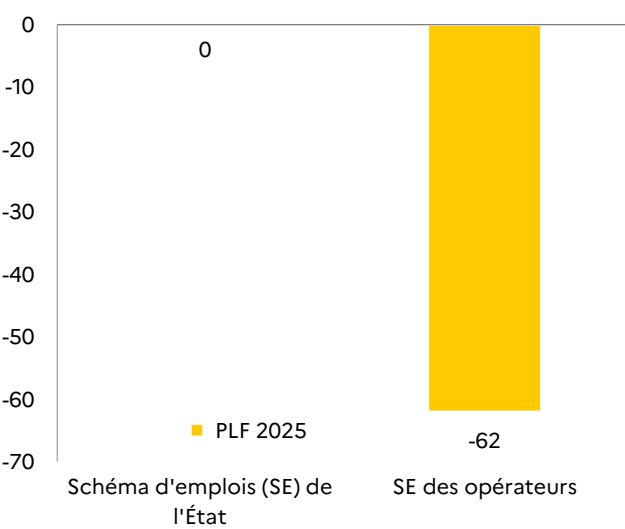
Taxes affectées plafonnées : 0,01 Md€

Emplois des opérateurs : 16 872 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	3,71 Md€	3,72 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,01 Md€	0,01 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Culture » regroupe les moyens alloués par l'État aux politiques publiques en matière de patrimoine, de création artistique, d'accès à la culture et de transmission des savoirs, des actions en faveur de la recherche culturelle et de la culture scientifique, ainsi qu'aux fonctions support du ministère de la Culture.
- En 2025, les priorités de la mission « Culture » concernent le soutien à la restauration et la modernisation du patrimoine, la création artistique, la démocratisation culturelle grâce à un meilleur accès à la Culture pour tous les publics, et l'enseignement supérieur Culture.
- Les crédits alloués à la mission en PLF 2025 sont en légère hausse par rapport à la LFI 2024 (+14 M€).

Soutenir l'emploi culturel et le développement des écoles de l'enseignement supérieur

Dans le champ de la création artistique (1 042 M€), le plan « Mieux produire, mieux diffuser » est maintenu pour soutenir la production artistique. L'accompagnement des politiques en faveur des artistes est en parallèle assuré par des moyens supplémentaires accordés au Fonds national pour

l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS). Les dotations des écoles nationales supérieures d'art et d'architecture (ENSA/ENSART) sont quant à elles préservées.

Préserver et mettre en valeur la richesse du patrimoine français

Le budget 2025 assure le financement de **projets structurants de restauration du patrimoine**. L'important soutien de l'État pour les politiques patrimoniales se poursuit ainsi en 2025, afin de poursuivre l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine et la modernisation des établissements publics culturels. Le PLF 2025 prévoit no-

tamment le lancement du chantier de la rénovation du Centre Pompidou, l'extension des Archives nationales, la consolidation de la Tour Saint-Nicolas à la Rochelle ainsi qu'une poursuite des restaurations de monuments historiques lancées en région, comme celle de l'abbaye de Clairvaux, le plan « sécurité cathédrales » ou le maintien du fonds incitatif pour le patrimoine (FIP).

Maintenir les compétences du ministère

Les moyens dédiés au fonctionnement général du ministère, en administration centrale et dans les directions régionales des affaires culturelles, sont maintenus pour assurer sa pleine opérationnalité.

Les emplois sont stabilisés sur le périmètre de l'Etat et un effort est consenti afin de permettre la revalorisation notamment des enseignants chercheurs.

Favoriser l'accès à tous à la culture

Le ministère de la Culture continue, en 2025, à donner la priorité à l'accès à la culture pour tous, avec une politique d'éducation artistique et culturelle à destination des plus jeunes et des publics en difficulté et la mise en place des mesures dédiées au renforcement de la vitalité culturelle. Enfin, le

Pass Culture fera l'objet d'une amélioration pour notamment permettre de mieux atteindre l'objectif de diversification des pratiques culturelles des jeunes, tout en permettant de renforcer l'efficacité du dispositif.

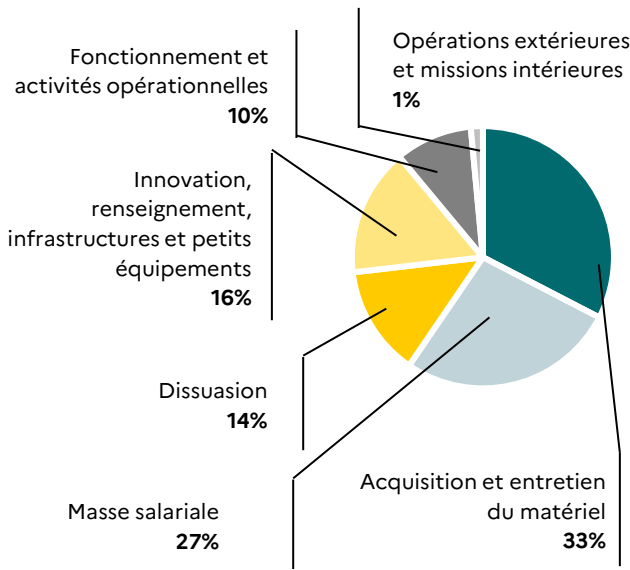
Défense

Ministère des Armées et des Anciens combattants

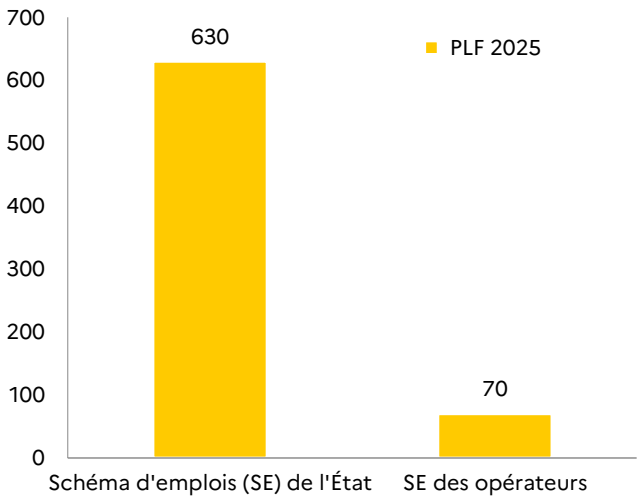
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 50,5 Md€ Emplois de l'État : 271 117 ETPT
Emplois des opérateurs : 12 284 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	47,23 Md€	50,54 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le budget de la mission « Défense » est en hausse de 3,3 Md€ en 2025, conformément à la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030. La poursuite de cet effort majeur, initié par la précédente LPM, fournit aux armées les moyens de se moderniser et de préparer l'avenir pour répondre à leurs missions dans un contexte international dégradé et incertain.
- Les crédits contribueront à financer les priorités du ministère, avec une attention particulière portée à la préparation opérationnelle pour faire face à un conflit de haute intensité, au renouvellement des équipements, aux opérations de cybersécurité, à l'espace, au renseignement, à l'amélioration des conditions d'entraînement, au soutien aux soldats et à leurs familles et à la poursuite de la modernisation des composantes de la dissuasion nucléaire.
- Pour 2025, les effectifs sont renforcés de 700 nouveaux emplois : 630 pour l'État, incluant ceux au profit du Service industriel de l'aéronautique et de la protection du personnel scientifique et technique, 70 pour le CEA-DAM (Direction des applications militaire du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) afin de répondre aux enjeux de transformation des armées.

Évolutions prévues pour 2025

Conformément à la trajectoire prévue en loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030, **le budget de la mission « Défense » augmentera de + 3,3 Md€ en 2025, soit + 7 % par rapport à la LFI 2024.**

Les grands programmes d'armement verront leur budget poursuivre leur hausse, avec une augmentation de 16 %, atteignant 10,6 Md€. Les dépenses de maintien en condition opérationnelle (MCO) sont stables pour atteindre 5,9 Md€ et permettront de renforcer l'efficacité des matériels de guerre. L'effort au profit de la dissuasion nucléaire, véritable socle de la nouvelle LPM, augmentera de 8 % par rapport à 2024 pour

poursuivre le renouvellement et la modernisation des capacités. Enfin, une partie de ces crédits permettra au ministère des armées de faire face à ses nombreux engagements internationaux, dans un monde marqué par un regain de violence (guerre en Ukraine, situation au Proche et Moyen Orient...).

Le schéma d'emplois de la mission « Défense » sera de + 700 équivalents temps plein (ETP) en 2025 (+ 630 ETP pour l'Etat, incluant ceux au profit du Service industriel de l'aéronautique et de la protection du personnel scientifique et technique, + 70 ETP pour le CEA-DAM).

Principaux éléments sur la trajectoire

Promulguée le 1^{er} août 2023, la LPM 2024-2030 s'inscrit dans la continuité de la LPM 2019-2025 et poursuit le renouvellement des capacités opérationnelles des armées sur la période.

Elle porte l'ambition de transformer les armées pour permettre à la France de faire face aux nouvelles menaces, préparer les forces pour un conflit de haute intensité et maintenir son rang parmi les premières puissances mondiales. Cette ambition oriente l'effort de l'État dans des domaines capacitaires stratégiques comme l'innovation, l'espace, les drones et la défense surface-air mais également dans des domaines thématiques particuliers, comme l'outre-mer, les forces spéciales et les munitions. Elle prévoit d'importants investissements au profit de toutes les armées et de tous les milieux de conflictualité. Enfin, elle vise le renforcement de la fidélisation, de l'expertise et de l'adaptabilité de l'ensemble des agents du ministère des armées et des anciens combattants.

Les crédits de la mission « Défense » ont augmenté de 11,5 Md€ dans le cadre de la précédente LPM,

avec des hausses annuelles de + 1,7 Md€ entre 2019 et 2022 puis de + 3,0 Md€ en 2023. La LPM 2024-2030 prévoit la couverture de 413,3 Md€ de besoins physico-financiers pour les sept prochaines années et porte l'effort de défense à 2 % du PIB à partir de 2025. Entre 2017 et 2025, les crédits de la mission « Défense » auront augmenté de + 48,2 %, pour atteindre un doublement à l'horizon 2030.

La LPM porte également la création du régime d'apprentissage militaire, qui permettra aux armées d'élargir et de sécuriser leur offre de recrutement, en particulier dans les domaines fortement concurrencés par le secteur privé (électricité, nucléaire, systèmes numériques, etc.).

Enfin, la LPM prévoit une ambitieuse montée en puissance de la réserve opérationnelle : les effectifs de réservistes devraient s'élever à 80 000 en 2030, avec un objectif à 105 000 volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve au plus tard en 2035, soit un ratio d'un réserviste pour deux militaires d'active en cible. L'emploi de la réserve opérationnelle, plus nombreuse et mieux équipée, sera intensifié.

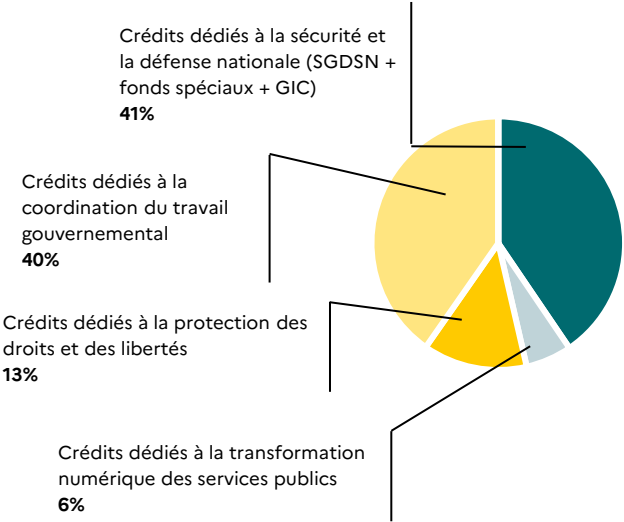
Direction de l'action du Gouvernement

Services du Premier ministre

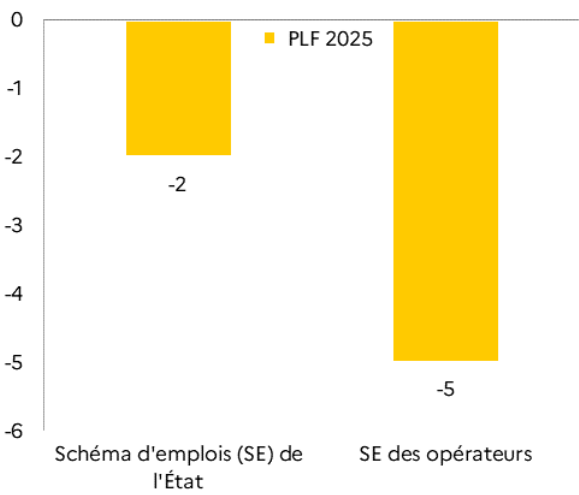
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 1,0 Md€ Emplois de l'État : 3 974 ETPT
Emplois des opérateurs : 914 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	1,04 Md€	1,03 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe les crédits des services du Premier ministre et des entités qui lui sont rattachées dans un ensemble budgétaire commun, à des fins d'efficacité et de bonne gestion. À compter du PLF 2025, les crédits budgétaires dédiés à l'innovation et la transformation numériques de la Direction du numérique (DINUM), jusqu'alors inscrits sur la mission « Transformation et fonction publiques », seront rattachés au programme 129 pour une meilleure lisibilité.
- Les crédits de la mission, dans un contexte de maîtrise des finances publiques, se stabilisent par rapport à la LFI 2024. Ils sont principalement consacrés à la sécurité et à la défense nationale, au financement de la coordination du travail gouvernemental ainsi qu'au suivi de l'application des lois et des textes européens.
- Les crédits dédiés à la protection des droits et des libertés permettront aux autorités administratives et publiques indépendantes de répondre aux différentes missions confiées, notamment la protection des données personnelles et la lutte contre les ingérences étrangères.

Garantir la coordination de la défense et de la sécurité nationale

Dans la continuité des années précédentes, l'effort portera en priorité sur les capacités de lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale avec un maintien des crédits dédiés au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) poursuivra ses missions, après le succès de la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques, en matière de cybersécurité notamment avec les évolutions législatives et réglementaires à venir dans ce

domaine (directive *Network & Information Security* NIS2).

L'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC) accompagnera le développement des moyens de communications électroniques sécurisés.

Le Groupement interministériel de contrôle (GIC) continuera d'assurer ses missions relatives aux techniques de renseignement tout en s'inscrivant dans un contexte de prévention des ingérences étrangères.

Renforcer la protection des droits et des libertés

En 2025, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) bénéficiera d'emplois supplémentaires et d'une hausse de ses crédits, eu égard à l'importance croissante de ses missions de contrôle et d'encadrement des responsables publics.

Le Défenseur des droits (DDD) verra ses moyens renforcés pour notamment étoffer son maillage territorial autour de ses missions de promotion des droits et d'accompagnement des lanceurs d'alerte.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) verra également ses moyens

humains renforcés au titre du développement de ses missions liées à la protection des données et à la mise en œuvre du filtre CYBER.

Les moyens dédiés à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) lui permettront de poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions, notamment celles qui lui ont été récemment confiées comme la lutte contre la dissémination des contenus illicites ou préjudiciables par les grandes plateformes, la transparence et les concentrations de médias.

Assurer l'efficacité de l'action publique et de la stratégie numérique

Afin d'accompagner la nouvelle feuille de route de la DINUM, les moyens dédiés ont été regroupés au sein du même programme budgétaire, comme la Cour des comptes le recommandait. Outre le financement de produits interministériels tels que FranceConnect ou encore Démarches simplifiées, la DINUM accompagne les ministères pour accélérer la mise en accessibilité des services numériques.

La mission contribue également à la transformation de l'action publique par un pilotage renforcé de

l'encadrement supérieur de l'État : 2025 marquera pour l'Institut national du service public (INSP) une nouvelle étape importante de transformation de l'établissement avec la mise en place de la procédure d'appariement entre employeurs et élèves, en remplacement de la procédure de choix au classement ainsi que la modification du calendrier de formation et l'intégration des premiers élèves du Cadre d'Orient.

Écologie, développement et mobilité durables

Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques

Les moyens de la mission en 2025

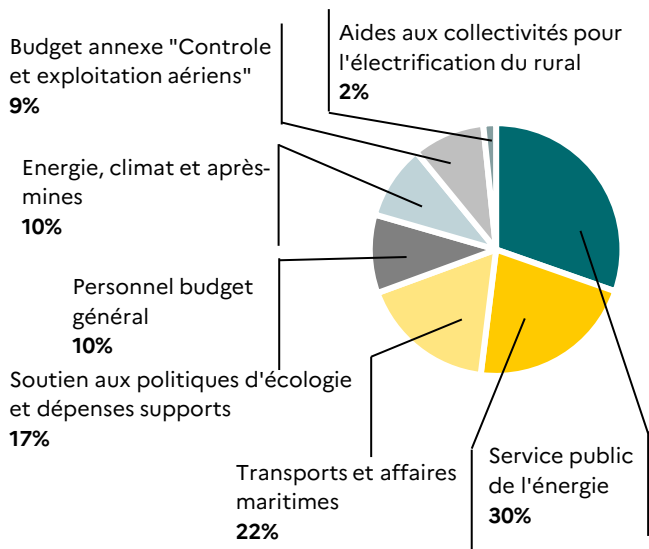
Crédits budgétaires : 21,9 Md€

Taxes affectées plafonnées : 6,4 Md€

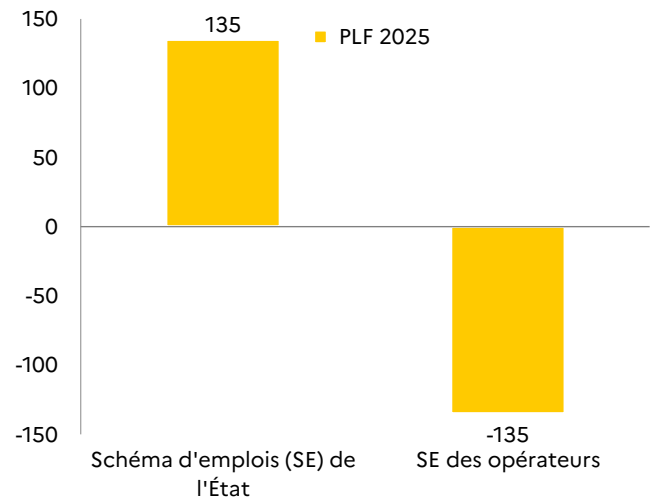
Emplois de l'État : 46 210 ETPT

Emplois des opérateurs : 20 548 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025		
	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	16,78 Md€	19,55 Md€
Crédits des budgets annexes et comptes spéciaux ²	2,32 Md€	2,40 Md€
Taxes affectées	7,02 Md€	6,36 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission porte les dépenses afférentes aux politiques publiques en faveur de la transition énergétique, du climat, de la biodiversité, de la prévention des risques et des transports, ainsi que les emplois des ministères chargés de l'écologie et de la transition énergétique en administration centrale, dans les territoires et au sein des opérateurs.
- La mission augmente de +2,8 Md€ en 2025, traduisant l'amplification du soutien aux énergies renouvelables, dans un contexte de sortie de crise énergétique et de prix de l'électricité en baisse. Elle poursuit aussi son engagement en faveur des mobilités, avec notamment 2,7 Md€ de ressources affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) en faveur des transports collectifs.

Évolutions prévues pour 2025

L'amplification du soutien aux énergies renouvelables en sortie de crise énergétique

Les dépenses de soutien aux énergies renouvelables et plus généralement aux charges de service public de l'énergie seront en nette hausse en 2025 : +4,6 Md€, évolution liée à des volumes d'installations renouvelables toujours dynamiques et à la baisse des prix de marché de l'électricité, qui renchérit leur coût de soutien. Les énergies renouvelables soutenues par des contrats de long terme continueront d'être installées selon un rythme compatible avec nos objectifs énergétiques, en métropole comme en outre-mer, en assurant un pilotage soutenable pour nos finances publiques.

L'année 2025 se traduira par ailleurs par le prolongement des interventions de l'ADEME en faveur de la transition écologique, avec une hausse des crédits de paiement à mesure que les projets d'investissement soutenus se réalisent. En particulier, le fonds chaleur continuera de soutenir la production de chaleur renouvelable et de récupération dans les territoires pour l'habitat collectif, le tertiaire et l'industrie, en mettant l'accent sur les projets les plus efficaces.

Une trajectoire de continuité pour le secteur des transports

En 2025, les moyens dédiés au financement des infrastructures de transport sont poursuivis sur le programme 203, avec une augmentation des crédits liée notamment à la hausse des redevances d'accès au réseau ferré payées par l'État à SNCF Réseau. Le soutien apporté à l'exploitation de services de fret ferroviaire augmentera avec en particulier le relèvement de l'aide aux services de wagons isolés qui atteindra 100 M€. Pour ce qui concerne l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), ses moyens issus de taxes affectées seront reconduits à leur niveau de 2023.

Grâce aux économies d'échelle et aux progrès sur les batteries, le coût des véhicules électriques baisse, et leur part dans les ventes augmente de manière dynamique (près de 20 % en 2024 contre 10 % en 2021), diminuant ainsi le besoin de subvention. L'enveloppe de soutien à l'achat de véhicules propres baissera ainsi pour atteindre 1 Md€ en 2025, avec une rationalisation du nombre de dispositifs. Elles financeront en priorité les ménages les plus modestes. Par ailleurs, le renforcement progressif des malus CO2 et masse incitera les consommateurs à choisir des véhicules moins polluants.

Des efforts maintenus en faveur de l'écologie, de la biodiversité et de l'eau

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, créé en 2023 à titre exceptionnel, est prolongé en 2025 pour 1 Md€ en engagements. Il sera rapproché de manière plus structurelle des autres dotations d'investissement aux collectivités territoriales, pour simplifier les démarches des collectivités tout en s'assurant de la qualité environnementale des projets soutenus. Ses décaissements augmentent en 2025 à mesure que les projets d'investissement se réalisent, à 1,1 Md€.

L'année 2025 marque également la poursuite de la montée en charge du plan eau, avec un rééquilibrage des contributions et une incitation renforcée à la performance des réseaux d'eau et à la sobriété d'usage. Ce cadre comporte également un soutien accru à l'ingénierie et l'investissement en outre-mer.

Enfin, la stratégie nationale biodiversité est confortée dans la durée, avec une enveloppe d'engagements 50% plus élevée qu'en 2023.

Une clarification des financements des politiques publiques

L'année 2025 est marquée par la création de l'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et Radioprotection), issue de la fusion de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut national de radioprotection nucléaire (IRSN). Cette nouvelle autorité sera portée par un nouveau programme budgétaire, le programme 235, avec des moyens en hausse.

Les dépenses de solidarité en faveur de la péréquation tarifaires dans les ZNI, jusqu'à présent portées par le programme 345, seront financées dès 2025 de manière pérenne au sein d'une brique dédiée intégrée aux accises, et sortent ainsi du périmètre des dépenses de l'État au sens des crédits budgétaires.

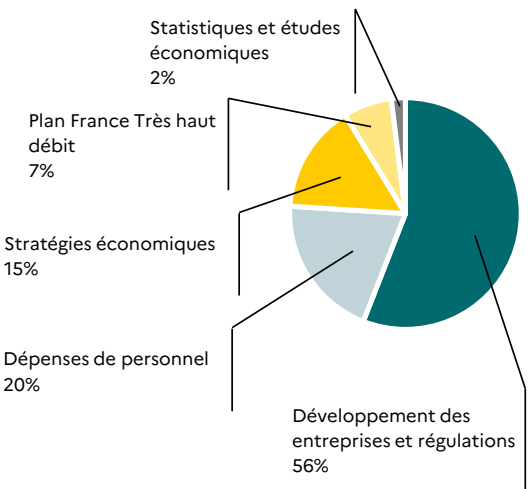
Économie

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

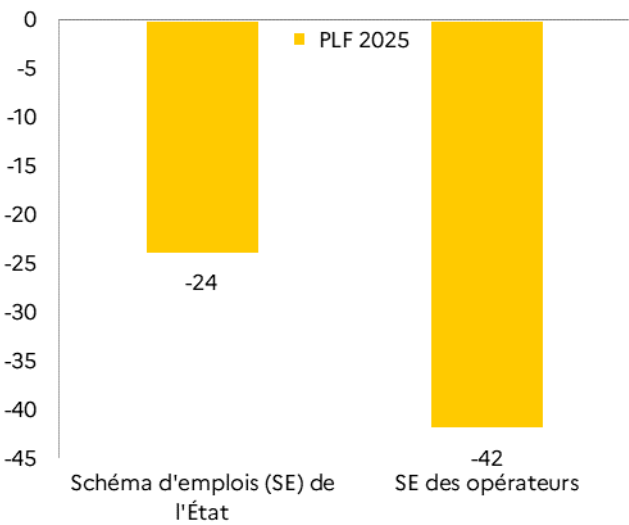
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 3,7 Md€ Emplois de l'État : 10 903 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 1,09 Md€ Emplois des opérateurs : 2727 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	4,06 Md€	3,65 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,14 Md€	1,09 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Économie » porte les crédits visant à développer la compétitivité des entreprises, leur développement international et à les accompagner dans les transitions écologique et numérique. Ces crédits concourent aussi à la préservation d'un environnement économique concurrentiel, à la création des conditions de l'attractivité du territoire pour les investisseurs étrangers et à la protection des intérêts des consommateurs.
- Les actions financées par la mission « Économie » contribuent au développement d'une stratégie soutenant la croissance durable et équilibrée de l'économie française, aussi bien en faveur de l'industrie que du secteur de l'économie sociale et solidaire.
- La mission contribue à la lutte contre la fracture numérique via la mise en œuvre du plan France Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire national.

Cibler les aides aux entreprises sur le soutien à la compétitivité et à la décarbonation de l'industrie

Alors que les dépenses d'intervention du ministère, et en particulier celles de soutien aux entreprises, ont connu une **forte croissance dans la période récente pour protéger le tissu économique** face aux crises sanitaire et économique, puis face à la hausse des prix de l'énergie, une normalisation **des dispositifs en faveur des entreprises** est amorcée en 2025. En particulier, les dépenses temporaires, de crise et de relance sont éteintes. Pour maintenir

la compétitivité des entreprises dans le contexte de **décarbonation de l'industrie**, il est prévu d'engager en 2025 une enveloppe de 50 M€.

Le Gouvernement maintient son soutien aux **secteurs industriels exposés aux fuites de carbone** (compensation des coûts indirects liés au système d'échange de quotas de CO₂).

Réformer les réseaux consulaires et rationaliser les interventions des opérateurs de l'État

Les plafonds de taxes affectées des **chambres de commerce et d'industrie (CCI)** et des **chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)** sont adaptés de façon à tirer les conséquences des transferts de compétences mis en œuvre lors du précédent quinquennat et, d'autre part, à engager une revue

des missions d'accompagnement des chambres, au profit d'une simplification pour les entreprises.

Une **fusion** des opérateurs **Business France** et **Atout France** est amorcée dès 2025, notamment en vue d'une réorganisation de leur réseau à l'étranger et d'une mutualisation de leurs moyens.

Maintenir les ambitions en matière de déploiement du plan Très Haut Débit

Le Gouvernement maintient son soutien au **déploiement du très haut débit** sur l'ensemble du territoire, tout en tenant compte d'un décalage de certaines opérations sur la période 2025-2027. En 2025, les crédits de paiement seront principalement mobilisés pour les décaissements

au titre des appels à projets « réseaux d'initiative publique » (RIP) et pour amorcer le déploiement de la fibre sur le territoire de Mayotte.

Enfin, une expérimentation à hauteur de 16,1 M€ sera lancée en 2025 afin d'évaluer le coût des raccordements complexes dans le domaine privé.

Engagements financiers de l'État

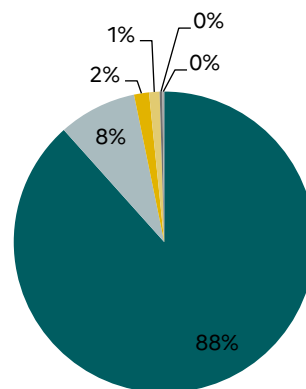
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 61,3 Md€

Répartition des crédits budgétaires

- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)
- Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)
- Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)
- Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque
- Épargne



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général²	60,82 Md€	61,34 Md€*
dont Charge de la dette (programmes 117 et 355)	52,18 Md€ (86 %)	54,9 Md€
dont Amortissement de la dette Covid (programme 369)	6,47 Md€ (11 %)	5,15 Md€
dont Appels en garantie de l'État (programme 114)	1,90 Md€ (3 %)	0,99 Md€
dont Autres (programmes 145 et 344)	0,26 Md€ (< 1 %)	0,30 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Dans le cadre de cette mission, l'État assure son financement en toutes circonstances, couvre les appels sur les garanties qu'il a octroyées, notamment depuis le début de la crise sanitaire et pour ses positions liées au développement international de l'économie française et, enfin, favorise les politiques de l'épargne.
- Depuis 2015, la mission porte en outre les moyens consacrés par l'État à l'accompagnement des collectivités territoriales pour sortir des emprunts dits à risque que certaines d'entre elles ont contractés.
- En LFI pour 2022, un nouveau programme rattaché à la mission a été créé et est dédié à l'amortissement du surcroît de dette lié à la crise de la covid-19.
- En LFI pour 2024, le programme « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'Etat », auparavant au sein de la mission « Ecologie », a intégré la mission « Engagements financiers de l'Etat ».

Évolutions prévues pour 2025

Les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont liés, pour près de 89 %, à la charge de la dette (54,9 Md€ au total en PLF 2025), ainsi que pour 8 % à l'amortissement de la dette liée à la Covid-19 (5,2 Md€). Les crédits liés spécifiquement à la charge de la dette sont en forte hausse depuis 2020 (+18,7 Md€) et, sous l'effet de la transmission progressive de la hausse des taux au stock de la dette, devraient atteindre environ 70 Md€ en 2027.

La charge de la dette prévue en PLF 2025 est constituée d'une part du service de la dette de l'État (54,2 Md€ en PLF 2025, sur le programme 117) et, d'autre part, des intérêts liés à la dette que l'État a reprise à la SNCF entre 2020 et 2022 (ces intérêts s'élèveront à environ 0,7 Md€ en 2024, et sont portés par le programme 355).

La charge de la dette dépend fortement de l'évolution du contexte macroéconomique et a connu une hausse importante au cours des deux dernières années, du fait notamment de la dynamique de l'inflation puis du ressaut en réaction des taux d'intérêts, mais aussi de l'augmentation du stock de dette à la suite des mesures de soutien mises en œuvre par l'État durant la crise sanitaire.

Pour l'année 2024, la charge de la dette de l'État et de SNCF réseau est révisée à la baisse par rapport

aux prévisions de la LFI 2024, s'établissant désormais à 50,9 Md€. Cette baisse est principalement due au reflux de l'inflation plus important qu'anticipé. Pour les titres indexés sur l'inflation, la provision d'indexation du capital s'établira à 7,0 Md€ contre 8,7 Md€ prévu initialement.

En 2025, ces deux effets (volume et taux) se conjuguent et conduisent la charge de la dette à augmenter de 4 Md€ par rapport à la dernière prévision pour 2024, malgré le repli de l'inflation, atteignant 54,9 Md€. Les effets de la hausse des taux d'intérêt et des volumes d'émissions devraient continuer à se matérialiser progressivement et la charge de la dette atteindrait 69,6 Md€ en 2027.

Le programme 369, qui porte la charge de l'amortissement du surcroît de dette de l'État liée à la crise de la Covid-19, atteindra un niveau de 5,2 Md€ en PLF 2025. Ce montant est inférieur à celui prévu en LFI 2024 en raison de moindres recettes fiscales nettes attendues par l'État et une moindre croissance économique en valeur, conduisant mécaniquement à ce que l'État dote la Caisse de la Dette Publique d'un montant annuel plus faible pour l'amortissement des 165 Md€ de dette liée à la Covid-19, et ce conformément au fonctionnement du programme défini en loi de finances pour 2022.

Les garanties « de crise » pleinement mobilisées

Face aux crises sanitaire et énergétique, le Gouvernement a déployé plusieurs dispositifs de garanties. Ces appels en garantie, versés lorsque l'entreprise bénéficiaire du dispositif fait défaut, sont retracés sur le programme 114. Il en est ainsi des prêts garantis par l'État (PGE), mis en place en 2020 et prolongés jusqu'en 2023 pour répondre aux difficultés de trésorerie des entreprises. Les dépenses budgétaires attendues en 2025 au titre des PGE pourraient atteindre 0,6 Md€. De plus, au niveau européen, les États membres ont apporté une réponse coordonnée à la crise en constituant notamment

le Fonds Paneuropéen de Garantie (FPEG) déployé par la Banque européenne d'investissement (BEI). La France y participera à hauteur de 0,1 Md€ en 2025. Le programme 114 retrace également plusieurs garanties historiques de soutien aux entreprises françaises exportatrices en lien avec le compte de commerce « Soutien au commerce extérieur », dont la procédure est prévue pour être excédentaire en 2025. 0,1 Md€ seront toutefois ouverts pour compenser les éventuels déficits de l'assurance-prospection et de l'assurance du risque exportateur.

Mission interministérielle Enseignement scolaire

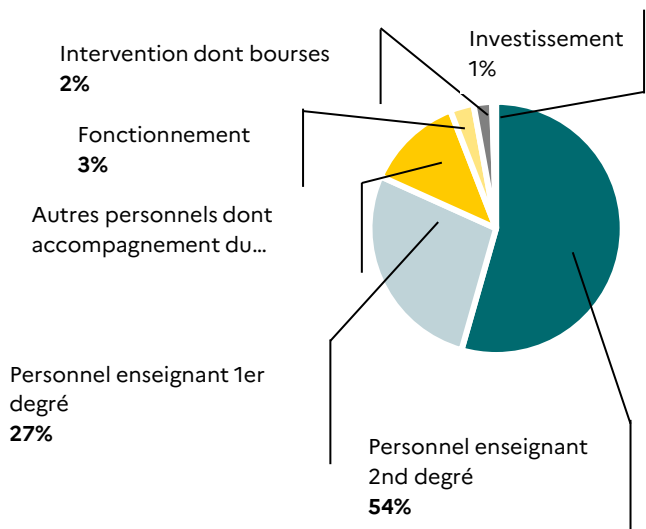
Ministère de l'Education nationale ; ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la forêt

Les moyens de la mission en 2025

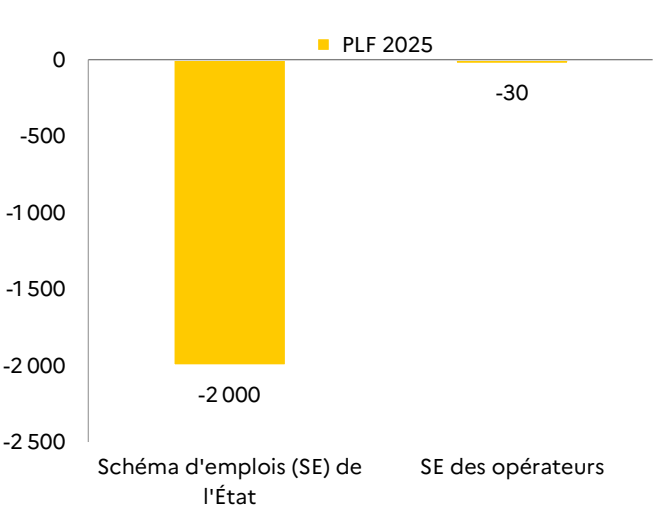
Crédits budgétaires : 64,36 Md€ Emplois de l'État : 1 093 539 ETPT

Emplois des opérateurs : 2 830 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	64,36 Md€	64,49 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère de l'Éducation nationale dispose du premier budget de l'État et assure la gestion des ressources humaines de plus d'un million de personnels, soit la moitié des agents de l'État. La mission interministérielle « Enseignement scolaire », dotée de 64,5 Md€ (hors CAS pensions), finance la scolarisation de douze millions d'élèves de la maternelle au lycée, de l'enseignement public et privé, pour l'ensemble des filières générales, technologiques et professionnelles. La mission finance également l'enseignement technique agricole, qui relève du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.
- Le budget 2025 de la mission augmentera de +132 M€ (courants) pour consolider l'effort de revalorisation des personnels de l'éducation nationale ainsi que la poursuite des réformes et dispositifs engagés à la rentrée scolaire 2023 (Pacte enseignants, réforme du lycée professionnel) et à la rentrée scolaire 2024 (élévation du niveau des élèves et consolidation des savoirs fondamentaux, mise en œuvre du 8h-18h dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville). La politique de dédoublement des classes du premier degré dans les réseaux d'éducation prioritaire s'achève à la rentrée 2024 avec les classes de grande section de maternelle. Sa finalisation effective est attendue pour la rentrée 2025. Par rapport au budget cible 2024, à champ constant le budget 2025 du ministère de l'Éducation nationale augmente de +834 M€.
- Le budget 2025 prend également acte de la baisse du nombre d'élèves constatée depuis 2017, qui se poursuit pour les années à venir, permettant des reprises démographiques tout en continuant d'améliorer le taux d'encadrement, dans la continuité des efforts faits depuis 2017. Par ailleurs, le budget pour 2025 poursuit l'effort en faveur de l'école inclusive avec, notamment, la création de places en ULIS, la poursuite de l'accompagnement scolaire des enfants et jeunes souffrant de troubles du neurodéveloppement et le recrutement de +2 000 ETP AESH à la rentrée 2025, ainsi que leur prise en charge financière sur le temps de la pause méridienne. Enfin, des efforts sont portés pour développer l'accueil en très petite section de maternelle dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Revaloriser les personnels de l'éducation

Le budget 2025 permet de poursuivre les efforts engagés pour une meilleure reconnaissance de l'ensemble des métiers du ministère et le renforcement de leur attractivité. Les enseignants volontaires peuvent également s'engager dans le cadre du « Pacte enseignants » et bénéficier d'une rémunération pour la réalisation de missions complémentaires. 78 M€ sont prévus pour le

déploiement de la protection sociale complémentaire (PSC) au titre de la prise en charge des frais de santé d'un côté et de la mise en œuvre d'un régime de prévoyance (couverture additionnelle en matière de rémunération en cas de congé longue maladie, capital décès) de l'autre. La généralisation de la PSC est prévue en 2026 pour un montant de près de 600 M€.

Améliorer l'action publique éducative pour tous les élèves

Le remplacement des professeurs dans le second degré en cas d'absence de courte durée est une politique prioritaire du Gouvernement. Le Pacte enseignants, déployé depuis la rentrée 2023, sera renforcé sur cet aspect.

La voie professionnelle est en cours de transformation depuis la rentrée scolaire 2023. Le PLF pour 2025 prévoit la prise en charge par l'État de la gratification des lycéens de la voie professionnelle pendant leur période de stage (370 M€ en 2025). Enfin, l'État poursuit ses efforts pour améliorer la réussite de tous les élèves, en fonction de leurs besoins. Mis en œuvre dans le cadre du

« Choc des savoirs », le renouvellement des programmes scolaires et le déploiement des groupes de besoins sont en cours.

L'État soutient les initiatives territoriales avec le Fonds d'innovation pédagogique qui permet de financer des projets portés localement par les équipes pédagogiques afin d'adapter leurs méthodes d'enseignement et d'innover au plus près des besoins des élèves. Par ailleurs, la création et réhabilitation de plus de 4 600 places d'internats d'excellence dans les territoires ruraux sera poursuivie par le budget 2025, en lien avec les collectivités concernées.

Continuer à renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap

Le budget 2025 poursuit la mise en œuvre de l'école inclusive avec des créations de places en ULIS, la poursuite de l'accompagnement scolaire des enfants et jeunes souffrant de troubles du neurodéveloppement et le recrutement de 2 000 ETP supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à la rentrée 2025.

Depuis la rentrée 2024, l'Etat prend également en charge le temps d'accompagnement réalisé sur la pause méridienne, conformément à la loi n°2024-

475 du 27 mai 2024, assurant ainsi la continuité de l'accompagnement des élèves et permettant aux AESH d'étendre leur quotité de travail.

25 M€ sont dédiés au fonds pour le matériel pédagogique adapté. L'expérimentation du remplacement progressif des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) par les pôles d'appui à la scolarité (PAS) se poursuit, afin d'apporter une réponse rapide, complète et adaptée à leurs besoins.

Optimiser l'allocation des moyens

L'attribution des bourses scolaires est automatisée, dès 2024 dans l'enseignement public et à partir de 2025 dans l'enseignement privé (compte tenu des évolutions réglementaires à mettre en œuvre), afin de lutter contre le non-recours. En outre, l'attribution des bourses au mérite au lycée est annualisée afin d'assurer une aide adaptée à la situation de chaque élève.

Conformément aux dispositions de l'article 234 de la loi de finances pour 2024, le fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP), qui ne bénéficie plus qu'à un nombre limité de communes, sera mis en extinction à la rentrée scolaire 2025, ce qui permettra de mobiliser des moyens pour consolider les dispositifs engagés directement au bénéfice des élèves en dehors de la classe (Territoires éducatifs ruraux, Contrats locaux d'accompagnement, Devoirs faits, Ecole ouverte).

Gestion des finances publiques

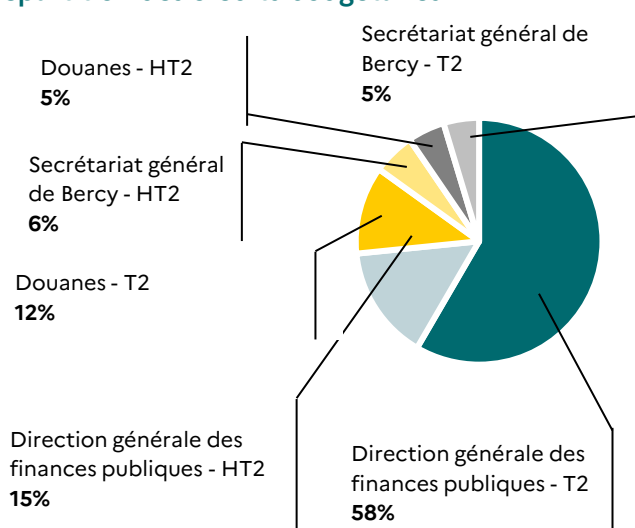
Ministère du Budget et des Comptes publics

Les moyens de la mission en 2025

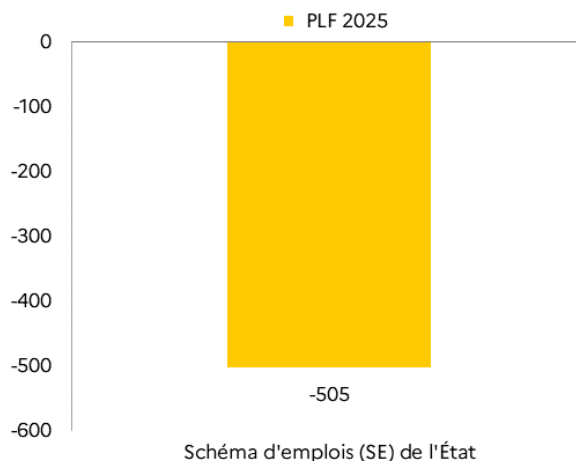
Crédits budgétaires : 8,2 Md€

Emplois de l'État : 114 133 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	8,29 Md€	8,25 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Gestion des finances publiques » regroupe les moyens opérationnels destinés à la politique fiscale, comptable et douanière de l'État, ainsi que les moyens affectés à ses politiques économiques et financières.
- Les crédits de masse salariale représentent l'essentiel du budget de la mission (75 % du total des crédits hors contributions aux retraites), constituée notamment de deux grandes directions à réseaux (direction générale des finances publiques – DGFIP – et direction générale des douanes et droits indirects – DGDDI).
- Parallèlement à la poursuite des stratégies de transformation des administrations de la mission et des investissements informatiques, des crédits sont consacrés à la politique prioritaire de lutte contre la fraude et à la montée en puissance des cellules de renseignement rattachées aux ministères économiques et financiers (Tracfin et la direction nationale du renseignement douanier – DNRED).
- La mission participe à l'objectif de maîtrise des finances publiques en poursuivant ses efforts avec une baisse de ses effectifs (-505 ETP) en redéployant des moyens sur ses missions prioritaires, d'une part, et en rationalisant certaines de ses dépenses de fonctionnement, d'autre part.

Donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces

La DGDDI poursuit son recentrage sur son cœur de métier, le contrôle des frontières et des mouvements de marchandises.

Dans cette perspective, elle bénéficiera de crédits dédiés à l'acquisition et à la modernisation de matériels de surveillance (scanners mobiles et postaux, vedettes, moyens aéronautiques), principalement via des supports contractuels mutualisés avec

d'autres administrations, évitant ainsi toute rupture capacitaire.

Sa trajectoire intègre également des moyens supplémentaires pour la montée en puissance de la réserve opérationnelle douanière, avec une cible de 300 réservistes en 2027, qui permettra à la douane de répondre à des situations d'urgence ou à des pics d'activité.

Participer à l'objectif de stabilisation des effectifs de l'État tout en préservant les missions prioritaires

Les réductions d'emplois prévues participent à l'objectif de stabilisation des effectifs de l'État.

Cet effort est principalement porté par la DGFIP, qui devra capitaliser sur sa capacité à se moderniser et à adapter son organisation.

Renforcer la lutte contre la fraude aux finances publiques

La montée en charge du plan de lutte contre la fraude aux finances publiques se traduira notamment par un renforcement des moyens humains consacrés au contrôle fiscal et à la lutte contre la fraude, avec la consolidation d'une unité du renseignement fiscal au sein de la DNRED. Au total, 1 500 agents supplémentaires seront dédiés à la lutte contre la fraude fiscale d'ici 2027.

La DGFIP continuera à renforcer le contrôle fiscal par le recours au ciblage des contrôles s'appuyant sur l'intelligence artificielle, la lutte contre la fraude

internationale ou encore le développement de l'action répressive.

La deuxième tranche du programme d'investissements afférent à ce plan destiné à assurer la pleine intégration de Tracfin et de la DNRED au sein du premier cercle du renseignement, sera dotée de 18 M€ en 2025. Dans un contexte de sophistication des fraudes et d'arrivée à maturité de nouvelles technologies, ce programme permettra tant une remise à niveau qu'un développement des moyens métiers de ces centrales de renseignement.

Poursuivre des stratégies ambitieuses en matière de fonctions supports

Parallèlement au maintien d'un haut niveau d'investissement à la DGFIP afin de traiter sa dette technique et développer de nouvelles applications, un nouvel effort en faveur des systèmes d'informations des ministères économiques et financiers sera mis en œuvre, pour notamment renforcer la cybersécurité au sein du ministère.

En matière d'immobilier, les actions en faveur de la rationalisation des emprises, de leur adaptation aux défis écologiques et de l'amélioration des conditions de travail sont amplifiées.

Enfin, la trajectoire intègre un effort d'optimisation des différentes dépenses de fonctionnement et de redimensionnement des fonds ministériels.

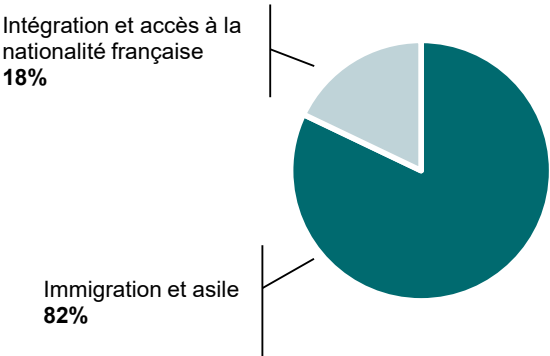
Immigration, asile et intégration

Ministère de l'Intérieur

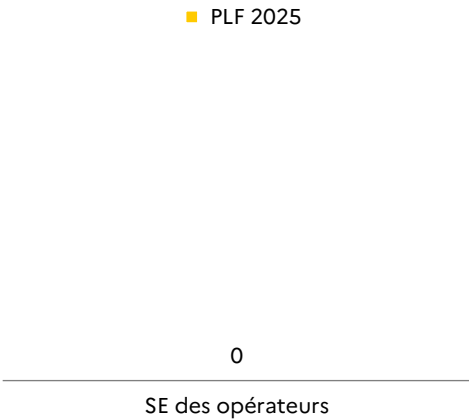
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 2,0 Md€ Emplois des opérateurs : 2 258 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	2,15 Md€	2,05 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission regroupe les crédits (hors dépenses de personnel) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) sur trois grands axes d'action : (i) l'immigration (accès au territoire, droit au séjour et éloignement), (ii) l'intégration des étrangers en situation régulière et leur accès à la nationalité, (iii) l'accueil des demandeurs d'asile et le traitement de leurs procédures. La politique de l'asile représente à elle seule près des deux tiers des crédits de la mission.
- Deux opérateurs contribuent à la mise en œuvre de ces politiques : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).
- Le PLF pour 2025 alloue des moyens à la politique de l'asile pour renforcer la capacité de traitement des demandes d'asile. Il finance les places d'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile au sein du dispositif national d'accueil, l'augmentation du nombre de places disponibles en centres de rétention administrative (CRA) ainsi que la politique d'intégration.

Moyens supplémentaires alloués à la politique de l'asile

Afin de réduire les délais de traitement des demandes d'asile, la mission bénéficie de moyens renforcés pour l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) chargé de traiter les demandes de protection au titre du droit d'asile.

L'opérateur bénéficie ainsi d'un renfort de +29 ETP pour accroître ses capacités d'instruction.

Le PLF pour 2025 prévoit également des moyens dédiés à l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile à hauteur de 1,4 Md€, qui permettront notamment de poursuivre l'accueil des réfugiés ukrainiens et d'engager la création des premiers pôles territoriaux France Asile, au sein desquels l'OFPRA viendra constituer, aux côtés d'agents de l'OFII et des préfectures, un guichet unique d'accès à la procédure d'asile.

Poursuite des efforts en matière d'intégration des étrangers

Dans la continuité des efforts déjà entrepris ces dernières années, le PLF pour 2025 consacre des moyens aux dispositifs d'intégration des étrangers à hauteur de 0,4 Md€.

Des moyens particuliers sont dédiés à l'intégration dans la société française des réfugiés. Créé en 2022, le programme Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) poursuit sa démarche de généralisation à l'ensemble du territoire.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, le PLF pour 2025 prévoit le transfert de 5 ETPT de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) vers la Direction générale des étrangers en France (DGEF) en vue du recouvrement de l'amende pour l'emploi d'étrangers sans permis de travail.

Accroissement des capacités de rétention administrative

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière, des moyens sont consacrés à la

construction de nouvelles places en centre de rétention administrative (CRA).

Poursuite de la modernisation des systèmes d'information

Afin de poursuivre les efforts en faveur du développement des systèmes d'information, des moyens sont attribués aux programmes numériques portés par la DGEF pour déployer la

dématérialisation des procédures relatives aux étrangers en France (programme administration numérique des étrangers en France - ANEF) et des demandes de visas (programme France Visas).

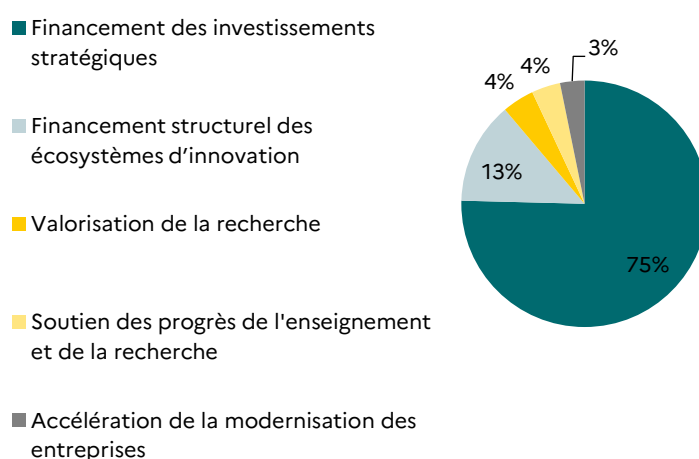
Investir pour la France de 2030

Services du Premier ministre

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 5,8 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	7,70 Md€	5,80 Md€

¹Données au format 2025

Présentation de la mission

- Depuis le 1er janvier 2022, la mission « Investissements d'avenir » est devenue la mission « Investir pour la France de 2030 ». Elle porte les crédits de France 2030 et des troisième (PIA 3) et quatrième (PIA 4) volets du Programme d'investissements d'avenir.
- En intégrant et en prolongeant la démarche initiée par le PIA 4, France 2030 est un plan inédit par son ampleur. Au total, ce sont 54 Md€, dont 34 Md€ votés en loi de finances initiale pour 2022 et 20 Md€ du PIA 4 de la loi de finances initiales pour 2021, qui permettent de transformer durablement des secteurs clés de notre économie et de positionner la France en chef de file de l'économie de demain.
- En 2025, 5,15 Md€ de crédits de paiement permettront de soutenir le déploiement rapide des crédits labellisés PIA 4 et France 2030, et 0,65 Md€ de crédits de paiement appuieront la poursuite de la mise en œuvre du PIA 3. Aucune autorisation d'engagement n'est inscrite au PLF 2025. En effet, les autorisations d'engagement ont été toutes accordées dans les lois de finances de 2021 à 2023 pour le plan France 2030.

Évolutions prévues pour 2025

La mission « Investir pour la France de 2030 » est dotée uniquement en crédits de paiement, afin de poursuivre les versements aux opérateurs des crédits nécessaires au financement des lauréats du PIA 3 et du plan France 2030.

Le plan France 2030 a connu entre 2023 et 2024 une accélération de son déploiement (5,7 Md€ de CP en LFI 2023, 7,3 Md€ en LFI 2024) avec une exécution particulièrement dynamique au deuxième trimestre 2024. A mi-année 2024, le plan est engagé à hauteur de 35 Md€ grâce aux décisions individuelles d'attribution des aides.

D'ici fin 2024, **13 Md€ devraient être décaissés par les opérateurs aux bénéficiaires finaux** afin de soutenir les politiques prioritaires du Gouvernement.

Afin d'accompagner la réalisation des projets déjà sélectionnés et de poursuivre les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, actuellement ouverts ou en cours de lancement, tout en assurant

la bonne adéquation entre les crédits ouverts et le niveau de trésorerie des opérateurs de France 2030, **5,8 Md€ de CP sont ouverts en PLF 2025**. Les décaissements des opérateurs se déploieront sur l'ensemble des stratégies du plan, avec notamment une montée en puissance des soutiens aux grands projets industriels : dans le secteur de l'électronique, de la décarbonation de l'industrie ou encore des batteries pour véhicules électriques.

S'ils prennent majoritairement la forme de subventions ou d'avances remboursables, les engagements du plan France 2030 peuvent également se traduire par des prises de participation en fonds propres. **1 Md€ sera ainsi dédié en 2025 à l'alimentation des fonds d'investissement dédiés à la rupture technologique** (French Tech Souveraineté et Fonds de société de projets industriels 2) mais aussi au **développement de l'agriculture durable** (Fermes de demain).

Principaux éléments sur la trajectoire

La mission « Investir pour la France » vise à accompagner la transformation des tissus économiques, de formation et de recherche.

Le plan France 2030 approfondit la démarche des PIA en soutenant l'innovation sur l'ensemble de son cycle de vie jusqu'au déploiement. Il est ciblé sur les secteurs incluant les technologies de l'information et du numérique avec le développement de l'IA, les énergies renouvelables (hydrogène, nucléaire, éolien), les infrastructures de mobilité durable avec le soutien de l'aviation bas carbone, de la voiture électrique et des *giga*factories de batteries.

L'exercice de priorisation stratégique réalisé en 2023 a permis d'établir les nouvelles bases du plan. Depuis, le comité exécutif poursuit cette mission de priorisation afin de permettre une maximisation de la performance des investissements du plan.

En 2024, en plus des mécanismes de sélection classique des projets de France 2030 qui s'appuient sur des jurys d'experts internationaux, **le comité exécutif du plan a renforcé l'évaluation des projets faisant l'objet d'un soutien public**, tant de manière *ex ante* qu'*ex post*. L'objectif est de maximiser la performance de l'investissement en pilotant plus

directement les priorités stratégiques du Gouvernement. Ainsi, l'année 2024 a été marquée par un renforcement des financements dédiés à l'IA dans la continuité de la remise du rapport de la Commission de l'intelligence artificielle.

Le Comité de surveillance des investissements d'avenir a été renouvelé en 2024. Cette instance a pour mission d'éclairer et de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration et la conduite des politiques d'innovation et de donner un avis consultatif sur l'identification et la qualification de nouvelles priorités d'investissement, tout en conservant sa mission d'évaluation de l'exécution des programmes des investissements d'avenir. L'année 2025 va permettre de finaliser les travaux de cette instance par la production d'un rapport d'analyse du plan.

Le pilotage de la trésorerie des opérateurs du plan France 2030 a été renforcé en 2024. Cet effort se poursuivra en 2025 à travers le dialogue de gestion qui sera conduit par le SGPI avec les quatre opérateurs du plan (Ademe, Bpifrance, Caisse des dépôts et consignations et ANR). Ce suivi fera l'objet d'un rapport trimestriel aux commissions des finances des assemblées parlementaires.

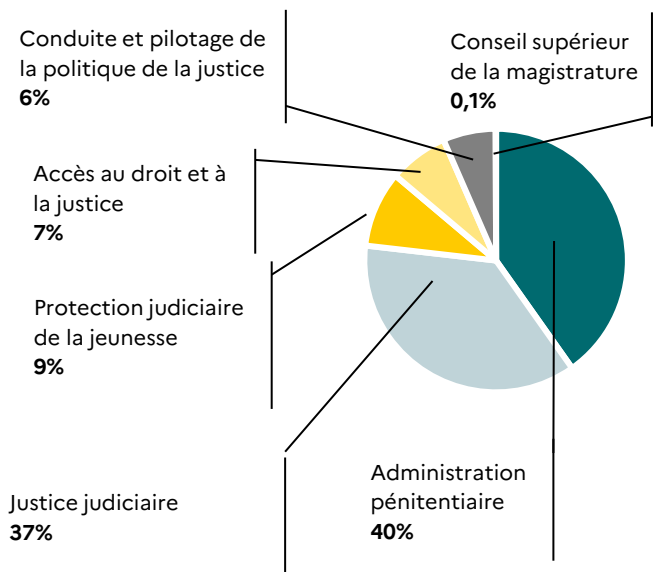
Justice

Ministère de la Justice

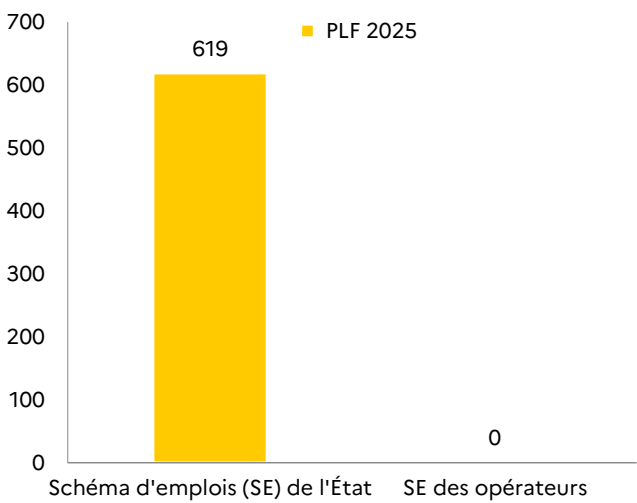
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 10,2 Md€ Emplois de l'État : 95 599 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,03 Md€ Emplois des opérateurs : 796 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	10,13 Md€	10,24 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,03 Md€	0,03 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

Le niveau des crédits du ministère de la Justice atteindra 10,2 Md€ en 2025, soit une hausse de près de +50 % par rapport à la LFI 2017 et de +0,11 Md€ par rapport à 2024. Ces crédits seront réévalués, à l'initiative du Gouvernement, dans le cadre du débat parlementaire, conformément aux engagements pris par le Premier ministre pour le ministère de la Justice.

Ces moyens permettront de poursuivre les chantiers immobiliers déjà lancés, notamment le plan 15 000 places de prison, et de renforcer les effectifs pénitentiaires et judiciaires.

Renforcer les effectifs et revaloriser les salaires

Le ministère poursuit en 2025 la réalisation d'un schéma d'emplois positif, à hauteur de + 619 ETP. Il inclut le recrutement de + 270 ETP pour les services judiciaires, ainsi que + 349 ETP au sein de l'administration pénitentiaire.

Ces recrutements supplémentaires visent à renforcer les effectifs des juridictions judiciaires, comme le préconise le rapport relatif aux États généraux de la justice et à armer les nouveaux établissements pénitentiaires qui entreront en service dans le cadre de la poursuite de la

construction de 15 000 places de prison supplémentaires amorcée en 2017.

Les dépenses de personnel poursuivent, en 2025, leur progression. Elles augmentent de +3 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2024. Elles s'établissent 5,1 Md€ hors contribution au CAS « Pensions ». Ces crédits permettront de financer, outre le schéma d'emplois positif du ministère, le coût des mesures statutaires indiciaires et indemnitaires engagées depuis 2023 au profit des personnels du ministère de la Justice.

Poursuivre les efforts d'investissement

Initié lors du précédent quinquennat, l'effort d'investissement en faveur de la justice se poursuit, en particulier dans les domaines de l'immobilier et du numérique.

Les crédits de construction et de rénovation immobilières sont portés à 0,9 Md€, dont 0,6 Md€ en faveur de la poursuite des chantiers déjà lancés du plan de construction de nouvelles places de prison et 0,3 Md€ en faveur de la rénovation des

tribunaux judiciaires. Des crédits sont également alloués à la poursuite du plan de construction de nouveaux centres éducatifs fermés.

Les crédits consacrés aux investissements informatiques et à la maintenance applicative viseront à répondre aux besoins des agents du ministère et des justiciables. Par ailleurs, 50 M€ seront consacrés à la montée en puissance de la plateforme nationale des interceptions judiciaires.

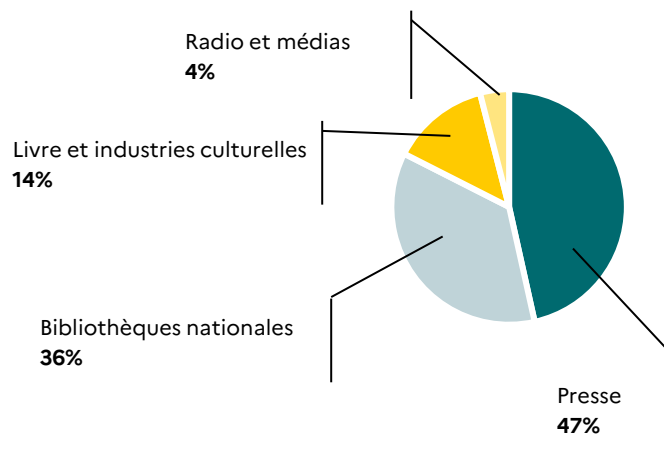
Médias, Livre et industries culturelles

Ministère de la Culture

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 0,7 Md€ Emplois de l'État : -
Taxes affectées plafonnées : 0,07 Md€ Emplois des opérateurs : 3 109 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général²	0,74 Md€	0,72 Md€
Taxes affectées	0,07 Md€	0,07 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Médias, livre et industries culturelles » rassemble les crédits consacrés à la politique en faveur du développement et du pluralisme des médias et à la politique en faveur du livre, de la lecture publique et de l'industrie musicale.

En 2025, les crédits alloués à la mission s'élèvent à 0,72 Md€.

Des aides à la presse préservées

En 2025, hors aide à l'exemplaire de presse posté, les aides à la presse seront stabilisées par rapport à la LFI 2024. L'aide à l'exemplaire de presse posté diminue compte tenu de la baisse spontanée des volumes d'exemplaires de presse livrés aux abonnés, tandis que l'aide aux titres de presse portés est augmentée dans les mêmes proportions

pour inciter les entreprises de presse à privilégier le portage.

Des moyens supplémentaires à hauteur de 1,3 M€ seront également apportés à l'Agence France-Presse, en conformité avec le contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028 conclu avec l'Etat.

Un soutien accru aux bibliothèques nationales

En 2025, les moyens de la Bibliothèque nationale de France (BnF) seront renforcés à hauteur de 5 M€, afin de soutenir l'opérateur.

La dotation de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) est ajustée, afin de prendre en

compte les dépenses liées à son installation sur le site de l'immeuble Lumière, pour la période des travaux qui seront réalisés au Centre Pompidou.

Des budgets stabilisés permettant de poursuivre la politique de développement de la lecture, de soutien à la chaîne du livre et aux industries culturelles

En 2025, le total des moyens dédiés au développement de la lecture et des collections et à l'édition, aux librairies et aux professions du livre est en stabilité par rapport à la LFI 2024.

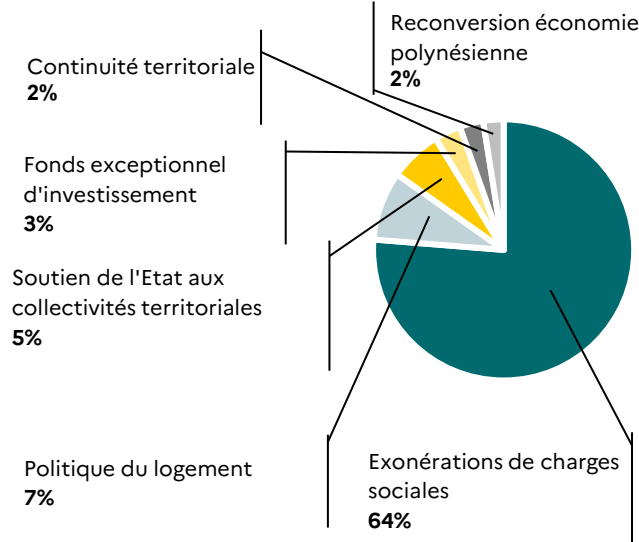
Outre-mer

Ministère chargé des Outre-mer

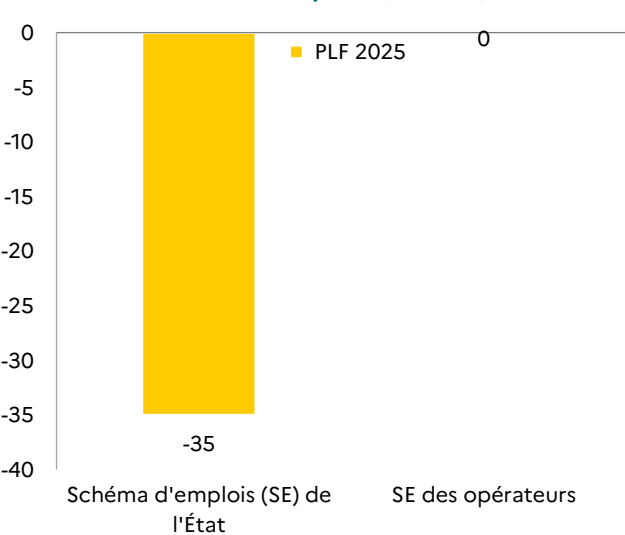
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires 2,5 Md€ Emplois de l'État : 5 708 ETPT
Emplois des opérateurs : 140 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	2,74 Md€	2,49 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère des outre-mer met en œuvre les politiques publiques de développement des territoires ultramarins en matière économique, sociale et environnementale en mobilisant les crédits de la mission « outre-mer ». Il assure également la mise en cohérence des politiques menées dans les territoires ultramarins par les autres ministères.
- Les crédits des compensations des exonérations de cotisations sociales spécifiques outre-mer représentent une part significative du budget de la mission (64 % du total des crédits de paiement) ; ce financement par l'État de la diminution des coûts du travail pour les entreprises traduit ainsi le soutien aux marchés du travail en outre-mer au bénéfice des citoyennes et des citoyens ultramarins.
- Le Gouvernement continue, à travers ce budget, son accompagnement financier en faveur des collectivités ultramarines, et soutient l'amélioration des conditions de vie et de formation des populations ultramarines. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le dernier comité interministériel des outre-mer.

Accompagner et soutenir les collectivités d'outre-mer

De nouveaux contrats de convergence et de transformation (CCT) sont mis en œuvre depuis 2024. Tous ministères confondus, hors plan d'investissement des compétences, **l'enveloppe des CCT pour les collectivités d'outre-mer progresse de 0,4 Md€ entre la première et cette seconde génération.**

Les collectivités ultramarines sont également soutenues dans le cadre de leurs investissements les plus déterminants pour l'aménagement du territoire, par le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) doté d'une enveloppe de

110 M€ en AE et 71 M€ en CP. Ce soutien s'ajoute à celui apporté depuis le programme 162 interventions territoriales de l'État, rattaché à la mission cohésion des territoires. Au total, en ajoutant les soutiens à l'outre-mer financés depuis le programme 162, l'État consacre 130 M€ en AE et 92 M€ au total en 2024.

L'État accompagne également les collectivités locales qui bénéficient d'aides spécifiques à certaines politiques publiques (ex : eau) ainsi que les communes engagées dans un contrat de redressement outre-mer (COROM).

Mieux se former et enrichir en compétences les outre-mer

Le service militaire adapté (SMA) continue de former et de renforcer les qualifications des jeunes volontaires les plus éloignés de l'emploi, tout en s'ouvrant à de nouveaux publics. Les dispositifs d'aide à la formation en mobilité sont pérennisés, avec le déploiement effectif de l'expérimentation

du programme « Cadres d'avenir » dans les Antilles et le renforcement des aides à la mobilité des étudiants. Ce sont au total 18 M€ qui sont dédiés à la formation en mobilité, l'insertion et la qualification professionnelle en 2025.

Améliorer la vie quotidienne dans les outre-mer

Alors que les territoires ultramarins font face à d'importants besoins en matière de construction, de rénovation de logements, mais aussi de lutte contre l'habitat indigne, les crédits de la ligne budgétaire unique, finançant la politique du logement outre-mer, demeurent à un haut niveau (184 M€).

Afin de faciliter les déplacements des ultramarins, la politique de continuité territoriale sera dotée de 63 M€.

Les crédits du fonds de secours sont également maintenus à hauteur de 9 M€ afin de faire face aux conséquences des aléas climatiques auxquels les territoires d'outre-mer sont exposés.

Éléments de programmation pluriannuelle

En parallèle des travaux en cours sur les dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales, les dispositifs spécifiques outre-mer seront ajustés en 2025.

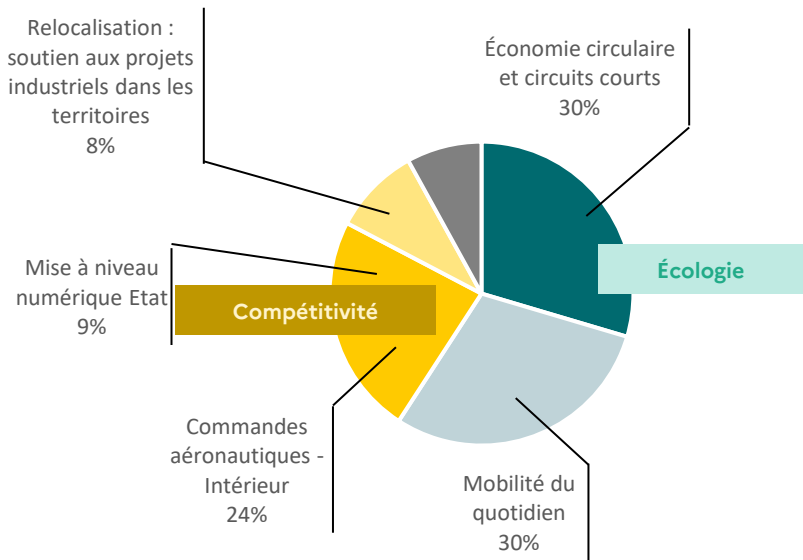
Plan de relance

Ministère chargé du Budget et des Comptes publics

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 169 M€ de crédits de paiement

Répartition des crédits budgétaires de la mission « Plan de relance »



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	1,41 Md€	0,17 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Premier vecteur de mise en œuvre du plan France Relance, doté de 100 Md€ au total, la mission « Plan de relance » regroupe depuis sa création en 2021 des mesures mises en œuvre par la quasi-totalité des ministères, sur trois programmes budgétaires correspondant à chacun des axes du plan (« Écologie », « Compétitivité » et « Cohésion »).
- La mission « Plan de relance » a été créée spécifiquement pour porter de façon lisible, isolée et non pérenne l'essentiel des crédits budgétaires dédiés au plan France Relance.
- Désormais en extinction, la mission « Plan de relance » présente pour 2025 des ouvertures de 169 M€ de crédits de paiement, nécessaires à la couverture des décaissements associés aux engagements déjà réalisés ou qui doivent encore l'être d'ici la fin de l'année 2024. Aucune autorisation d'engagement nouvelle n'est prévue en 2025.
- Cette mise en extinction se traduit par ailleurs par la clôture du programme 364 « Cohésion » à compter du PLF 2025, conformément au caractère, par essence, temporaire de la mission.

Parachever le déploiement de projets accélérant la transition écologique et soutenant l'économie

Le PLF 2025 prévoit l'ouverture de 169 M€ de crédits de paiement, uniquement pour couvrir les paiements résiduels de dispositifs engagés pour l'essentiel entre 2021 et 2022. Aucune autorisation d'engagement nouvelle n'est proposée dans le cadre du PLF 2025, conformément aux orientations mises en œuvre depuis 2023.

Ces crédits concernent les seuls programmes « Écologie » et « Compétitivité » : le programme « Cohésion » est clôturé à compter de 2025.

Les ouvertures, ciblées sur quelques dispositifs spécifiques dont la nature même, notamment d'investissement, justifie des décaissements sur plusieurs années, permettront ainsi de financer les décaissements associés à l'économie circulaire et aux circuits courts, aux mobilités du quotidien ou encore au soutien aux projets industriels dans les territoires.

Assurer la finalisation des mesures et l'extinction de la mission

Le niveau des crédits de paiement ouverts dans les lois de finances sur la mission « Plan de relance » est en décroissance significative depuis 2024, en cohérence avec la nature non pérenne du programme.

En fonction du rythme de mise en œuvre des projets, le financement des dépenses en 2025 pourra reposer sur la mobilisation complémentaire des crédits déjà ouverts et qui seraient reportés sur 2025 : cela permettra de resserrer le pilotage annuel, dans un contexte de mise en extinction de la mission. Au-delà de 2025, les ouvertures ne devraient plus être que résiduelles et limitée à certains dispositifs très spécifiques du programme 362 « Écologie » (notamment sur les dispositifs économie circulaire, mobilité du quotidien et stratégie hydrogène).

Cette trajectoire marque ainsi la sortie du Plan de relance, qui a pleinement atteint ses objectifs.

À fin août 2024, le taux d'engagement de la mission est proche de 100 %.

France relance a produit les effets attendus, tant sur l'activité économique que sur l'emploi, avec un effet d'entraînement sur l'économie soutenu et concentré sur les années 2020 à 2022.

Il s'agit désormais d'assurer la finalisation de mesures qui, bien qu'exceptionnelles et ayant produit leur plein effet d'entraînement en sortie de crise, s'écoulent sur plusieurs années.

Recherche et Enseignement supérieur

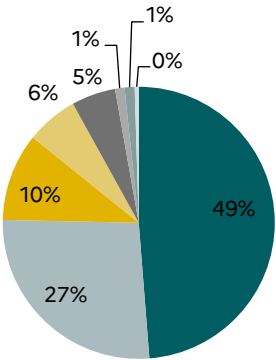
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
ministère des Armées et des anciens combattants ; ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la
prévention des risques ; ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la forêt

Les moyens de la mission en 2025

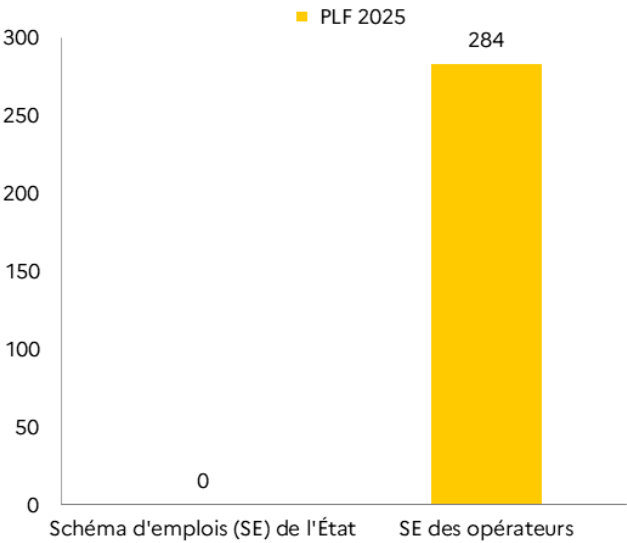
Crédits budgétaires : 31,07 Md€ Emplois de l'État : 7 949 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,42 Md€ Emplois opérateurs : 251 894 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Formations supérieures et recherche universitaire
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- Vie étudiante
- Recherche spatiale
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables
- Enseignement supérieur et recherche agricoles



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général²	31,43 Md€	31,07 Md€
<i>hors périmètre de la loi de programmation pour la recherche</i>	16,95 Md€	16,35 Md€
<i>périmètre de la loi de programmation pour la recherche</i>	14,47 Md€	14,72 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,42 Md€	0,42 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- En 2025, les moyens alloués à la mission « Recherche et enseignement supérieur » permettent de poursuivre la montée en charge des mesures de la loi de programmation de la recherche.
- Les emplois des opérateurs augmentent (+ 284 ETP), principalement sous l'effet de la LPR. Le plafond d'emplois de la mission s'élève à 251 894 ETPT.

Poursuivre la montée en charge de la loi de programmation de la recherche

Le budget 2025 poursuit la **montée en charge de la loi de programmation de la recherche 2021-2030**, après une augmentation cumulée des financements de +1,8 Md€ entre 2020 et 2024. Ces moyens supplémentaires sont principalement consacrés à la **poursuite de la revalorisation indemnitaire annuelle à destination des personnels de recherche** et aux financements de la **recherche sur appels à projets autour de plusieurs axes scientifiques disciplinaires et transversaux (sciences de la vie, sciences de l'environnement,**

numérique etc.). Les crédits ouverts sur la mission sont complétés, comme en 2024, par les moyens alloués **dans le cadre du plan France 2030** bénéficiant aux équipes de recherche. Ces crédits abondent les appels à projets de l'ANR, notamment les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) ou les programmes ExcellenceS. Il contribue également au financement des instituts de recherche technologique (IRT) et des Instituts Hospitalo-Universitaire (IHU).

Améliorer les conditions de vie étudiante

Afin de lutter contre la précarité étudiante, **le Gouvernement poursuit son soutien aux étudiants et notamment les plus modestes**. Le programme 231 « *Vie étudiante* » financera la pérennisation du **ticket de restauration universitaire à 1 €** pour les étudiants boursiers. **Le tarif social de la restauration universitaire est maintenu à 3,30€**, afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants.

Le budget 2025 est également marqué par un **renforcement des moyens de fonctionnement du**

réseau des œuvres universitaires afin que ce dernier puisse financer la hausse de la fréquentation des restaurants universitaires et la réhabilitation des résidences universitaires les plus vétustes. Enfin, le Gouvernement poursuivra ses travaux pour déployer l'aide financière en faveur des étudiants ne disposant pas d'une offre de restauration universitaire de proximité, conformément à la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023.

Investir en faveur de la réussite étudiante

Le Gouvernement poursuit son investissement en faveur de la réussite étudiante dans le cadre d'un **dialogue contractuel renouvelé avec les établissements**, à travers la poursuite de la mise en œuvre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), dont la troisième et dernière vague sera lancée en 2025.

Les investissements immobiliers demeurent ambitieux avec la poursuite des plans Campus et du grand projet du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) du Grand Paris Nord qui entrera en phase opérationnelle en 2025.

Soutenir le nucléaire dans le contexte de la relance de la filière

Afin d'accompagner la relance de la filière nucléaire, le Gouvernement soutient la R&D par le biais d'un renforcement des moyens alloués au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Ces moyens octroyés à l'établissement sont notamment dédiés à la poursuite du financement de la construction du projet de réacteur Jules Horowitz (RJH), qui bénéficiera en plus des moyens déjà prévus par la loi de programmation des finances publiques d'une affectation à hauteur de 240 M€ en 2025 de la taxe pesant sur les installations nucléaires de base.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) fusionnant avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 1^{er} janvier 2025, le soutien apporté à ces établissements jusqu'en 2024 bénéficiera pleinement à la nouvelle Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR). Cette dernière sera financée par un programme budgétaire unique, renforçant ainsi la lisibilité des moyens dédiés à la sûreté nucléaire.

Régimes sociaux et de retraite

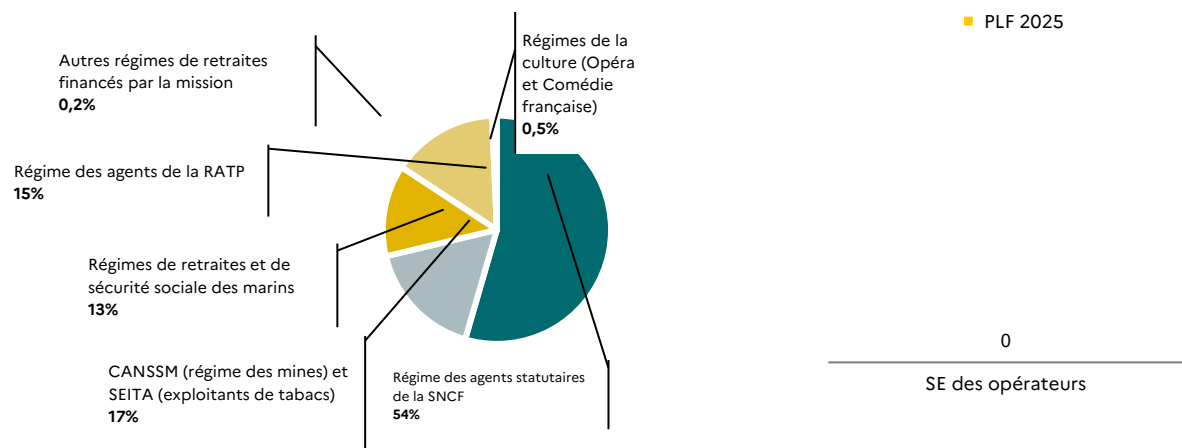
Services du Premier ministre / Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 6,0 Md€ Emplois des opérateurs : 287 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025		
	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	6,23 Md€	5,99 Md€*

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite » (RSR) porte les subventions de l'État qui permettent d'assurer l'équilibre financier du régime spécial des marins, des régimes spéciaux de la culture ainsi que le financement des prestations accident du travail – maladie professionnel des anciens agents de l'Office de radiodiffusion-télévision française.
- L'article 15 de la LFSS pour 2024 dispose qu'à partir de 2025, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) assure l'équilibrage des autres régimes spéciaux fermés qui étaient jusqu'ici équilibrés par la mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite ». A ce titre, la mission RSR compensera le régime général de la Sécurité sociale par crédits budgétaires.
- En plus des crédits portés par la mission RSR, d'autres régimes spéciaux tels que les régimes de retraite des exploitants agricoles, des industries électriques et gazières ou des avocats, bénéficient d'un financement de l'État.
- Tout en maintenant leur qualité de service et en modernisant leurs relations avec les affiliés, les caisses gérant ces régimes participent à l'effort transversal des organismes publics en matière de réduction des frais de fonctionnement et de diminution des effectifs au travers des conventions d'objectifs et de gestion (COG).

Évolutions prévues pour 2025

Le PLFSS pour 2025 maintient la revalorisation des pensions vieillesse sur l'inflation mais décale la date de revalorisation du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet, en cohérence avec la mesure prévue pour le régime général notamment pour tenir compte de l'évolution très favorable de l'inflation à partir du 2^e semestre 2024. Les régimes financés par la mission RSR sont concernés par ce décalage.

Par ailleurs, l'article 15 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 prévoit, à partir de 2025, un transfert de l'État vers la CNAV du rôle d'équilibreur de plusieurs régimes spéciaux fermés.

Cet équilibrage par la CNAV concernera l'ensemble des régimes jusqu'ici équilibrés par la mission RSR, à l'exception du régime des marins, des régimes spéciaux de la culture - Comédie-Française et Opéra de Paris - et de certaines prestations dues aux anciens agents de l'office de radiodiffusion française. Ainsi, le PLF pour 2025 prévoit les crédits sur la mission RSR qui ont pour objet de compenser la CNAV au titre de son nouveau rôle d'équilibreur de ces régimes.

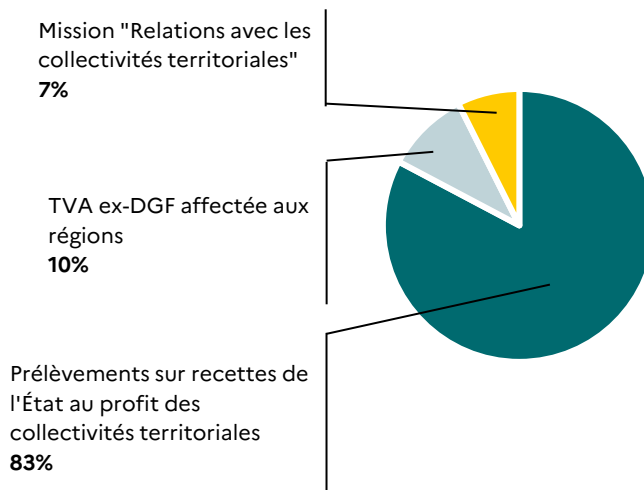
Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 53,5 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025 (en CP)

	LFI 2024	PLF 2025
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles)	44,66 Md€	44,19 Md€
Crédits du budget général (hors mesures exceptionnelles)	3,84 Md€	3,95 Md€
TVA des régions	5,27 Md€	5,27 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,77 Md€	53,40 Md€

Mesures exceptionnelles au sens de l'article 14 LPFP : filet de sécurité 2023 (PSRCT), DSIL exceptionnelle et fonds de reconstruction tempête Alex (MRCT)

Présentation de la mission

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales se composent de trois ensembles :

- les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales (RCT) ;
- les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT) ;
- le produit de l'affectation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux régions, au département de Mayotte et aux collectivités territoriales de Corse, de Martinique et de Guyane en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Évolutions prévues pour 2025

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales représentent, dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, 53,5 Md€ de CP. Hors mesures exceptionnelles, ils s'élèvent à 53,4 Md€. Dans un contexte de redressement des finances publiques, les concours financiers de l'État aux collectivités locales se maintiennent à un haut niveau.

Après avoir augmenté pendant deux années consécutives le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (+640 M€), l'État maintient en 2025 cette dotation à un niveau élevé (27,245 Md€). L'augmentation des dotations de péréquation est poursuivie au même niveau que cette année, par redéploiement au sein de l'enveloppe et plusieurs critères servant à sa répartition sont modernisés.

Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités sont égales au montant versé en 2024. Cette stabilisation s'inscrit dans le cadre des mesures proposées par le gouvernement pour modérer l'évolution de la dépense locale en 2025.

Le PLF 2025 marque la pérennisation des augmentations de crédits de l'État au profit des collectivités intervenues en LFI pour 2024, au titre de la dotation biodiversité devenue « aménités rurales » (100 M€) et de la dotation « titres sécurisés » (100 M€).

Les outils financiers mis en œuvre pour répondre aux événements climatiques et météorologiques sont maintenus : reconduction de la DSEC à hauteur de 40 M€ en AE et 30 M€ en CP, poursuite des effets du fonds exceptionnel pour les intempéries de novembre 2023 (+48 M€ de CP). Le

fonds « violences urbaines », créé après la crise de juillet 2023, continue de produire ses effets avec +64 M€ en CP.

La dynamique des prélèvements sur recettes d'origine fiscale conduit également à une hausse significative par rapport à la LFI pour 2024 de +286 M€ en 2025, sous l'effet du coefficient de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont, quant à elles, maintenues au niveau historiquement élevé de 2 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP. La DSIL exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 114 M€ en CP.

Dans le cadre des mesures visant à faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques, les conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (6,8 Md€ en 2025) sont modifiées. À partir du 1^{er} janvier 2025, le taux est ramené à 14,850 % (contre 16,404 % en 2024) et le fonds est recentré sur les dépenses d'investissement. Le FCTVA est donc en léger repli par rapport à 2024 (-0,3 Md€), et s'établit toujours à un niveau supérieur à l'année 2023 (+0,1 Md€).

Le projet de loi de finances intègre également l'extinction du filet de sécurité 2023 qui constituait un soutien exceptionnel aux collectivités dans un contexte d'importante hausse de l'inflation (-400 M€ par rapport à la LFI 2024).

Enfin, le PSR en faveur des communes nouvelles instauré en LFI 2024 a été réévalué à +7 M€ par rapport à son niveau 2024.

Santé

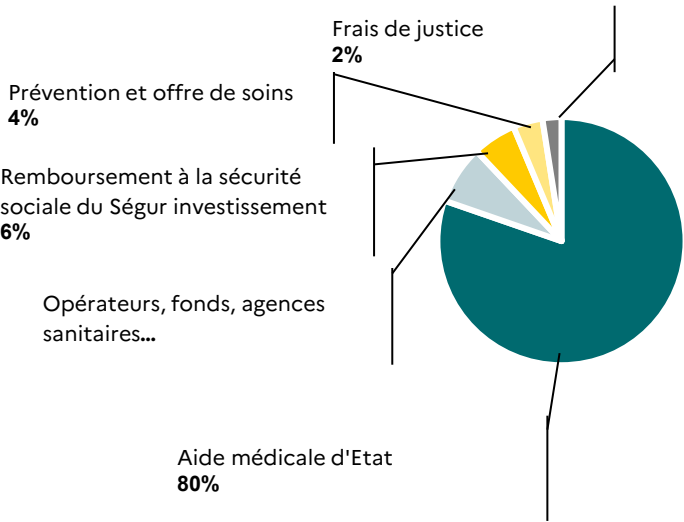
Ministère de la Santé et de l'accès aux soins

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 1,6 Md€
Taxes affectées plafonnées : 0,005 Md€ Emplois des opérateurs : 131 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

Évolution des emplois (en ETP)



■ PLF 2025

Schéma d'emplois (SE) de l'État SE des opérateurs

Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ² hors P379	1,49 Md€	1,55 Md€
P379 - Reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	1,25 Md€	0,09 Md€
Taxes affectées	0,005 Md€	0,005 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère de la Santé et de l'accès aux soins met en œuvre une politique globale de santé publique dont les objectifs sont de développer la stratégie de prévention, d'assurer la sécurité sanitaire et d'organiser une offre de soins accessible et de qualité sur l'ensemble des territoires ;
- Les contributions du ministère à l'aide médicale de l'État (1,3 Md€) représentent 80% des crédits de la mission (1,6 Md€) ;
- Le programme 379 finance le reversement à la sécurité sociale de la part de l'enveloppe de la facilité pour la relance et la résilience (FRR) destinée à financer le volet « Investissement » du Ségur. Les autres composantes de la mission sont principalement consacrées au financement d'opérateurs, aux dépenses de prévention ainsi qu'au pilotage de la politique de santé publique.

Assurer l'accès aux soins aux personnes en situation irrégulière dans une visée sanitaire et humanitaire

L'aide médicale d'État (AME) permet la prise en charge médicale des personnes en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois, dont les ressources sont faibles et qui n'ouvrent pas droit à la couverture du système de droit commun. Ce dispositif, dont la nécessité sanitaire a récemment été rappelée par la mission de Claude Evin et Patrick Stefanini, contribue à préserver l'ensemble de la population de risques épidémiologiques et sanitaires.

Les crédits ouverts en projet de loi de finances s'élèvent à 1,3 Md€ (dont 1,2 Md€ au titre de l'AME et 0,1 Md€ au titre des soins urgents et vitaux pour les personnes qui ne peuvent justifier d'un droit à l'AME).

Ces crédits tiennent compte de l'effet des mesures mises en œuvre depuis plusieurs années en vue de **renforcer les contrôles et la lutte contre les abus et détournements** de cette prestation : dépôt physique des demandes d'AME en caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) ; accès à la base de données Visabio qui permet aux caisses de s'assurer que des étrangers, en situation régulière et devant être couverts par leur État d'origine ou une assurance privée, ne puissent pas bénéficier de l'AME ou des soins urgents.

Ainsi, les dispositifs de contrôle et de lutte contre la fraude sont renforcés afin d'assurer une gestion rigoureuse de ce dispositif.

Contribuer au plan national de relance et de résilience

La mission santé porte des crédits au titre du **Ségur de l'investissement**, qui correspond au volet santé du plan national de relance et de résilience.

L'enveloppe totale allouée à la France par l'Union européenne au titre de la facilité de relance et de résilience (FRR) était de 39,4 Md€.

Conformément à l'article 11 du règlement FRR, l'enveloppe globale FRR allouée à la France a été

ajustée en juin 2022 et s'élève désormais à 37,4 Md€ après déduction des charges administratives et révision en fonction de la croissance économique des États membres. La partie PNRR compte pour 15,2% de l'enveloppe FRR, versée entre 2021 et 2026, afin de participer au financement des engagements pris à hauteur de 6 Md€ dans le cadre du Ségur Investissement.

Renforcer le pilotage de l'offre de soin et la mission des opérateurs et agences

La politique de prévention en santé permet de soutenir plusieurs actions, notamment le plan chlordécone, le plan national santé environnement, la stratégie nationale de l'alimentation, de la nutrition et du climat, ainsi que les systèmes d'informations de santé publique (système de signalement et de suivi des crises sanitaires, par exemple).

S'agissant **des opérateurs et agences**, l'agence de santé de Wallis-et-Futuna bénéficie d'une hausse de sa dotation de 2,7 M€ en 2025 qui contribuera à la résorption de son déficit structurel. De plus, l'agence de santé devra faire face au coût de reconstruction de l'hôpital de Futuna valorisée à 32,5 M€ sur 4 ans, opération d'investissement

programmée dans le cadre du Ségur de la Santé. À ce titre, 13,1 M€ en AE et 4 M€ en CP sont prévus dans le PLF 2025.

S'agissant de l'Institut national du cancer, l'un des deux opérateurs de l'État cofinancés sur ce programme (les autres relevant de la sécurité sociale), ses effectifs sont stabilisés en 2025, à hauteur de 131 ETPT.

Enfin, **les frais de justice**, qui restent globalement stables en 2025, confirment le soutien de l'État en faveur des victimes de la Dépakine® (valproate de sodium et ses dérivés) et du benfluorex (Mediator®) notamment, dont l'indemnisation est *in fine* versée par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux (ONIAM).

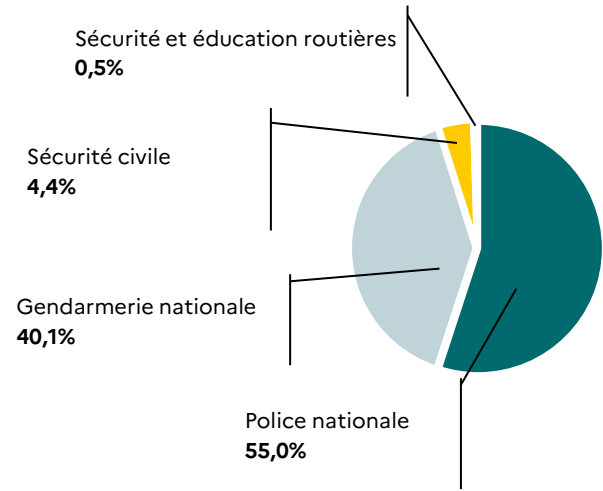
Sécurités

Ministère de l'Intérieur

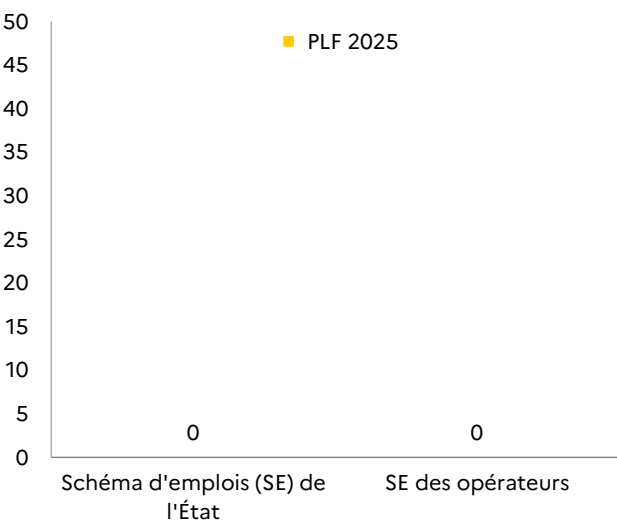
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 17,3 Md€ Emplois de l'État : 258 429 ETPT
Emplois des opérateurs : 313 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	16,70 Md€	17,29 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Sécurités » concourt aux actions du ministère de l'Intérieur visant à assurer la sécurité intérieure, prévenir et lutter contre le terrorisme et la radicalisation, poursuivre l'effort contre toutes les formes de délinquance, protéger la population face aux risques naturels et anthropiques, garantir les capacités de gestion des crises et lutter contre l'insécurité routière.
- La forte augmentation de postes des années antérieures (+2 303 ETP sur l'ensemble du périmètre du ministère et de ses opérateurs en 2024) est consolidée en 2025.
- En 2025, les crédits de la mission augmenteront de 587 M€ par rapport à la LFI 2024 (à périmètre comparable).

Consolider les moyens pour la sécurité

Pour faire face à toutes les menaces et aux besoins importants en matière de sécurité, les moyens des forces de sécurité sont consolidés en 2025, avec une hausse de 587 M€ soit +3,5 % par rapport à 2024, conformément aux priorités du Gouvernement en matière de sécurité des Français.

Les crédits de dépenses de personnel ouverts en 2025 intègrent l'impact des mesures prises depuis 2022 en faveur de la rémunération des agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile. Ces mesures statutaires et indemnitaires visent à reconnaître l'engagement des forces de sécurité intérieure sur le terrain et au service des citoyens.

Le nombre élevé de postes créés au cours des dernières années sera consolidé, avec un volume d'emplois stable sur l'année 2025.

Les crédits ouverts permettront de consolider les efforts engagés sur la mission « Sécurités » depuis les précédents exercices budgétaires, notamment sur l'amélioration des conditions de travail des forces de sécurité. Les efforts déployés en matière d'investissement immobilier sont poursuivis notamment par la réhabilitation des commissariats, des casernes de gendarmerie ou des bases de la sécurité civile, ainsi que par la création de nouvelles brigades de gendarmerie.

Moderniser et optimiser l'action des forces de sécurités

En 2025, la programmation aura pour objectif de répondre aux enjeux de modernisation des forces de sécurité intérieure.

Pour la police nationale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement serviront notamment à l'amélioration des conditions d'accueil, y compris numérique, des usagers. Les grands chantiers immobiliers et numériques en cours seront poursuivis, de même que la modernisation et le renouvellement des équipements des policiers et la modernisation de leurs outils, pour faire face aux nouvelles menaces.

En ce qui concerne la gendarmerie nationale, la modernisation des moyens mobiles et des équipements SIC sera renforcée.

S'agissant de la sécurité civile, la lutte contre les feux de forêts reste une priorité forte. Le plan pluriannuel de renforcement des moyens aériens se

poursuivra, ainsi que l'engagement du programme « NexSIS 18-112 », système d'information et de commandement unifié des Service de Sécurité Incendie (SIS) et de la sécurité civile, porté par l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC). L'objectif est de permettre aux acteurs de la sécurité civile de faire face à des événements et des crises de plus en plus complexes et intenses, dans un contexte de dérèglement climatique qui risque en outre d'en accélérer la fréquence.

En matière de lutte contre l'insécurité routière, plusieurs chantiers vont se poursuivre en 2025, à l'instar de la modernisation de l'accès au permis de conduire et notamment la création d'une e-formation à la mobilité tout au long de la vie. Le nombre de places d'examen offertes sera par ailleurs augmenté, avec notamment la création de postes d'inspecteurs du permis de conduire en 2025.

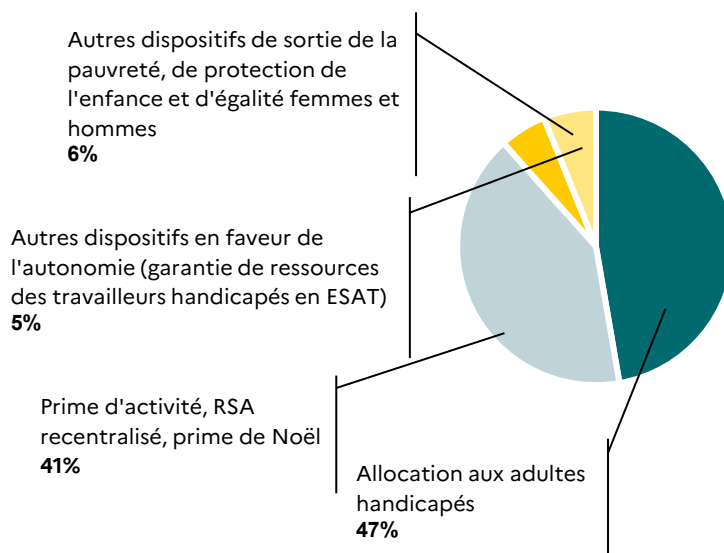
Solidarité, Insertion et Égalité des chances

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 30,4 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	29,79 Md€	30,37 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (SIEC) finance les politiques publiques destinées à lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités, protéger les personnes vulnérables et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise notamment à renforcer l'accès aux droits et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement.
- Près de 94% des crédits de la mission financent des dépenses de guichet : allocation aux adultes handicapés (AAH), prime d'activité, revenu de solidarité active (RSA) recentralisé, prime de Noël, garantie des ressources des travailleurs handicapés, aide d'urgence aux victimes de violences conjugales.
- En 2025, le programme 124, « Pilotage et soutien des politiques sanitaires et sociales » est fusionné avec le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission nouvellement intitulée « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». Le nouveau programme fusionné portera le nom de « Soutien des ministères sociaux ».

Soutenir les plus vulnérables et accompagner les travailleurs aux revenus modestes

Les crédits dédiés aux prestations sociales (allocation aux adultes handicapés - AAH, prime d'activité, RSA recentralisé) seront **en hausse de + 0,5 Md€**, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation des montants forfaitaires au 1^{er} avril 2025 pour la prise en compte de l'inflation.

La généralisation du dispositif ressources mensuelles pour les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité devrait prendre effet le 1^{er} mars

2025 et constituera une nouvelle étape visant à faciliter les démarches des allocataires, tout en réduisant sensiblement les erreurs de déclaration.

En 2025, la montée en charge de **l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales**, créée par la loi n° 2023-140 du 28 février 2023, est prise en compte. Elle est délivrée sous la forme d'une aide ou d'un prêt sans intérêt versé par la CAF ou la MSA de résidence de la victime dans les 3 jours ouvrés suivant la demande.

Poursuivre le soutien au handicap et lutter contre les maltraitances

La dépense d'allocation aux adultes handicapés est caractérisée par son dynamisme inhérent à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et les effets de la « déconjugalisation » de la prestation, effective depuis le 1^{er} octobre 2023. Cette dernière représente un gain moyen pour les nouveaux bénéficiaires de 556 € par mois, supérieur aux 370 € initialement estimés.

Le soutien de l'État à **l'emploi accompagné** sera sanctuarisé en 2025 à hauteur de 39 M€, après une hausse de 15 M€ en 2024.

Enfin, **la politique de lutte contre la maltraitance** sera renforcée avec le financement des mesures

prévues par la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances (2024-2027) et la loi dite « Bien Vieillir », notamment la création au niveau territorial des « cellules de lutte contre les maltraitances », placées auprès des ARS. Elles seront destinées au recueil et au suivi du traitement des situations de maltraitance envers les personnes majeures en situation de vulnérabilité. Un système d'information permettant leur centralisation et la circulation sécurisée des informations sera également déployé.

Sortir de la pauvreté et protéger les enfants

L'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la pauvreté annoncée dans le cadre du **Pacte des solidarités** est confirmée, permettant de financer notamment les contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les collectivités (départements et métropoles), le déploiement d'une tarification sociale des cantines qui propose des repas à 1 € ou moins aux enfants des familles défavorisées, l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'aide alimentaire *via* le programme « Mieux manger pour tous ».

En 2025, les crédits proposés permettront également de financer la montée en charge du premier plan de lutte contre la prostitution des mineurs, ainsi que la lutte contre la précarité menstruelle.

L'État consacrera 50 M€ au **financement des départements pour le maintien dans les structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) des jeunes** atteignant la majorité, pendant trois ans ou jusqu'à leur autonomie. La contractualisation en prévention et protection de l'enfance avec les départements est poursuivie.

Par ailleurs, l'État accompagnera désormais financièrement, pour 86 M€ dès cette année, les collectivités autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant dans **la mise en place du Service public de la petite enfance** au 1^{er} janvier 2025, prévue par la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Sport, jeunesse et vie associative

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Les moyens de la mission en 2025

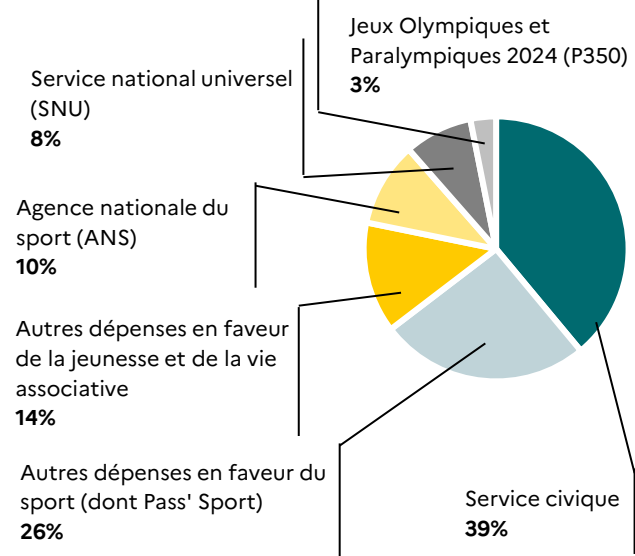
Crédits budgétaires : 1,5 Md€

Emplois de l'État : 2 301 ETPT

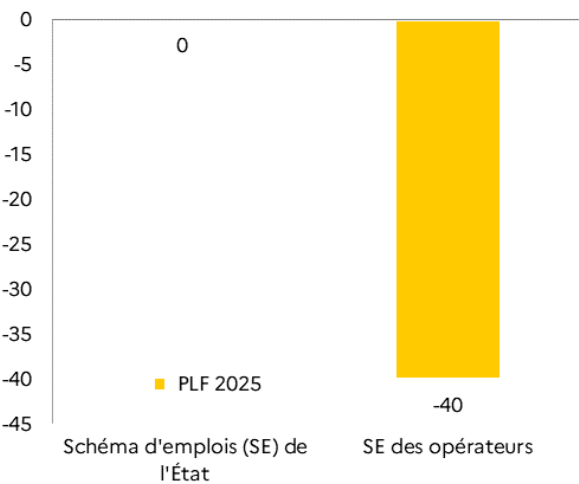
Taxes affectées plafonnées : 0,2 Md€

Emplois des opérateurs : 671 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	1,77 Md€	1,54 Md€
Taxes affectées	0,17 Md€	0,16 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Sport, Jeunesse et Vie associative » représente 1,54 Md€ de moyens consacrés par l'État aux politiques publiques en matière de sport, de jeunesse et de vie associative, auxquels s'ajoutent 0,16 Md€ de taxes affectées à l'Agence nationale du sport. Ces politiques sont principalement conduites par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et par ses opérateurs. La programmation retenue par le Gouvernement poursuit deux objectifs majeurs :

- favoriser l'engagement de la jeunesse et l'action associative (937 M€) ;
- assurer durablement l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, par le développement de la pratique sportive, le soutien du sport de haut-niveau (715 M€ qui se décomposent en 555 M€ de crédits budgétaires, hors CAS pensions, et 160 M€ de taxes affectées), et la sécurisation de la reconversion des ouvrages olympiques (48 M€).

Favoriser l'engagement de la jeunesse et l'action associative

L'augmentation des moyens alloués au **service civique (+81 M€)** permettra l'accueil de 150 000 volontaires en service civique en 2025, confortant la dynamique observée ces dernières années.

S'agissant du service national universel (SNU), les crédits inscrits au budget de la mission permettront d'augmenter à 66 000 le nombre de séjours de cohésion.

Le mentorat (dispositif « 1 jeune, 1 mentor »), déployé depuis 2021, se poursuit et voit la majoration de 5 M€ de sa dotation inscrite en LFI 2024 pérennisée. Ce dispositif répond à la volonté de mieux accompagner les jeunes, tout en permettant de renforcer les solidarités entre les générations et les territoires et de s'enrichir des diversités sociales. 150 000 jeunes ont été accompagnés en 2022 et 160 000 en 2023..

Enfin, le **dispositif « colos apprenantes »** sera doté de **40 M€** pour atteindre une cible d'au moins 50 000 enfants en 2025. Il poursuit un **triple objectif** :

- **social**, en favorisant le départ en vacances de mineurs, notamment ceux issus de milieux modestes, et en rendant possibles les rencontres entre pairs de différents horizons,
- **éducatif**, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative,
- **culturel**, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs, au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité

Assurer durablement l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques a permis de susciter la participation des français avec 3 millions de pratiquants supplémentaires depuis 2017. Le ministère poursuivra ses actions à destination des **publics prioritaires** (sport au collège, sport féminin, sport étudiant, sport en entreprise, pratique sportive des personnes en situation de handicap), notamment à travers l'intensification des actions en matière de sport-santé.

L'effort de l'État en faveur du **plan d'équipements sportifs de proximité** est poursuivi avec la reconduction en 2025 de l'enveloppe de 100 M€ d'autorisations d'engagement prévue par l'Agence nationale du sport (ANS) en 2024.

Le dispositif **Pass'Sport**, créé en 2021, est quant à lui reconduit à hauteur de 75 M€.

Afin de garantir l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et de **sécuriser la reconversion des ouvrages olympiques**, l'État apportera une dotation de 48 M€ à la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). Celle-ci assurera la maîtrise d'ouvrage ou la supervision d'un certain nombre de chantiers, tels que la reconfiguration du village olympique et paralympique en logements et bureaux, la transformation des principaux sites de compétitions et d'entraînement en vue de leur usage par le grand public, ou encore la conduite de chantiers dits « d'héritage » répondant à une utilité sociale après l'événement (construction ou reconstruction de groupes scolaires, contribution au programme d'héritage aquatique du département de la Seine-Saint-Denis).

Transformation et fonction publiques

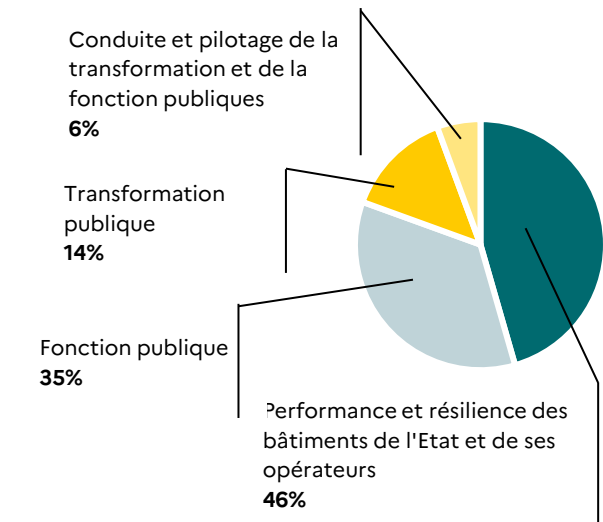
Ministère de de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique

Les moyens de la mission en 2025

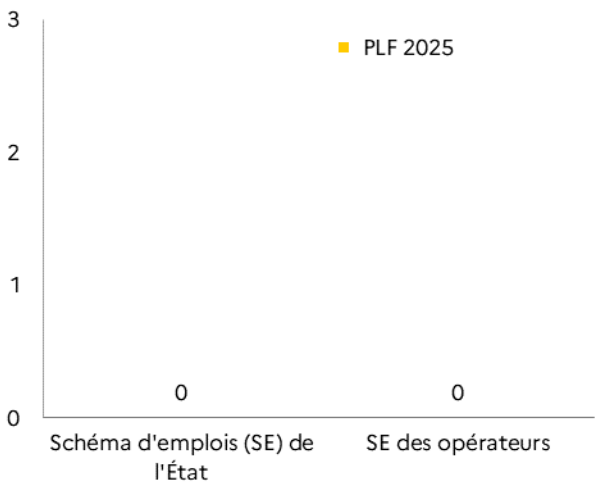
Crédits budgétaires : 0,8 Md€ Emplois de l'État : 540 ETPT

Emplois des opérateurs : 749 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	1,07 Md€	0,79 Md€

¹Données au format 2025
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission a pour principal objectif de transformer durablement l'action de l'État afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers des services publics. Pour cela, elle s'appuie sur quatre programmes :
- Le programme 349 regroupe les crédits de la direction interministérielle pour la transformation publique (DITP), du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et du renouveau démocratique ;
- Le programme 368 regroupe les effectifs et la masse salariale de la DITP, de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- Le programme 148 porte les crédits liés à la formation interministérielle des fonctionnaires de l'État, à l'action sociale interministérielle et à l'appui dans le domaine des ressources humaines ;
- Le programme 348 finance prioritairement des actions en faveur de la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique via notamment la modernisation, la rénovation et la densification du parc immobilier de l'État et ses opérateurs.

Moderniser les services publics et accompagner la simplification et la transformation de l'action publique

En 2025, les 110 M€ de crédits du programme 349 permettent de porter la mise en œuvre des transformations et des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) sur tout le territoire, de coordonner l'action des administrations pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers et l'accès aux services publics. La DITP est l'instrument du Gouvernement pour piloter et assurer la mise en œuvre de sa feuille de route pour une action publique plus proche, plus simple et plus efficace ; elle coordonne et suit en particulier la politique de simplification administrative au bénéfice des usagers et des agents ainsi que la politique de qualité et d'accès aux services publics. Elle accélère les projets à fort impact des

administrations avec l'appui de ses équipes d'experts et des consultants de l'Agence de Conseil Interne de l'Etat, ainsi que du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

Le FTAP financera en 2025 une enveloppe de 86 M€ pour des projets sélectionnés jusqu'en 2023. Entre 2018 et 2024, les crédits FTAP ont permis d'investir plus de 800 M€ dans 150 projets.

Les crédits ouverts en 2025 financeront également le développement l'offre de service du réseau des laboratoires d'innovation territoriale, l'animation et la communication des France Services dont l'efficacité pour les usagers a été confirmée par la Cour des comptes en 2024.

Restructurer la fonction immobilière pour la renforcer

Le programme 348 « *Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs* » contribue à l'effort d'accélération de la rénovation des bâtiments de l'État et de ses opérateurs. Outre les crédits permettant la poursuite du programme de rénovation des cités administratives et l'achèvement de l'appel à projets « Résilience II », lancés respectivement en 2018 et 2023, il supporte également depuis 2024 le nouveau plan pour accélérer la rénovation énergétique et la densification du parc immobilier. Enfin, une

restructuration significative de la gouvernance de l'immobilier sera expérimentée, sur un périmètre géographique et ministériel ciblé dans un premier temps: l'objectif est de répondre au mieux aux enjeux de la transition écologique ; maximiser tous les financements mobilisables (certificats d'économie d'énergie) ; s'adapter aux besoins des agents et à leurs nouvelles modalités de travail, tout en visant une optimisation des coûts et une rationalisation des implantations des services de l'État.

Prévoir des garanties en matière de risque décès des agents publics de l'État, des militaires et des ouvriers de l'État

Le décret n°2024-555 du 17 juin 2024 institue, au bénéfice des ayants droit des agents publics de l'Etat décédés, une rente temporaire d'éducation au moins jusqu'à leurs 18 ans, et au maximum jusqu'à leurs 27 ans en cas de poursuite d'études.

Ceux qui sont reconnus comme étant en situation de handicap peuvent, pour leur part, bénéficier d'une rente viagère. A ce titre, le programme 148 prévoit 15 M€ pour l'année 2025.

Renforcer le soutien au maintien à domicile des agents retraités de la fonction publique d'État en perte d'autonomie

Par ailleurs, en 2025, l'effort sera maintenu en faveur des agents retraités en perte d'autonomie de la fonction publique de l'État avec une enveloppe de 2,7 M€ supplémentaires, s'ajoutant aux 6,9 M€ de 2024.

Cette hausse des crédits consacrés à l'aide au maintien à domicile (AMD) s'explique par l'évolution démographique des agents de l'État.

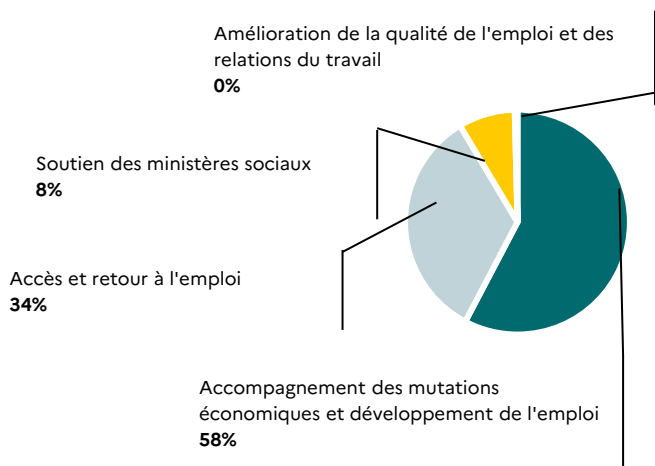
Travail, emploi et administration des ministères sociaux

Ministère du Travail et de l'Emploi

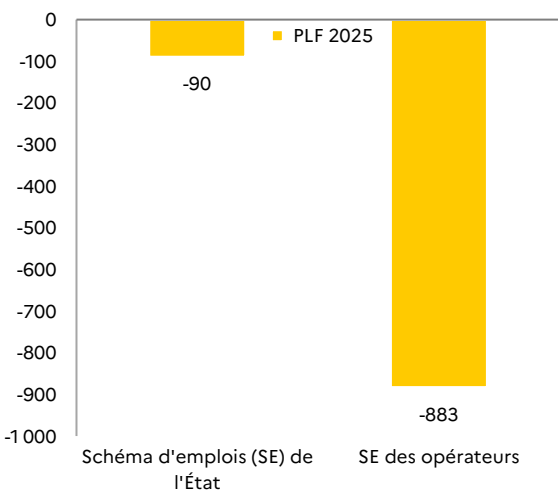
Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 21,4 Md€ Emplois de l'État : 12 758 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 11,18 Md€ Emplois des opérateurs : 63 982 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025

	LFI 2024 ¹	PLF 2025
Crédits du budget général ²	23,70 Md€	21,35 Md€
Taxes affectées plafonnées	11,11 Md€	11,18 Md€

¹Données au format 2025

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Les moyens alloués à la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » en PLF 2025 permettent de poursuivre les efforts déployés par le Gouvernement en faveur de l'emploi et du développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Les aides à l'embauche d'apprentis, dont les modalités seront ajustées, s'élèveront ainsi à 3,5 Md€, la dotation de l'Etat à France compétences à 2 Md€ et le Plan d'investissement dans les compétences bénéficiera en 2025 de 0,8 Md€ de nouveaux engagements de l'Etat.
- L'insertion dans l'emploi demeurera par ailleurs une priorité, avec le maintien en 2025 du nombre de places financées dans l'insertion par l'activité économique (IAE) et les entreprises adaptées (EA) et la poursuite de la montée en charge de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD).

Consolider le déploiement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Après l'atteinte en octobre 2023 pour la première fois d'un volume total d'un million d'apprentis en formation, l'apprentissage a franchi un palier qui permet au Gouvernement de rationaliser le soutien public en 2025, à hauteur de 3,5 Md€.

France compétences, qui finance à la fois la formation en apprentissage et une partie de la formation professionnelle, dont le compte personnel de formation (CPF), bénéficiera d'une dotation de l'Etat de 2Md€, ainsi qu'une hausse prévisionnelle de +0,3 Md€ des contributions légales à la formation professionnelle. Les mesures de bonne gestion engagées en 2024 seront poursuivies afin de modérer les dépenses de France Compétences en 2025.

L'effort public de formation en faveur des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi sera poursuivi et recentré sur les dispositifs ayant le plus fait leurs preuves, dans le sillage de la signature des nouveaux pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2024-2027. Le plan d'investissement dans les compétences (Pic national et régional) bénéficiera ainsi en 2025 de 1,6 Md€ de nouveaux engagements de l'État et de France compétences s'ajoutera à ces crédits de l'État. Cette enveloppe permettra de garantir la mise en œuvre en 2025 des conventions signées en 2024 avec les Régions dans le cadre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences (Pric).

Mettre en œuvre la réforme France Travail et renforcer l'insertion dans l'emploi

L'année 2025 marquera la pleine mise en œuvre des dispositions de la loi pour le plein emploi et en particulier la montée progressive en régime de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Conformément à la convention tripartite 2024-2027 liant France Travail et ses deux financeurs, l'Etat et l'Unédic, France Travail bénéficiera d'une stabilisation de la subvention pour charge de service public à 1,35 Md€ et d'un accroissement de +0,16 Md€ de la contribution de l'Unédic, lui assurant les moyens de mettre en œuvre la réforme.

Les efforts d'insertion dans l'emploi sous forme d'aides au poste pour les publics spécifiques seront poursuivis, avec un maintien du nombre de places financées dans le secteur de l'insertion par

l'activité économique (IAE) et les entreprises adaptées (EA). Par ailleurs l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) poursuivra sa montée en charge. L'expérimentation des emplois francs ne sera pas reconduite à la suite des évaluations faites du dispositif.

Les exonérations de cotisations sociales seront compensées à hauteur de 5,1 Md€, en lien avec la dynamique de l'emploi.

Les dépenses de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) devraient s'élever à 1,8 Md€ pour 2025. Par ailleurs les dépenses d'activité partielle devraient poursuivre leur décroissance à 0,15 Md€, contre 0,2 Md€ en 2024.

Assurer les moyens de fonctionnement des ministères sociaux

A compter du PLF 2025, l'ensemble des moyens support des ministères sociaux, y compris les moyens de fonctionnement des agences régionales de santé (ARS) seront regroupés au sein d'un unique programme. Le plafond d'emploi autorisé pour le ministère s'établit à 12 758 ETPT et le schéma d'emploi à -90 ETP. Les crédits 2025

intègrent 1,5 M€ de mesures catégorielles afin de revaloriser certaines catégories d'agents.

Le plafond d'emploi autorisé pour les ARS a été revu à la baisse entre 2024 et 2025 et s'établit à 8 273 ETPT (- 69 ETPT), prenant en compte l'extinction progressive du Ségur investissement.

Consolider les moyens de protection des salariés

La mission supporte les dépenses consacrées à l'amélioration de la qualité de l'emploi et aux relations du travail. Les moyens consacrés au paritarisme seront consolidés, avec en particulier la reconduction des 2,17 M€ supplémentaires alloués en 2024 au renforcement du fonds paritaire national.